Quatre-vingt-unième année. — N° 189. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 11 Août 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 190-97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé au tirage à part de la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les **accidents du travail.**

Ce fascicule, qui porte le n° **526,** est en vente, au prix de **5 F,** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e),** et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **91, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition de ce fascicule peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, *sur* demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal **100-97, Paris**).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté portant nominations et titularisations (administration centrale) (p. 7950).

RAVITAILLEMENT

Décret du 2 août 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7950).

(1 f.)

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 49-959 portant publication des accords complémentaires à la convention générale du 17 janvier 1948 entre la France et la Belgique sur la sécurité sociale (rectificatif) (7960).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 4 août 1949 portant fixation des tarifs des travaux et fournitures à effectuer par l'Imprimerie nationale en 1949 (p. 7950).

Arrêté fixant les nouveaux traitements et indemnités de diverses catégories de magistrats et de fonctionnaires du département de la justice en fonctions dans le ressort de la cour d'appel d'Alger (rectificatif) (p. 7950).

Arrêté portant détachement (caisse des dépôts et consignations) (p. 7950).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 17 juillet 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire (p. 7951).

Arrêté du 11 juillet 1949 relatif à la rémunération des experts supplémentaires du service de l'intendance et du service de santé (p. 7959).

Arrêté portant détachement (administration centrale de la guerre) (p. 7959).

Décision portant admission à l'honorariat (service vétérinaire) (p. 7959).

Décision portant nominations au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 7959).

Liste des médecins militaires ayant obtenu le titre d'assistant des hôpitaux militaires ou admis à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires (p. 7959).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant titularisations et détachements :

Administration centrale (p. 7960).

Enseignement du second degré (p. 7960).

Enseignement du premier degré (p. 7960).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 2 août 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7960).

Arrêté du 5 août 1949 autorisant le transport par wagons complets et par route des bouteilles à oxygène, à hydrogène ou à anhydride carbonique construites en France en 1949 et 1950 et non munies d'un dispositif les empêchant de rouler (matières dangereuses 1949, n° 21) (p. 7962).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 8 août 1949 fixant les taux et modalités d'assiette et de recouvrement des cotisations à verser par les entreprises ressortissant au centre technique des industries de la fonderie (p. 7962).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 7962).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 2 août 1949 relatif à la commercialisation des graines oléagineuses de la récolte 1949 et *liste* des départements où la trituration à façon des graines oléagineuses est interdite (p. 7962).

Arrêté portant détachement (service de la répression des fraudes) (p. 7963).

Médaille d'honneur agricole (p. 7963).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministère de la France d'outre-mer.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 7967).

Décrets du 2 août 1949 portant dégagement des cadres et nomination (administrateurs des colonies et greffiers d'outre-mer) (p. 7967).

Arrêté du 3 août 1949 portant extension au personnel du cadre local des chemins de fer de l'Indochine des dispositions de l'arrêté du 5 août 1948 soumettant à retenue pour pension sur la caisse intercoloniale de retraites les gratifications du personnel des chemins de fer de la France d'outre-mer (p. 7967).

Arrêtés portant maintien en disponibilité et en congé (agriculture aux colonies et eaux et forêts des colonies) (p. 7967).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-1131 du 2 août 1949 portant prorogation du délai prévu à l'article 2 de l'ordonnance du 24 mai 1945 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi (p. 7968).

Arrêté du 4 août 1949 relevant le montant annuel minimum des rentes allouées pour des accidents survenus avant le 1er janvier 1947 aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit, pour lesquelles le rachat est obligatoire (p. 7968).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 4 août 1949 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 7969).

Arrêté du 7 juin 1949 portant approbation d'un projet de reconstruction (p. 7970).

Arrêté du 3 août 1949 ordonnant la revision d'un projet d'aménagement (p. 7970).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 49-1132 du 2 août 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'administration centrale de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 7971).

Décret n° 49-1133 du 2 août 1949 relatif à la rémunération des médecins examinateurs et des médecins vérificateurs de l'administration centrale et de la commission consultative médicale (p. 7971).

Arrêté portant promotions (administration centrale) (p. 7971).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 4 août 1949 portant nomination dans l'ordre de la Santé publique (p. 7967).

Ministère de la marine marchande.

Décrets du 2 août 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7968).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste additive et rectificative à la liste générale de classement de l'année 1948 des candidats aux emplois réservés (rectificatif) (p. 7971).

Annonces (p. 7972).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TELÉGRAPHES ET TELÉPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 9 août 1949:

M. Morin (H.-F.), administrateur de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 11 juin 1949, nommé à l'emploi d'administrateur de classe exceptionnelle des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Montarnal, nommé inspecteur général adjoint.

M. Lorman (B.-J.), administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 11 juin 1949, nommé à l'emploi d'administrateur de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Brisson, nommé inspecteur général adjoint.

RAVITAILLEMENT

Décret du 2 août 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 août 1949, pris sur le rapport du président du conseil (ravitaillement), vu la déclaration du conseil national de l'ordre en date du 28 juillet 1949 portant que les promotions et nominations faisant l'objet du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, les personnes désignées ci-dessous sont nommées ou promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

CONTINGENT DU RAVITAILLEMENT

Au grade de commandeur.

M. Périer (André), président d'honneur de la confédération nationale de la boulangerie française.

Au grade d'officier

MM.

Gérard (Henri), ancien chef de bureau du ministère du ravitaillement.

Griffiths (Edmond), président du groupement national d'achat des produits oléagineux.

Pérard (Maurice), vice-président honoraire du syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France.

Au grade de chevalier

MM.

Carrière (Paul), chef de bureau au haut commissariat au ravitaillement.

Condery (Louis), président directeur général de l'union des coopérateurs Drôme-Ardèche.

Doisy (Henri), président de la chambre syndicale des meuniers du Nord.

Epinat (Barthélémy), directeur départemental du ravitaillement général de la Vendée.

Galou (Gabriel), ancien directeur départemental du ravitaillement général de l'Yonne.

Gilg (Edouard), président directeur général du groupement national d'achat du café.

Gillet (Maurice), président de la fédération nationale des commerçants en pommes de terre, graines et graines de semences.

Grousset, ingénieur agronome, directeur de la sucrerie de Bourdon (Puy-de-Dôme).

Guillée (Emile), président adjoint de la confédération générale de la boulangerie et de la boulangerie pâtisserie française.

Motte (René), président d'honneur de l'union générale des syndicats de la brasserie française.

Paquette (Jean), président du syndicat départemental de la boucherie de la Seine.

Simon (Etienne), président du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de Chalon, Autun et Louhans.

Toulouse (Bernard), membre du comité directeur du syndicat général des maisons d'alimentation à succursales de France.

Viards, président adjoint du syndicat général de l'épicerie en gros de France.

Au grade de chevalier

(A titre exceptionnel.)

M. Labrousse, président du syndicat des négociants en graines de la Corrèze.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 4 août 1949 portant fixation des tarifs des travaux et fournitures à effectuer par l'Imprimerie nationale en 1949.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 5 du décret du 14 mai 1945;

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 1949 par le comité consultatif de l'Imprimerie nationale pour la rédaction du projet de tarifs pour l'année 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Le projet des tarifs des travaux et fournitures de l'Imprimerie nationale, arrêté pour l'année 1949 par le comité consultatif de l'Imprimerie nationale dans sa séance du 6 juillet 1949, est approuvé pour être exécuté à partir du 1er janvier 1949.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Nouveaux traitements et indemnités de diverses catégories de magistrats et de fonctionnaires du département de la justice en fonctions dans le ressort de la cour d'appel d'Alger.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1949, page 7620:

Commis greffiers des justices de paix et des tribunaux de commerce, 6e classe. Nouveaux traitements à compter du 1er janvier 1948, au lieu de: « 153.600 F », lire: « 133.000 F ».

Juges de paix, 3e classe, avant 5 ans de services, majoration de reclassement, au lieu de: « 58.265 F », lire: « 58.275 F ».

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Jaffrez (Yves), commis principal d'ordre et de comptabilité hors classe à la caisse des dépôts et consignations, est placé, pour une période maximum de deux ans, en service détaché auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Cet arrêté aura son effet à compter du 4 octobre 1948.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 17 juillet 1949 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 7 mai 1941.)

CHARON (Raymond-Louis), ex-adjudant; centre de rassemblement et d'administration du personnel n° 207, recrutement de Blois, classe 1926, mle 410. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Décret du 17 juillet 1949 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Par décret en date du 17 juillet 1949 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée, à titre posthume, au militaire désigné ci-après:

LABIT (Henri-Charles-Emile), lieutenant.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre, l'intéressé ayant déjà fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 17 juillet 1949 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Par décret en date du 17 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée, à titre posthume, aux militaires désignés ci-après:

GRILLET (Pierre-Jacques-Léon), lieutenant.

VIAL (Robert-Marius-Louis), lieutenant.

GRIMAUD (Jacques-André-Pierre), sous-lieutenant.

TOIRON (Justin-Etienne), sous-lieutenant.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 17 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire, à titre posthume.

Par décret en date du 17 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée, à titre posthume, aux militaires désignés ci-après:

GALMICHE (Aimé), adjudant.

BORG (Michel), sergent-chef.

CHARBONNIER (Gilbert), sergent-chef.

DUBOIS (Paul), sergent-chef.

YOURGAINCE (Nicolas), sergent-chef.

AUDONNET (Robert), sergent.

DADOU (Gérald), sergent de réserve.

VINCENTELLI (Georges-Vincent), sergent.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 17 juillet 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 17 juillet 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 16 juillet 1949 portant que les concessions de médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire, avec traitement, les sous-officiers et hommes de troupe de l'armée active ou dégagés des cadres désignés ci-après:

I. — Corps des sous-officiers du personnel navigant.

A. — Contingent normal

Armée active.

HUOT (Charles-Henri), adjudant; 13 ans 5 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LEPEULE (Roland-Louis-Joseph), adjudant; 13 ans 1 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 2 citations, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

B. — Contingent spécial

Armée active.

REGAD PELLAGRU (Paul-André), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 2 citations, 17 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PUGET (Gilbert), adjudant-chef; 13 ans 1 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 11 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ESCALE (Maurice-Georges), adjudant-chef; 13 ans 10 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

JOUEL (Charles-Maurice-Désiré), adjudant; 13 ans 3 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 14 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

AUGERE (Christian-Gaston-Henri), adjudant-chef; 13 ans 5 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 8 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CORVISIER (Maurice-Georges), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 8 ans 2 mois de campagnes, 8 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

NOMERANGE (Marcel-Rémy), adjudant-chef; 13 ans 4 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

TRIBOUT (Louis), aspirant; 13 ans 10 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

SANDRART (Robert-Lucien), adjudant; 9 ans 2 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 citations, 12 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FOROT (André-Joël), adjudant-chef; 12 ans 9 mois de services, 6 ans de campagnes, 1 citation, 9 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROUSSEAU (Guy-Yves), adjudant-chef; 13 ans 3 mois de services, 1 an 11 mois de campagnes, 13 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BARISONE (Jean), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 4 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 9 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BARBE (Franc-Marcel), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

INESTA (Louis), sergent-chef; 13 ans 2 mois de services, 9 ans 2 mois de campagnes, 5 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FABRE (Pierre-Fernand), adjudant; 12 ans 1 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 2 citations, 8 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BALLOT (Paul-Lucien), adjudant; 12 ans 9 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 8 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ALLEMAND (André-Jules-Joannès), adjudant-chef; 13 ans 7 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 8 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DE LANFRANCHI (François-Jean-Marc), adjudant-chef; 13 ans 4 mois de services, 2 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HENOCQUE (Jean-Lucien), adjudant-chef; 13 ans 10 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 2 citations, 9 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MATHIEU (Lucien-Henri-Eugène), adjudant-chef; 14 ans 1 mois de services, 8 ans de campagnes, 4 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DEBROISE (Marcel-Francis), adjudant-chef; 12 ans de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

GIES (Paul-Jean), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 4 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

KOCH (Charles-Adrien), aspirant; 13 ans 2 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 citation, 11 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

RIGAL (Jean-Louis), adjudant-chef; 12 ans 6 mois de services, 1 an 8 mois de campagnes, 1 citation, 12 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

WARIN (André-Robert), adjudant; 10 ans 2 mois de services, 5 ans 5 mois de campagnes, 2 citations, 9 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SALVET (Roger-Hippolyte-Michel), adjudant; 12 ans 6 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JUILLARD (Jean-Marcel), adjudant-chef; 12 ans 2 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 7 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PAUCHON (Louis-Léon), adjudant; 12 ans 1 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GUILLET DE LA BROSSE (Camille-Denis-Emmanuel), adjudant-chef; 12 ans 7 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DE MECQUENEM (Hubert), adjudant-chef, 13 ans 2 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DOMAIN (Louis-Bernard), adjudant-chef, 13 ans 4 mois de services, 2 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 9 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LAROSA (Joaquin), adjudant, 11 ans 7 mois de services, 6 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

EMPTOZ LACOSTTE (Roger), adjudant-chef, 12 ans 2 mois de services, 3 ans de campagnes, 2 citations, 7 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SOLARI (Pierre-Charles), adjudant-chef, 13 ans 4 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

TRUFFAULT (Pierre-Joseph), adjudant; 9 ans 9 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 2 citations, 5 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SILBERMANN (Louis), adjudant-chef, 14 ans 2 mois de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

BERTIN (Jacques-Henri), adjudant-chef, 12 ans 6 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 2 citations, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

COUZIER (Jean-Gabriel-Marie), adjudant-chef; 13 ans 3 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 6 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VIVOUX (Pierre), adjudant; 11 ans 3 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DEVOVE (Marcel-Camille), adjudant; 11 ans 6 mois de services, 9 ans de campagnes, 2 citations, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MEYER (Eugène), adjudant; 11 ans 1 mois de services, 6 ans 5 mois de camapagnes, 1 citation, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

TONNOIR (Raoul-Pierre), adjudant-chef; 11 ans 9 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 5 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROY (Charles-Marc), adjudant; 14 ans 4 mois de services, 8 ans de campagnes, 3 citations.

BOUTON HUGUES (Michel-Louis), adjudant; 12 ans 2 mois de services, 3 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 6 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LAPS (Edmond), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 4 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROGER (Albert-Louis), adjudant-chef; 11 ans 8 mois de services, 1 an 7 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

JOST (Victor), adjudant; 11 ans 8 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 4 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LASBAX (Jean-Julien-Marius), adjudant-chef; 12 ans de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DONNADIEU (Pierre-Georges), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 3 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SOURD (Elie), adjudant; 13 ans 1 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

DUPONT (Robert-Aimé), adjudant; 11 ans 8 mois de services, 8 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CLEMENT (Albert-Léopold-Jean), adjudant; 10 ans 1 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHARRIER (Georges-Antoine), adjudant-chef; 12 ans 1 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 2 citations, 3 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LE ROCH (Victor-Jean-Marie), adjudant-chef; 13 ans 5 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 2 citations, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

FOURQUET (Jean), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 2 citations, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

RORIC (Pierre-Francis), adjudant; 13 ans 4 mois de services, 1 an 8 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARTIN (Louis), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 2 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

C. — Contingent normal

1° *Armée active.*

JARNO (René-Pierre-Marie), adjudant-chef; 22 ans 9 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes, 5 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BARRE (Jean-André), adjudant-chef; 23 ans 3 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 5 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans 11 mois de majorations diverses.

BALDAUF (Raymond-Roger), adjudant-chef; 17 ans 5 mois de services, 13 ans 2 mois de campagnes, 1 an 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JOYEUX (René-Henri), adjudant-chef; 20 ans 1 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 4 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MUGNERET (André-Pierre), adjudant; 21 ans 2 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BRUNEL (Louis-Paul), adjudant-chef; 23 ans 4 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes.

BIZET (Marius-Henri), adjudant-chef; 17 ans 11 mois de services, 11 ans 10 mois de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

EMERIAT (Louis-Fernand), adjudant; 18 ans 1 mois de services, 10 ans de campagnes, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GRIMA (François), adjudant-chef; 16 ans 5 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes, 4 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PAUL (Hervé-Benjamin), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SIMONIN (Roland-Eugène), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 9 ans 6 mois de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

CLEOPHAS (Pierre-Elie), adjudant-chef; 18 ans 9 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MAILLET (Fernand-Louis-Désiré), adjudant-chef; 18 ans 9 mois de services, 11 ans de campagnes.

MONGIN (René), adjudant-chef; 22 ans 1 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

SUAU (Louis), adjudant; 18 ans 9 mois de services, 5 ans de campagnes, 4 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 11 mois de majorations diverses.

CAILLEBEAU (Louis-Georges), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes, 3 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ALLARD (Aimé-Léon), adjudant-chef; 23 ans 8 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MIZELLE (Jean-Armand), adjudant; 16 ans 11 mois de services, 11 ans 7 mois de campagnes.

BOURGUIGNON (Marius-Charles), adjudant-chef; 20 ans 7 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

POMMIER (Claudius-François), adjudant-chef; 7 ans 2 mois de services, 11 ans de campagnes.

WALGENWITZ (Georges-Louis), adjudant-chef; 16 ans 4 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 3 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CANCY (Honoré), adjudant-chef; 20 ans 10 mois de services, 1 an 6 mois de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans 6 mois de majorations diverses.

DUPLECH (Joseph-René), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PINAUD (Georges-Emile-René), adjudant-chef; 17 ans 4 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes, 1 an 2 mois de majorations diverses.

GUYOT (René-Paul-Fernand), adjudant-chef; 16 ans 3 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes.

ROMEU (Aubert), adjudant-chef; 22 ans 8 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes.

CHABREDIER (Georges-Claude), adjudant, 19 ans 2 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes, 3 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MEIGNIER (Louis-François), adjudant-chef; 18 ans 6 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GEFFROY (Pierre-François-Louis), adjudant-chef; 15 ans 10 mois de services, 10 ans 10 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LEFEBVRE (Maurice), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes.

SCHELCHER (Louis), adjudant-chef; 15 ans 7 mois de services, 11 ans 5 mois de campagnes, 1 mois de majorations diverses.

HARTMANN (Jean-Emile-Joseph), adjudant-chef; 13 ans 7 mois de services, 9 ans 11 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JOUVENCEL (Eugène-Victor), adjudant-chef; 22 ans 7 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes.

JUGE (Arsène), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

BARROT (Jean), adjudant-chef; 17 ans 11 mois de services, 4 ans de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

KELLER (Victor), adjudant-chef; 13 ans 4 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes, 4 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROESCH (Valérien-Philippe), adjudant-chef; 17 ans 1 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 1 an 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SERRAT (Emmanuel-René-Noël), adjudant; 18 ans 5 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LAMARD (Jean), adjudant-chef; 21 ans 7 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes.

BAYONNE (Paul-Germain), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 9 mois de majorations diverses.

LOUVENYE (Charles-Léon), adjudant-chef; 13 ans 7 mois de services, 11 ans 2 mois de campagnes, 1 an 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DURST (Edouard), adjudant; 18 ans 2 mois de services, 8 ans 5 mois de campagnes.

PERROT (Jean-Jacques), adjudant-chef, 16 ans 2 mois de services, 8 ans 5 mois de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

OGIER (André-Ferdinand), adjudant-chef; 17 ans 10 mois de services; 8 ans 5 mois de campagnes, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

STICKER (Paul-Henri), adjudant-chef; 21 ans 2 mois de services; 5 ans 4 mois de campagnes.

VIDAL (Georges-Louis), adjudant-chef; 14 ans 9 mois de services, 11 ans 8 mois de campagnes.

JACQUET (Robert-Jean), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARTIN (René-Ernest), adjudant-chef; 17 ans 4 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 an 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LE TORREC (Eugène-Adolphe), adjudant-chef; 16 ans 10 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

DURANEL (Marcel), adjudant-chef; 16 ans 5 mois de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 9 mois de majorations diverses.

VERNEY (Claudius-Louis), adjudant; 13 ans 8 mois de services, 8 ans de campagnes, 4 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CUENOT (Gabriel-Louis-Raymond), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COURTOT (Jean-Louis), adjudant-chef; 18 ans 8 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 3 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

THOMAY (Jean-Marie-Léon), adjudant; 14 ans 3 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

FERRY (Jean-Camille), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 4 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BANAL (Maurice-Romain), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 5 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COURTOIS (Roland-Emile), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DALTEL (Robert), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 5 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 11 mois de majorations diverses.

MAUER (Joseph), adjudant-chef; 18 ans 5 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

YOT (Pierre), adjudant-chef; 18 ans 1 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 4 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

TRIADOU (Jean-Paul), sergent-chef; 15 ans 3 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 2 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GOETZELMANN (René-Jacques), adjudant; 14 ans 7 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes.

PERIA (Jules-Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans 11 mois de campagnes, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PEYREFICHE (Max), adjudant; 16 ans 10 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 1 an 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MORNIEUX (Lucien-Francisque), adjudant-chef; 16 ans 9 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BURGER (Charles), adjudant-chef; 15 ans 4 mois de services, 10 ans 3 mois de campagnes.

BOUVEAU (Augustin-Clément), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GONNET (Jean), adjudant-chef; 18 ans 11 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LEYDER (Eugène), adjudant; 16 ans 4 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MOUGEY (René), adjudant-chef, 14 ans 4 mois de services, 7 ans de campagnes, 3 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROUHER (Gilbert-Gabriel), adjudant; 16 ans 8 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 4 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PELLEN (Eugène-Jean-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HIRTZMANN (Marcel-Léon), adjudant-chef; 18 ans 8 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 1 an 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROQUES (Jean-Charles-Marie), adjudant; 14 ans 8 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MULLER (André-Michel), adjudant-chef, 17 ans 8 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes.

MICHEL (Gilbert-Camille-Prosper), adjudant-chef; 17 ans 1 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LEGOUR (Henri-Georges), adjudant-chef; 20 ans 2 mois de services, 5 ans de campagnes.

CASSAGNE (Jean-Léopold), adjudant-chef; 15 ans 10 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LADOIRE (Georges), adjudant-chef; 20 ans 6 mois de services, 2 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BOUGARD (André-Eugène), adjudant; 14 ans 8 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HAMON (Gabriel-Jean), adjudant-chef; 17 ans 11 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VITAL (Henri-Noël-Emile), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 10 ans 10 mois de campagnes.

ROUDOT (Pierre-Francois), adjudant-chef, 22 ans 8 mois de services, 2 ans 5 mois de campagnes.

DUBOIS (Abel-Marcel), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BERTHET (Louis-Joseph-Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUFAY (Gaston-Paul), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes

HENRY (Raymond), adjudant-chef; 18 ans 11 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes.

GIRAUD (Jean-Léon), adjudant; 16 ans 10 mois de services, 5 ans de campagnes, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MASSIAS (Robert-Félix), adjudant-chef; 14 ans 8 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé,

RIDEAU (Marcel), sergent-chef; 18 ans 1 mois de services, 6 ans 8 mois de campagnes.

MORÉNO (Maurice), aspirant; 15 ans 2 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 1 mois de majorations diverses.

DUFFAUT (Roland-Louis), adjudant-chef, 15 ans 3 mois de services, 9 ans 5 mois de campagnes.

PRIGENT (Pierre-Marie), adjudant-chef; 16 ans 7 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes.

MOLLARD (Georges-Léon), adjudant-chef; 21 ans 2 mois de service, 2 ans 3 mois de campagnes, 1 an 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JEANDEL (Louis-Marcel), adjudant-chef; 16 ans 4 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes.

MULLER (Albert), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes.

METZGER (Charles-René), adjudant-chef; 17 ans 10 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GUINAND (René-François), adjudant-chef; 19 ans 10 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes.

LE MANCHEC (André-Pierre-René), adjudant-chef; 15 ans 6 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PETIT (Marcel-Camille-Charles), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

BRIERE (Roger-Albert-Eugène), adjudant; 13 ans 8 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 3 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LE HEROU (Louis-Pierre-Gabriel-Marie), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COTTET (Roland-Gaston), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 8 ans de campagnes, 2 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

NICOLAS (Marcel-Raymond), adjudant-chef; 17 ans 6 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 2 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DIEU (Henri-Emile-Léon), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 4 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

POISSON (Emilien), adjudant-chef; 16 ans 8 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes

BRARD (Maurice-Ernest), adjudant-chef; 15 ans 3 mois de services, 7 ans de campagnes, 2 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JEAN (Georges-Henri), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

AUER (Honoré-Louis) adjudant-chef; 16 ans 9 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes.

CALON (René-Victor), adjudant-chef; 15 ans 2 mois de services, 9 ans 2 mois de campagnes.

LEMAIRE (Paul), adjudant-chef; 22 ans 11 mois de services, 1 an 5 mois de campagnes.

GRANGE (Pierre-Marie), adjudant-chef; 19 ans 2 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes.

DEVERGER (Jean-Marcel), adjudant-chef; 17 ans 11 mois de services, 1 an 5 mois de campagnes, 4 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DICHAMPS (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

BOZON (René), adjudant-chef; 20 ans 10 mois de services, 1 an 6 mois de campagnes, 1 an 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REY (Georges-Paul), adjudant; 15 ans 9 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHALVET (Roger-Fernand), adjudant-chef; 15 ans 10 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 2 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PLANQUE (Pierre-Joseph), adudant; 15 ans 8 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LAVENANT (Henri), adjudant-chef; 16 ans 3 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BARBIER (Paul-Louis), adjudant-chef; 19 ans 8 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes.

ROYER (Robert-Aimé-Louis), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHAUVET (Marc-Philippe-Abel), adjudant-chef; 14 ans 9 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

NICOLAIZEAU (Jean-Florimond), adjudant-chef; 18 ans 8 mois de services, 5 ans 5 mois de campagnes.

ZIMMERT (Joseph-Georges), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

PERRET (Jules), adjudant-chef; 16 ans 11 mois de services, 6 ans 9 mois de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARCADE (Henri-Georges-Albert), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BOUCHET (Jean), adjudant-chef; 13 ans 3 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, 2 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REYNAUD (Septime-Léon), adjudant-chef; 18 ans 3 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes. 1 citation, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

VAILLANT (Robert-Louis), adjudant-chef; 18 ans 1 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 1 an 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SCHNEIDER (Ernest-Auguste), adjudant; 20 ans 8 mois de services, 3 ans 4 mois de campagnes.

BARREAUD (Jean-Alexis), adjudant; 14 ans 9 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PETIT (André-Georges), adjudant-chef; 18 ans 9 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LAUMET (Marcel), adjudant-chef; 17 ans 1 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes.

DAT (Marcel), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 3 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

MASSART (Yvan-Auguste), adjudant; 15 ans 5 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BENNE (René-Robert-François), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 3 ans 1 mois de campagnes, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DINTRAT (Roger-Henri), adjudant-chef; 21 ans 1 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 an 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MONFRIN (André-Henri), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes.

JANIN (René), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROUX (François-Marius), adjudant-chef; 17 ans 6 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 4 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARTIN (Pierre-Adolphe), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 4 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CALUZIO (Urbain-Paul), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHORIER (Paul-Maurice), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 an 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DENEUVILLERS (Lucien-Edmond), adjudant-chef; 15 ans 4 mois de services, 6 ans 9 mois de campagnes, 1 an 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ANDEOL (René-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans 11 mois de campagnes, 3 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROUX (Jules-Emile), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SEGERAL (Maurice), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 3 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GAP (René-Olivier), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

L'HOSTIS (Eugène-François), adjudant; 16 ans de services, 1 an 9 mois de campagnes, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHAMBAS (Jean-Georges-Laurent), adjudant-chef; 15 ans 7 mois de services, 3 ans 3 mois de campagnes, 4 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SAINTARAILLE (Roger), adjudant-chef; 20 ans 10 mois de services, 2 ans 10 mois de campagnes.

RIEGERT (René-Georges), adjudant-chef ; 17 ans 8 mois de services, 6 ans de campagnes.

LEMOINE (Roger-Fernand-Albert), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 4 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DAVID (René-Henri), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 3 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JACQUET (Georges), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes.

ARNAUD (Emile-Louis), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GUYENET (Marcel-Lucien), adjudant-chef; 15 ans 2 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GUERBER (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 2 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REY (René-Joseph-Paul), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 4 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BAILLY (René-Marcel), adjudant-chef; 19 ans 7 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LABENNE (Jean-Marcel-André), adjudant; 13 ans 2 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GONNET (Georges), adjudant; 16 ans 10 mois de services, 6 ans 8 mois de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CLAIREFOND (Alfred), adjudant; 14 ans 2 mois de services. 9 ans 4 mois de campagnes.

SIMONET (Gilbert-André), dajudant; 17 ans 3 mois de services, 3 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REGNAULT (Michel), adjudant-chef; 18 ans 8 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LARRIEU (Pierre-Gabriel), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 8 ans 2 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

FORMENTEL (Marc-Léon-Alphonse), adjudant-chef; 14 ans 9 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

EISENBARTH (Jean), adjudant; 13 ans 4 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BOUTREAUX (Léon-Charles), adjudant-chef; 21 ans 2 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HAY (Marcel), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé.

CAYLA (Henri), adjudant; 13 ans 4 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BESSERON (Maurice-Gérard), adjudant; 13 ans 2 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans de bonifications pour service aériens commandés.

RICAUD (Charles-Gilbert), adjudant; 14 ans 6 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes, 1 citation.

DARNET (André-Charles-François), adjudant; 13 ans 3 mois de services, 6 ans de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé. 1 citation 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

CHARMILLON (Marcel-Julien), adjudant-chef; 20 ans 7 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PORTIER (Jean-Gabriel-René), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LECERF (Maurice-Albert), adjudant; 14 ans 8 mois de services, 4 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LUX (Aloise-Louis), adjudant; 16 ans 2 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 citation.

MAECHLING (Daniel), adjudant-chef; 15 ans 3 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes.

JACQUEMONT (André-Lucien), adjudant; 13 ans 5 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 an 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

THEVENOT (Yves-Raoul-Denis), adjudant-chef; 16 ans 10 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SEMENCE (Roger-Georges), adjudant; 18 ans 7 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes.

MANGEOT (Robert-Georges), adjudant; 16 ans 11 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PROUOT (Hubert-Etienne), adjudant-chef; 13 ans 11 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre.

PARIS (Jules-Aimé), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BOGNER (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 ans de campagnes.

THOME (Edouard-Jean-Baptiste-Albert), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 ans de campagnes.

DAVIGNON (Jean-Marie-Albert), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes.

TEYCHENEY (Jean-Richard), adjudant-chef; 17 ans 10 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes.

VIDAL (Henri-Vincent), adjudant-chef; 17 ans 4 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 citation.

2° *Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 août 1940.)

CRETIN (Laurent-Alphonse-Jean), adjudant-chef; 24 ans 6 mois de services, 10 mois de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

(Loi du 5 avril 1946.)

RONDU (Roger-Benoît), adjudant-chef; 23 ans 7 mois de services, 2 ans de campagnes, 8 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BARNIER (Gabriel-Louis), adjudant-chef; 22 ans 5 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

ROSSIGNOL (Charles-Victor), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 8 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BOUCHO (Guy-Germain-Georges), adjudant-chef; 17 ans 5 mois de services, 10 ans 7 mois de campagnes, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GARCIN (Raoul-Charles), adjudant-chef; 18 ans 4 mois de services, 6 ans de campagnes, 4 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JOUBERT (Marcel), adjudant-chef; 22 ans 7 mois de services, 2 ans de campagnes, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LEPRETRE (Julien), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 5 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HENNEQUART (Marcel-Pierre), adjudant; 20 de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 2 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PLASSARD (Eugène-Emile), adjudant-chef; 17 ans 10 mois de services, 3 ans de campagnes, 6 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

KINOSKY (Gaston), adjudant-chef; 22 ans 1 mois de services, 2 ans 11 mois de campagnes, 1 an 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VANNIER (Charles-Emile), adjudant; 17 ans 10 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes.

GEY (André), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DURE (Serge-Henri), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LEMAITRE (Jean-François), adjudant-chef; 17 ans 11 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 2 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

D. — CONTINGENT SPÉCIAL

1° *Armée active.*

CHAPPE (Albert-Jean), sergent; 23 ans 10 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 1 citation, 13 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ISSAUTIER (Jean-Victor-Henri), adjudant-chef; 16 ans 9 mois de services, 1 an 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 11 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUPONT (Jean-Arthur-Fortuné), adjudant-chef; 13 ans 6 mois de services, 6 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 12 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MIDEY (René-Marie-Lucien), adjudant-chef; 16 ans 5 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 7 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FOURNIER (Louis-Marie), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 8 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VREUCOP (Albert-Adrien), adjudant-chef; 14 ans 1 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 12 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SAVARY (Joseph-Louis-Marie), adjudant-chef; 16 ans 1 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an majorations diverses.

ROBINET (Paul Emile-Charles), adjudant; 15 ans 2 mois de services, 10 ans de campagnes, 6 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARCEAU (Georges-Emile), adjudant-chef; 15 ans 11 mois de services, 8 ans de campagnes, 1 citation, 7 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MOMPO (Roger), adjudant; 15 ans 3 mois de services, 3 ans 4 mois de campagnes, 12 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GUILLAUMET (Roger-Henri), adjudant-chef; 16 ans 11 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LEBLANC (Henri), adjudant-chef; 16 ans 8 mois de services, 5 ans 5 mois de campagnes, 8 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PORTIER (Albert-Marie-François), adjudant; 18 ans 3 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GIRARD (Marcel-Marius), adjudant-chef; 14 ans 7 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

MARTEL (Pierre-Marcel), adjudant-chef; 19 ans 2 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

LELIEVRE (René-Henri), adjudant-chef; 13 ans 3 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 9 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BARRIA (Michel-Roger), adjudant; 13 ans 4 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 9 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DECOUSSER (Lucien-Paul-Arthur), adjudant-chef; 16 ans 4 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 4 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARCOUILLE (René), adjudant-chef; 12 ans 4 mois de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 2 citations, 9 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BADIEZ (Albert-Edouard), adjudant-chef; 16 ans 10 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de campagnes, 7 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DIRINGER (Jean), adjudant-chef; 13 ans 5 mois de services, 10 ans 4 mois de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

BORNE (Aimé-Joseph), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 9 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans 11 mois de bonifications pour services commandés.

GOURIOU (Marcel-Yves), adjudant-chef; 15 ans 3 mois de services, 6 ans de campagnes, 5 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REYNOUARD (Georges-Claude), adjudant-chef; 17 ans 4 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CAMPINI (César), adjudant-chef; 14 ans 8 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes, 2 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MOSSANT (Hervé), adjudant-chef; 14 ans 8 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes, 3 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

THEROIN (André-Léon), adjudant-chef; 16 ans 10 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, 1 an 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BONNEFOUS (Armand-François), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

TOURNIER-PICHOUX (Paul-Edmond-Eugène), adjudant-chef; 15 ans 10 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHARLIER (André-Raymond-Henri), adjudant-chef; 13 ans 8 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 5 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GUILLARD (Jean-Denis), adjudant; 14 ans 1 mois de services, 3 ans 11 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

THIL (Jean-André), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 7 ans de campagnes, 1 citation, 4 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PIPEREAU (Albert-Pierre), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes, 6 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

VOGEL (Jean-Xavier-Hippolyte), adjudant-chef; 17 ans 6 mois de services, 5 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DURAND (Gaston), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 9 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SENGELIN (Célestin), adjudant; 13 ans 2 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 6 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUCRET (François-Régis), adjudant-chef; 16 ans 10 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 7 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROUSSEAU (André-Maurice), adjudant-chef; 16 ans 9 mois de services, 2 ans 6 mois de campagnes, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LE GUEN (Emile), adjudant; 14 ans 3 mois de services, 9 ans 5 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LAGOFFUN (Georges), adjudant-chef; 15 ans 7 mois de services, 2 ans de campagnes, 7 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BARRE (Albert), adjudant; 14 ans 2 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BRISSAUD (Lucien-Antoine-Marcel), adjudant; 14 ans 1 mois de services, 9 ans 5 mois de campagnes, 1 an 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DUC-MAUGER (Edmond-Paul), adjudant; 17 ans 8 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

DUPONT (Antoine-Armand), adjudant-chef; 16 ans 9 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 6 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GEHIN (Jean), adjudant; 14 ans 3 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 4 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

AGOSTINI (Pierre-Jean-André), adjudant; 13 ans de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 4 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHABOUD (Gaston-Gustave), adjudant; 14 ans 8 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MICHEL (César-Alphonse), adjudant; 14 ans 8 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 3 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DESCHAMPS (Jean-Georges), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 2 ans 1 mois de campagnes, 6 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MINORET (André-Jules), adjudant; 15 ans 4 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation.

STIKER (Paul-Henri), adjudant; 13 ans 6 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

EHRHART (Ernest-Virgile), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans 11 mois de campagnes, 3 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COMBALAT (Jean-Valentin-Marius), adjudant-chef; 16 ans 1 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes, 3 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FAVROT (Raymond-René), adjudant-chef; 14 ans 7 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 4 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHARPIN (André-Claude), adjudant-chef; 13 ans 1 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes, 2 citations, 4 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

KOCHER (Marc-Théophile), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes, 4 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHEVILLARD (Roger-Gaston-Jules), adjudant-chef; 13 ans 3 mois de services, 8 ans 5 mois de campagnes, 2 citations, 2 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUVAIL (Michel-Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

GERBET (Louis-Félix), adjudant-chef; 16 ans 11 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MARTEL (André-Mathurin), adjudant-chef; 16 ans 9 mois de services, 1 an 6 mois de campagnes, 6 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MOREAU (André-Max), adjudant; 12 ans 11 mois de services, 7 ans de campagnes, 4 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COMMUNAL (Louis-Auguste), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes, 5 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUPUCH (Pierre-Louis), adjudant-chef; 13 ans 6 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GEHRA (Bernard), adjudant-chef; 17 ans 3 mois de services, 5 ans de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 3 mois de majorations diverses.

HENRY (Robert-Jean-Léonce), adjudant-chef; 16 ans 11 mois de services, 3 ans 11 mois de campagnes, 3 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SAINT-GEREMIE (Emile-Jean-Marie), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 4 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

2° Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 avril 1946.)

GRANCIER (Romain-Jean-Auguste), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 3 ans de campagnes, 11 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BRUN-CORDONNIER (Raymond-Alexandre), adjudant-chef; 17 ans 7 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes, 8 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ANSEL (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 18 ans 10 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 8 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CLAPIER (Gaston-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans 3 mois de campagnes, 1 citation, 9 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

REVERCHON (Fernand-Louis-Jean), adjudant-chef; 21 ans 8 mois de services, 10 mois de campagnes, 7 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LESTRADE (Gilbert-Marius), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 1 an 8 mois de campagnes, 5 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

E. — Contingent normal

1° Armée active.

VOILLOT (Jean-François), adjudant-chef; 19 ans 11 mois de services, 6 ans 3 mois de campagnes, 8 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

KINNE (Léon), adjudant-chef; 15 ans 10 mois de services, 13 ans 10 mois de campagnes, 2 ans 9 mois de majorations diverses.

BEUREY (Constant), adjudant-chef; 23 ans 11 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes.

MONIOT (Marcel), adjudant-chef; 15 ans 3 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 6 mois de majorations diverses.

ROUSSELLE (Julien-Achille-Paul), adjudant; 14 ans 3 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 9 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CLERET (Raymond-François), adjudant-chef; 14 ans 6 mois de services, 13 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 6 mois de majorations diverses.

MONREAL (Antoine), adjudant-chef; 16 ans 8 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 7 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LOICHOT (Léonce-Eugène-Jules), adjudant; 19 ans 2 mois de services, 10 ans 7 mois de campagnes.

FORESTIER (René-Marcel-Louis), adjudant-chef; 19 ans 11 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes.

ERARD (Louis-Joseph-Noël), adjudant-chef; 19 ans 2 mois de services, 10 ans 5 mois de campagnes.

PERRIER (André-Désiré-Charles), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 6 ans de campagnes, 6 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LOISEAU (Pierre-Lucien), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 11 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 1 mois de majorations diverses.

BONNEAU (Marcel-Louis-Constant), sergent-chef; 18 ans 11 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 ans 1 mois de majorations diverses.

CHAPIGNAC (Marc-Jean-Marius), adjudant-chef; 14 ans 10 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

COLLARD (Marcel), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 12 ans 6 mois de campagne, 1 blessure de guerre, 1 an 10 mois de majorations diverses.

SCHUVI (Jean-Albert), sergent; 18 ans 11 mois de services, 10 ans de campagnes.

IZARD (Jules-Jean-Paul), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 10 ans 1 mois de campagne, 1 an 7 mois de majorations diverses.

MORAS (René), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 ans 3 mois de campagnes.

LARDIER (Robert), adjudant-chef; 16 ans 3 mois de services, 9 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 5 mois de majorations diverses.

BOULAIS (Roger-Auguste), adjudant-chef; 13 ans 5 mois de services, 12 ans 9 mois de campagnes, 1 an 11 mois de majorations diverses.

CORNU (Georges-Marie-Léon), adjudant; 13 ans 4 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MICHEL (Casimir-Félix), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 10 ans 7 mois de campagnes.

BONNEAU (Albert-Jean), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 12 ans 1 mois de campagnes, 1 an 4 mois de majorations diverses.

LEUPE (Marcel-Gilbert-Henri), sergent-chef; 17 ans 7 mois de services, 9 ans 10 mois de campagnes

LABALLE (Raoul-André), adjudant; 15 ans 10 mois de services, 11 ans 7 mois de campagnes.

THERY (Frans-Albert), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 9 ans 2 mois de campagnes.

LAMBERT (René-Marie-Emile), sergent-chef; 14 ans 11 mois de services, 10 ans 8 mois de campagnes, 1 citation, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ARMAND (Léon-Arthur-Marceau), adjudant; 15 ans 11 mois de services, 11 ans 4 mois de campagnes.

HEINEN (Ernest-Dominique), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 4 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 8 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BAILLY (Vincent-Marius-Eugène), adjudant; 13 ans 4 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GAUTHIER (Louis-Adrien), adjudant; 17 ans de services, 8 ans 11 mois de campagnes, 1 an de majorations diverses.

GUIGNE (Marc), sergent; 19 ans 2 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes.

GAY (Georges-Désiré-Jean), adjudant; 14 ans 3 mois de services, 12 ans 7 mois de campagnes.

LAURAIN (Gabriel), adjudant-chef; 16 ans 8 mois de services, 1 an 7 mois de campagnes, 8 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BERTOUX (François), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes.

SAMBARDIER (Marcel-Pierre), adjudant-chef; 11 ans 1 mois de services, 2 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BASSEMENT (Victor-Joseph), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 ans 6 mois de campagnes.

SABATIER (Alexandre-Maurice), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 10 ans 2 mois de campagnes, 2 ans de majorations diverses.

GUINOT (Jean-Marcel), adjudant-chef; 20 ans 2 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes, 6 mois de majorations diverses.

MARTIN (Georges-André), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 6 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GEIGER (André-Joseph-Adolphe), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 6 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SAINT-MARC (René), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 10 ans 1 mois de campagnes.

GIVORD (Marcel), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 8 ans de campagnes.

MENASSIER (Louis-Alexandre), adjudant-chef; 18 ans 1 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes.

BEAUNE (René-Henri), adjudant-chef; 15 ans 10 mois de services, 10 ans 3 mois de campagnes.

BOURDIN (Emile-Désiré-Auguste), adjudant-chef; 16 ans 8 mois de services, 1 an 5 mois de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

VIOT (Gaston-René), adjudant; 18 ans 2 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes.

TUEUX (André-Georges), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 8 ans 2 mois de campagnes.

NOEL (Roger-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 ans 2 mois de campagne, 9 mois de majorations diverses.

MOREAU (Gaëtan), adjudant-chef; 13 ans 8 mois de services, 10 ans 4 mois de campagnes, 1 an 11 mois de majorations diverses.

DAVID (Albert-Lucien), adjudant-chef; 15 ans 7 mois de services, 7 ans de campagnes, 3 ans 4 mois de majorations diverses.

OLRY (Gaston-Charles), adjudant-chef; 22 ans 10 mois de services, 3 ans de campagnes.

MARTIN (Marcel-Joseph), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans 2 mois de campagnes, 3 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROUX (Louis-Edmond), adjudant-chef; 20 ans 7 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes.

NOURRISSAT (Pierre-Charles), adjudant-chef; 13 ans 10 mois de services, 6 ans 5 mois de campagnes, 4 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 2 mois de majorations diverses.

VIRAZEIS (Yves-Aimé), adjudant-chef; 13 ans 10 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FINORE (Gilbert), adjudant-chef; 20 ans 1 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 1 an 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

RICHERT (Henri-Lucien), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes.

BERTIN (Alexis-Simon), adjudant-chef; 18 ans 1 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes.

LE ROI (Roland-Charles), adjudant-chef; 20 ans 7 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes.

BURDY (Roger-François), adjudant-chef; 13 ans 8 mois de services, 10 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LIEBAUT (Guy-Maxime-Charles), sergent-chef; 15 ans 11 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes.

JOBERT (Charles), adjudant, 14 ans 1 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 3 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HUOT-MARCHAND (Paul-Gaston-Léon), adjudant; 18 ans 3 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 2 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

JEANNOT (Louis-Edouard), adjudant-chef; 19 ans 5 mois de services, 1 an 8 mois de campagnes, 3 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CHAVAROT (Maurice-Louis), adjudant-chef; 14 ans 9 mois de services, 2 ans 3 mois de campagnes, 7 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

ROYANT (Marc-Daniel), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes.

GUERRE-GENTON (Hippolyte-Marius), adjudant; 13 ans 4 mois de services, 3 ans 7 mois de campagnes, 1 citation, 7 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HANRION (André-Marcel), adjudant-chef; 16 ans 5 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes.

JARILLOT (Emile-Jules), adjudant-chef; 19 ans 3 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes.

PENEAU (René), adjudant; 17 ans 2 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes.

DAILLOUX (Robert-Aimé-Jean-Marie), adjudant; 17 ans 1 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes.

RODIER (René-Louis), aspirant; 19 ans 6 mois de services, 5 ans de campagnes.

LECOUR (Maurice-Eugène-Berthin), adjudant; 13 ans 8 mois de services, 8 ans 5 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GASPARD (René-Gaston), adjudant-chef; 18 ans 8 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes.

LELU (Marcel), adjudant-chef; 13 ans 4 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes, 1 an 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DURAND (François), adjudant-chef; 15 ans 9 mois de services, 7 ans 7 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

DEIBER (Edgard-Alfred), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes.

MARESCHES (André), adjudant, 16 ans 10 mois de services, 7 ans 4 mois de campagnes.

GADENAT (Germain-Jean), adjudant-chef; 13 ans 5 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 9 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 7 mois de majorations diverses.

BRUNCLAIRE (Julio-Eugène-Marius-Léon), adjudant-chef; 16 ans 8 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes.

LECOMTE (Charles-Arthur), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes.

CHATAIN (Pierre-Albert-Raphaël), adjudant-chef; 16 ans 9 mois de services, 6 ans 1 mois de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés, 1 an 1 mois de majorations diverses.

KERSENTI (Raphaël-Elie), adjudant; 14 ans 8 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes.

BONHOMME (Paul), adjudant-chef; 15 ans 3 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes.

BERTHOUX (Jacques), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HENRY (Robert-Charles), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes.

FAVIER (Maurice-Paul-Primay), adjudant; 14 ans 3 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

RACT (Georges), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 1 an 1 mois de campagnes, 5 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DUTRIAUX (Auguste-Louis-Elie), adjudant-chef; 14 ans 1 mois de services, 9 ans 9 mois de campagnes.

CINQUINI (Céleslin), adjudant; 18 ans 2 mois de services, 5 ans 7 mois de campagnes.

ROUSQUET (Gaston), adjudant-chef; 20 ans 8 mois de services, 3 ans 1 mois de campagnes.

MELINE (Robert-Fernand), adjudant-chef; 13 ans 8 mois de services, 10 ans de campagnes.

JEANNE (Edouard-Georges), adjudant-chef; 14 ans 1 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

BENATTAR (Ange), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 3 ans 1 mois de campagnes, 2 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

AVIGNON (Paul-André), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 6 mois de bonifications pour services aériens commandés.

RONDOT (André-Auguste), adjudant; 17 ans 5 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes.

GUILLIN (Pierre), adjudant; 13 ans 10 mois de services, 9 ans 8 mois de campagnes.

DEBAT (Roger-Jean), adjudant; 13 ans de services, 10 ans 6 mois de campagnes.

FONTENELLE (Georges), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes.

MARTINAND-LURIN (Paul-Marius-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 an 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GERIN (Julien-Edmond), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes.

PIERRE (René-Georges-Fernand), adjudant-chef; 14 ans 9 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes.

EPINAL (Raymond), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes.

VADEIL (Henri), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MENAGER (Raymond-André-Louis), aspirant; 18 ans 2 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes.

CLEMENT (Marcel-Henri-Maurice), adjudant-chef; 13 ans 8 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes, 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

TORNE-CELER (Alphonse-Jean-Gabriel), adjudant-chef; 13 ans 1 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes, 4 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GAUTHIER (Albert-René), adjudant; 16 ans 4 mois de services, 7 ans de campagnes.

KEYLING (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 15 ans 3 mois de services, 8 ans 1 mois de campagnes.

GRANDI (Aimé-Jules-Marius), adjudant-chef; 13 ans 8 mois de services, 8 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation.

MONIQUE (Maurice-Joseph), adjudant-chef; 16 ans 3 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes.

PONTHIEUX (André-Benjamin), aspirant; 16 ans 11 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

GUILHEM (Gérard-Ferdinand), adjudant-chef; 13 ans 8 mois de services, 9 ans 7 mois de campagnes.

LAFON (Pierre-Joseph), adjudant-chef; 18 ans 3 mois de services, 5 ans de campagnes.

CHAMBON (Gabriel), adjudant-chef; 15 ans 11 mois de services, 7 ans 3 mois de campagnes, 1 citation.

FAVREAU (Délice-Pierre-Valentin), adjudant-chef; 17 ans 10 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes.

GAUTIER (André-Hector), adjudant-chef; 15 ans 8 mois de services, 7 ans 6 mois de campagnes.

CASANOVA (Baptiste), adjudant; 15 ans de services, 8 ans 2 mois de campagnes.

RABAIN (Pierre-Jean-Marie), sergent-major; 16 ans 1 mois de services, 7 ans 1 mois de campagnes.

MAGIQUE (Georges-Jean), adjudant-chef; 13 ans 11 mois de services; 9 ans 3 mois de campagnes.

CROUSSE (Eugène-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 17 ans 8 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes.

DUTROUILH (René-Aristide), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 8 ans 2 mois de campagnes, 1 an 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

CONUS (Robert-Marie-Hubert), adjudant-chef; 15 ans 3 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes.

BENEBIG (Robert-Félix-Adolphe), adjudant-chef; 18 ans 8 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes.

JOHANNPETER (Lucien-Joseph-Roger), adjudant; 14 ans 1 mois de services, 9 ans 1 mois de campagnes.

HENRITZI (Othon), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes.

RAUZET (Roger-Jules-Bernard), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes.

HAXAIRE (Aloyse-Joseph), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 8 ans 11 mois de campagnes.

BERNARD (François-Alfred), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 ans 1 mois de campagnes.

LOIRE (René-Charles), adjudant; 17 ans 2 mois de services, 1 an 11 mois de campagnes, 1 citation, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

PONNON (Raymond-Jean-Antoine), adjudant-chef; 13 ans 3 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 6 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

NARKEVITCH (Boris), sergent-chef; 14 ans 9 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes.

DERMY (Pierre-Jean), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes.

HAROT (Marcel-Raoul-Louis), adjudant-chef; 20 ans 10 mois de services, 2 ans 2 mois de campagnes.

THIRIAT (Jean-Christophe), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes.

GUELOU (Effiam-Marie), adjudant-chef; 14 ans 8 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes.

CHAMSON (Guy-Pierre), adjudant; 15 ans 2 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes.

GOUGUEC (Pierre-Julien-Vincent), adjudant; 17 ans 1 mois de services, 5 ans 10 mois de campagnes.

BOUGAUD (Pierre-Gilbert), adjudant-chef; 18 ans 2 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes.

CHRISTIN (Maurice-Henri), adjudant-chef; 21 ans 7 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes.

PASCAL (Roger-Antoine Henri), adjudant; 13 ans 8 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 an 6 mois de majorations diverses.

RIFFAULT (Clément-Charles), adjudant-chef; 14 ans 9 mois de services, 8 ans 2 mois de campagnes.

VALAT (André-Jules), adjudant-chef; 14 ans 2 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

RICHARD (Charles-Albert-Léon), adjudant-chef; 18 ans 8 mois de services, 4 ans 2 mois de campagnes.

GUIDAT (Pierre-Camille-Elie), adjudant-chef; 14 ans 4 mois de services, 8 ans 5 mois de campagnes.

PEYBERNARD (André-Marius Pierre), adjudant-chef; 14 ans 11 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes.

RICHEZ (Pierre-Paul), adjudant; 16 ans 11 mois de services, 5 ans 9 mois de campagnes.

LALANNE (Alexis-Louis-René), adjudant-chef; 21 ans 7 mois de services, 1 an 1 mois de campagnes.

BESSE (Claude-Jules), adjudant; 14 ans 4 mois de services, 6 ans de campagnes, 2 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

FABRE (Raymond-Albert-Marius), adjudant-chef; 13 ans 7 mois de services, 9 ans de campagnes.

JACQUEY (René-Charles-Edouard), adjudant; 16 ans 11 mois de services, 4 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation.

GARNERI (Jean-Baptiste), adjudant; 13 ans 8 mois de services, 7 ans 9 mois de campagnes, 1 an 2 mois de majorations diverses.

CRISTALDI (Louis-Charles), aspirant; 13 ans 9 mois de services, 7 ans 5 mois de campagnes, 1 an 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HAMY (Léon-Jules), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes.

LEBARBIER (Pierre-Marie-François), adjudant-chef; 19 ans 6 mois de services, 3 ans de campagnes.

HUGENSCHMITT (Lucien), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes

CHEVALLIER (Louis-René), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 6 ans 4 mois de campagnes.

MENEGAUX (Georges-Henri), adjudant-chef; 13 ans 3 mois de services, 9 ans 3 mois de campagnes.

DEREDEC (François-Marie), adjudant-chef; 15 ans 11 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes, 4 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MESSNER (André-Frédéric), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 5 ans 3 mois de campagnes.

JOUDIOU (Roland-Camille), adjudant-chef; 17 ans 1 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes.

LORIENT (Paul-Marie), adjudant-chef; 17 ans 9 mois de services, 4 ans 7 mois de campagnes.

MARECHAL (Jean-Gustave), adjudant-chef; 18 ans 4 mois de services, 4 ans de campagnes.

COMTE (Robert-Alfred-Henri), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 3 ans 5 mois de campagnes, 2 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

NERZIC (Louis-Emile-Marie), adjudant-chef; 18 ans 1 mois de services, 4 ans 3 ans de campagnes.

VANDISTE (René-Charles-Julien), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes.

HOLZER (Paul-Victor), adjudant-chef; 16 ans 2 mois de services, 6 ans 2 mois de campagnes.

QUENNEVILLE (Léon-Ernest), sergent; 13 ans 9 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes

LEVEUGLE (Fernand-Achille), adjudant-chef; 13 ans 2 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 an 3 mois de majorations diverses.

BACZYNSKI (Marie-Kurt-Théodore), adjudant-chef; 17 ans 4 mois de services, 5 ans de campagnes.

SACAZE (Irénée-Jean), adjudant-chef; 20 ans 7 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes.

VILLARD (Henri-Robert), adjudant-chef; 17 ans 2 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes.

2° *Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

MILLARD (Jules), sergent-chef; 20 ans 6 mois de services, 8 ans de campagnes, 1 an 6 mois de majorations diverses.

PIETTRE (Charles-Edouard), adjudant; 21 ans 3 mois de services, 2 ans 3 mois de campagnes, 1 citation.

CAPEYRON (Joseph-Marcel), adjudant-chef; 16 ans 7 mois de services, 6 ans 9 mois de campagnes.

MUZOTTE (André), adjudant-chef; 21 ans 7 mois de services, 1 an 5 mois de campagnes.

F. — CONTINGENT SPÉCIAL

1° *Armée active.*

HULSKEN (Adolphe-Charles), adjudant-chef; 20 ans 5 mois de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 18 mois de bonifications pour services aériens commandés.

SOUTY (Roger-Julien-Joseph) adjudant-chef; 17 ans 6 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 18 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HIRSCH (Alex), adjudant-chef; 13 ans 4 mois de services; 9 ans 3 mois de campagnes, 15 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

HERBEPIN (Paul), adjudant-chef; 19 ans 4 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

HILLAU (Michel), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 10 ans 9 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation, 4 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PAGA (Robert-Louis-Edouard), adjudant-chef; 14 ans 10 mois de services, 10 ans 6 mois de campagnes, 4 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DEUTSCH (Marcel-Emile), 13 ans 9 mois de services, 9 ans 4 mois de campagnes, 1 citation, 5 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

PORTHEAULT (Roger-André-Albert), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 12 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

DE LA FLECHERE (François-Marie), adjudant-chef; 10 ans 8 mois de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 9 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés.

LAUGROST (Claude), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans 9 mois de campagnes, 8 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GERARD (Jean-Joseph), adjudant-chef; 14 ans 3 mois de services, 2 ans 1 mois de campagnes, 10 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MAGNON (André-Fernand), adjudant-chef; 15 ans 11 mois de services, 2 ans 1 mois de campagnes, 7 ans 11 mois de bonifications pour services aériens commandés.

WOIRGNY (Henri-René), adjudant-chef; 13 ans 9 mois de services, 6 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 3 ans 9 mois de bonifications pour services aériens commandés.

GAULMIN (Raymond), adjudant-chef; 13 ans 4 mois de services, 3 ans 10 mois de campagnes, 1 citation, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

DOUCET (Jean-Elie), adjudant-chef; 13 ans 1 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation.

2e Sous-officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 avril 1946.)

SOLON (Charles-André-Clément), adjudant-chef; 21 ans 8 mois de services, 1 an 10 mois de campagnes, 2 blessures de guerre, 2 blessures en service aérien commandé, 20 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

MOLLARD (Henri-Hippolyte), adjudant-chef; 19 ans 2 mois de services, 3 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés.

IV. — Corps des sous-officiers infirmiers.

G. — CONTINGENT NORMAL

Armée active.

EHRET (Armand), adjudant-chef; 13 ans 4 mois de services, 12 ans 6 mois de campagnes.

ANDRE (Joseph-Michel), adjudant, 20 ans 3 mois de services, 5 ans de campagnes.

V. — Sous-officiers de la musique de l'air.

II. — CONTINGENT NORMAL

Armée active.

SUSINI (François-Marie), sergent; 17 ans 3 mois de services, 8 ans 10 mois de campagnes.

SARRAZIN (Gilbert-Eugène), adjudant-chef; 19 ans 4 mois de services, 1 an 9 mois de campagnes.

VI — Militaires autochtones.

I. — CONTINGENT NORMAL

Armée active.

HOANG (Tran), mle 4153, sergent; 17 ans 8 mois de services, 16 ans 8 mois de campagnes.

TAMBA (Kamara), mle 42235, soldat de 1re classe; 14 ans 11 mois de services, 12 ans 7 mois de campagnes.

LAHIM (Milimouno), mle 42463, soldat de 1re classe; 14 ans 11 mois de services, 11 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 citation.

MAMADI (Cissé), mle 41013, sergent-chef; 15 ans de services, 12 ans 5 mois de campagnes.

TAMBA (Tinkea), mle 42202, sergent, 14 ans 11 mois de services, 11 ans de campagnes, 6 mois de majorations diverses.

DJOMBATE, mle TD/a.b 4128, adjudant; 14 ans 7 mois de services, 11 ans 1 mois de campagnes.

DIEN (Vo Van), mle 5905, adjudant-chef; 22 ans 3 mois de services, 3 ans 3 mois de campagnes.

BATEDJIM (Gabriel), adjudant, mle TD 4530; 13 ans 6 mois de services, 10 ans 6 mois de campagnes, 1 blessure de guerre.

BOUDEGNA (Zénaaga), mle 82713, caporal; 14 ans 11 mois de services, 6 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 1 an 10 mois de majorations diverses.

Rémunération des experts supplémentaires du service de l'intendance et du service de santé.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'arrêté du 21 novembre 1947 concernant la rémunération et les conditions d'avancement des experts supplémentaires du service de l'intendance et du service de santé;

Vu l'arrêté du 24 mars 1949 fixant la rémunération des experts supplémentaires du service de l'intendance et du service de santé;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre);

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-43 du 12 janvier 1949 relatif à l'indemnité de résidence des fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1571 du 19 octobre 1948 portant attribution aux personnels de l'Etat d'une indemnité temporaire de cherté de vie,

Arrêtent:

Art 1er — Le taux de rémunération de début de la vacation des experts supplémentaires du service de l'intendance et du service de santé du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) est fixé ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1949:

Vacation normale de quatre heures:

Département de la Seine: 567 F.

Autres départements et Afrique du Nord: 477 F.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1949.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat
aux forces armées (guerre),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef du cabinet,
LUCIEN JEANNEAU.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Pirlot (Louis), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché, pour la période du 18 août 1946 au 30 décembre 1948 inclus, auprès du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, en qualité de chef de section à la direction départementale du Pas-de-Calais, à Arras (régularisation).

Admission à l'honorariat (armée de terre, réserve).

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Par décision ministérielle du 2 août 1949, les officiers de réserve du service vétérinaire de l'armée dont les noms suivent ont été admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925):

Vétérinaires lieutenants.

MM. Arnaud (Jean-Elie-Etienne).
Le Roux (Gabriel-Yves-François).

Vétérinaire sous-lieutenant.

M. Signol (Jean-Maurice).

Nominations au grade d'aspirant dans l'armée de terre (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1949: page 2803, 1re colonne, au lieu de: « Dubreucq (Gérard) », lire: « Dubreucq (Pierre) ».

Liste des médecins militaires ayant obtenu le titre d'assistant des hôpitaux militaires ou admis à l'emploi d'assistant.

Par décision ministérielle du 21 juillet 1949 et par application des dispositions des décrets des 24 novembre 1924 et 11 février 1938 et des instructions des 26 novembre 1924 et 25 mars 1948, sont nommés assistants des hôpitaux militaires ou admis à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires à la suite des concours ouverts en 1949, les médecins militaires ci-après désignés:

SECTION MÉDECINE

Nommés assistants des hôpitaux militaires.

MM.
Bloch (Léon-Francis), médecin capitaine, 2e région militaire.
Bertein (Jacques-Paul), médecin capitaine, 9e région militaire.
Bernard (Jean-Georges-Henri), médecin capitaine, troupes d'occupation en Allemagne.

Admis à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires.

MM.
Favier (Marcel-Paul-Fernand), médecin capitaine, 8e région militaire.
Fribourg-Blanc (Julien-André), médecin capitaine, troupes du Maroc.
Colson (Jules-Albert-Félix), médecin capitaine, troupes de Tunisie.
Couture (Henri-Max-Louis), médecin capitaine, 2e région militaire.
Quenard (Roger-Francisque), médecin capitaine, 8e région militaire.

SECTION CHIRURGIE

Nommés assistants des hôpitaux militaires.

MM.
Pujol (Paul-Emile), médecin capitaine, 9e région militaire.
Benard (Jacques-Henri-Auguste), médecin capitaine, haut commissariat de la République française en Autriche.
Demarty (Raymond-Georges-Albert), médecin capitaine, troupes de Tunisie.
Fontan (Pierre-Michel-Marie), médecin capitaine, troupes de Tunisie.
Despras (Louis-Auguste), médecin capitaine, troupes de Tunisie.
Aulong (Jacques-René), médecin capitaine, troupes d'occupation en Allemagne.
Vulliet (Francis-Louis), médecin capitaine, 1re région militaire.

SECTION ÉLECTRO-RADIOLOGIE

Admis à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires.

MM.
Semat (Paul-Honoré), médecin capitaine, troupes d'occupation en Allemagne.
Kaydel (Paul-Lucien-Auguste), médecin capitaine, troupes d'occupation en Allemagne.
Jouvet (Pierre-André-René), médecin capitaine, 7e région militaire.
Philippon (Jean), médecin capitaine, 3e région militaire.
Girard (Joseph-Clément), médecin capitaine, haut commissariat de la République française en Autriche.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

SECTION STOMATOLOGIE

Admis à l'emploi d'assistant des hôpitaux militaires.

MM.

Dulac (Jean-Joseph), médecin capitaine, troupes du Maroc.

Fosse (Jean-Louis), médecin capitaine, 10e région militaire.

Imbert (Jean-Paul), médecin capitaine, 2e région militaire.

Ces officiers prendront leurs fonctions le 3 novembre 1949 dans les postes qui leur seront attribués avant cette date par décision ministérielle.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 49-959 portant publication des accords complémentaires à la convention générale du 17 janvier 1948 entre la France et la Belgique sur la sécurité sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1949, page 7087 et suivantes:

Régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers et saisonniers.

Titre Ier, au lieu de: « Dispositions générales concernant les travailleurs frontaliers », lire: « Dispositions concernant les travailleurs frontaliers ».

Régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs de mines et établissements assimilés.

Titre II, chapitre III, assurance invalidité, article 15, au lieu de: « Lorsque l'assuré ne remplit par les conditions prévues par l'octroi d'une pension d'invalidité... », lire: « Lorsque l'assuré ne remplit pas les conditions prévues pour l'octroi d'une pension d'invalidité... ».

Chapitre VII, Dispositions diverses, article 24, 3e ligne, au lieu de: « par le présent décret », lire: « par le présent accord ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Administration centrale.

Par arrêté du 9 août 1949, Mme Meyerovitch, déjà en fonction au centre national de la recherche scientifique à la date du concours du secrétaire d'administration qu'elle a subi avec succès, dispensée du stage, admise à se présenter aux épreuves d'admission qui ont eu lieu les 21 et 22 mars 1949, est titularisée en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à compter du 20 septembre 1948.

Par arrêté du 9 août 1949, sont titularisées, à compter du 15 juillet 1947, en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent:

Mlle Bons (Janine), Mme Mich.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Goupil (Albert), professeur licencié d'allemand, est intégré dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement, à compter du 1er octobre 1947, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université populaire de Donaueschingen.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Dartenuc (Louis), professeur licencié d'anglais, est intégré dans les cadres métropolitains et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur de collège (2e catégorie) au lycée de Baden-Baden.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Donnay (Henri), professeur licencié d'allemand, est incorporé dans les cadres métropolitains en qualité de professeur adjoint, à compter du 1er octobre 1946, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université populaire de Berg-Nassau.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Edichoffer (Roland), professeur licencié des lettres modernes, est incorporé dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement, à compter du 1er octobre 1946, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université populaire de Tübingen.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Franc (Francis), professeur licencié de philosophie, est intégré dans les cadres métropolitains et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en qualité d'adjoint d'enseignement, en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège de Fribourg.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Giraed (René), professeur licencié de lettres modernes, est intégré dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement, à compter du 1er octobre 1948, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université populaire de Biberach.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Jager (Claude), professeur licencié d'allemand, est intégré dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement, à compter du 1er octobre 1946, et de professeur de collège, cadre normal, 2e catégorie, à compter du 1er octobre 1948, et rétroactivement détaché auprès du commissaire aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'école normale de Meersbourg.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Roudot (Francis), professeur licencié d'allemand, est intégré dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement, à compter du 1er septembre 1946, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'école normale de Saulgau.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Ghiringhelli (Pierre), bachelier de l'enseignement secondaire, est intégré dans les cadres métropolitains en qualité de professeur adjoint (2e catégorie), à compter du 1er octobre 1935, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période allant du 1er avril 1946 au 30 septembre 1949, en vue d'exercer les fonctions de répétiteur au collège de Cobleuce.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Serrat (Maurice), professeur licencié d'espagnol, est intégré dans les cadres métropolitains, à compter du 1er octobre 1948, en qualité d'adjoint d'enseignement, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de lecteur au centre d'études françaises de Trèves.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Winckler (Roger), professeur licencié d'allemand, est incorporé dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement, à compter du 1er septembre 1947, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er septembre 1947, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université populaire de Sigmaringen.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Lasserre (Jacques), professeur licencié d'allemand, est incorporé dans les cadres métropolitains en qualité d'adjoint d'enseignement, à compter du 1er octobre 1948, et rétroactivement détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à l'université populaire de Neustadt.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 9 août 1949, Mme Touilec, née Flers, institutrice de 3e classe, du département du Finistère, est maintenue du 15 mars 1945 au 30 septembre 1946 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Egypte.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 2 août 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 août 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 juillet 1948 portant que les promotions et nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Stahl (Léon-Emile-Aloys), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris. Officier du 15 juillet 1939.

Weil (Georges-Célestin), inspecteur général des ponts et chaussées, président directeur général de la Compagnie générale de traction sur les voies navigables. Officier du 24 août 1931.

Au grade d'officier.

MM.

Blanchet (René-Désiré), inspecteur général des ponts et chaussées. Chevalier du 5 août 1923.

Chauchat (Emile-Gabriel-Jacques), délégué général de l'union des véhicules de transport privé. Chevalier du 11 juillet 1935.

Dauterac (Georges-Joseph), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch (Gers). Chevalier du 23 décembre 1936.

Daydé (Jacques-Auguste-Henri), gérant des établissements Daydé (constructions métalliques). Chevalier du 25 décembre 1926.

Defert (René-André), secrétaire général de l'union nationale des associations de tourisme, vice-président du Touring-Club de France. Chevalier du 6 février 1932.

Duriez (Marius-Jules-Joseph), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des services techniques du laboratoire central des ponts et chaussées. Chevalier du 1er juin 1920.

Gazet (Adolphe-Eugène), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Amiens (Somme). Chevalier du 13 août 1930.

Genève (Fernand), entrepreneur de débarquement et transports de charbon à Paris. Chevalier du 19 décembre 1934.

Le Daniec (Joseph-Charles), entrepreneur de travaux publics à Poissy (Seine-et-Oise). Chevalier du 13 juillet 1923.

Mathieu (Emile-Georges), président du syndicat des fabricants d'émulsions routières de bitume, vice-président de l'association technique de la route. Chevalier du 6 février 1932.

Meillon (Alfred-Emmanuel), président de la confédération touristique pyrénéenne. Chevalier du 4 mai 1916.

Mermier (Stéphane-Marius-Joseph), directeur de la région de la Méditerranée de la Société nationale des chemins de fer français. Chevalier du 8 août 1935.

Pierson (Charles-Louis-André), ingénieur en chef honoraire de la Société nationale des chemins de fer français, en retraite depuis le 1er avril 1919. Chevalier du 17 novembre 1920.

Robert de Beauchamp (René), inspecteur général des ponts et chaussées. Chevalier du 9 août 1930.

Santiaggi (Jean-Thomas), président de la fédération des syndicats d'initiative de la Côte d'azur et de la Corse. Chevalier du 18 septembre 1920.

Seneeaux (Maurice-Louis-Désiré), vice-président du syndicat patronal de la navigation intérieure. Chevalier du 7 février 1934.

Testard (Emile-Louis), ingénieur en chef géographe. Chevalier du 25 décembre 1929.

Thomas (Henri-Charles-Gabriel), inspecteur général, chef du service de la comptabilité générale et des finances de la Société nationale des chemins de fer français. Chevalier du 23 juillet 1925.

Toubeau (Pierre), ingénieur en chef, directeur des chemins de fer de la Sarre. Chevalier du 2 janvier 1925.

Au grade de chevalier.

MM.

Bellremieux (André), ingénieur des ponts et chaussées à Paris; 24 ans de services civils et militaires.

Bideault (Robert-Auguste), président de la fédération des syndicats de l'industrie hôtelière de Normandie; 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Boireaux (Alphonse-Justin), président directeur général de la Société des appareils Boirault (matériel de chemin de fer); 52 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Boniface (Léon-Emile-Ernest), ingénieur des ponts et chaussées, en retraite depuis le 31 décembre 1918; 59 ans 3 mois de services civils et militaires.

Bringer (Raymond-Pierre-Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Metz; 23 ans 7 mois de services civils et militaires.

Bujard (Henri), président directeur général de la Société française des hôtels de montagne; 40 ans 6 mois de pratique professionnelle.

Caillol (Xavier), ingénieur des ponts et chaussées à Arles; 42 ans 8 mois de services civils et militaires.

Chaussé (Louis-Jean-Marie-Joseph), entrepreneur de travaux publics à Nantes; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Chauvet (Maurice-Emile-Pierre), président de la fédération des syndicats d'initiative Languedoc-Rouergue-Roussillon; 33 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Chavagnon (Jean), entrepreneur de transports publics routiers à Lyon; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires).

Cusson (Marie-Paul), ingénieur principal, chef de la subdivision du matériel moteur à la division du matériel de la région du Sud-Ouest de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 35 ans 2 mois de services civils et militaires.

Delage (André-Marius-Julien), inspecteur au service de la voie et des bâtiments de la région de l'Ouest de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Descours (Georges), employé à la société des Messageries nationales (transports routiers à Paris); 62 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Delagneau (Kléber-Lucien), entrepreneur de travaux publics à Compiègne; 30 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Drouelle (Louis-Arsène-Clément), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Fiers; 51 ans 3 mois de services civils et militaires.

Dufaure (Michel-Lucien), receveur de 1re classe au service de l'exploitation de la région du Sud-Ouest de la Société nationale des chemins de fer français à Saint-Jean-de-Luz; 40 ans 4 mois de services civils et militaires.

De Faucigny-Lucinge (Jean-Louis), président de la Société des hôtels réunis, vice-président délégué du cercle de l'Union interalliée; 25 ans 6 mois de pratique professionelle et de services militaires.

Figuière (Frédéric-Paul-Joseph), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Marseille; 43 ans de services civils et militaires.

Foin (Camille-Henri), ingénieur des ponts et chaussées, chef du service d'exploitation des ports maritimes à Paris; 21 ans de services civils et militaires.

Foltet (Louis-Jules-Emile), directeur à la Régie autonome des transports parisiens; 33 ans 1 mois de services civils et militaires.

Mlle Gallot (Louise-Aimée-Marie), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme; 29 ans de service.

Goyet (Louis-Jean-François), employé de la voie à la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guth (Emile), directeur de l'exploitation de la communauté de navigation française rhénane à Strasbourg; 36 ans 6 mois de pratique professionnelle et services militaires.

Hayotte (Paul), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Nancy; 18 ans de services civils et militaires.

Henry (Alexandre-Auguste), capitaine de port à Rouen; 25 ans 10 mois de services civils et militaires.

Jas (René-Onésime), contrôleur à la signalisation mécanique de la voie et des bâtiments de la région de l'Ouest de la Société nationale des chemins de fer français au Mans; 35 ans 11 mois de services civils et militaires.

Jouvelet (Marcel), ingénieur en chef, chef de la division de la traction au service du matériel et de la traction de la région de l'Est de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 34 ans 11 mois de services civils et militaires.

Keith (Emile), directeur général de la Compagnie des tramways strasbourgeois; 38 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Lannier (Louis-Auguste), employé à la Société générale de navigation de la Haute-Seine; 58 ans de pratique professionnelle et de services militaires,

Lavorel (Joseph-Marie-Alexis), président du syndicat des hôteliers d'Annecy; 53 ans 6 mois de pratique professionnelle et services militaires.

Le Bihan (Jean), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Tréguier; 25 ans de services civils et militaires.

Lecomte (Georges-Paul-Amédée), secrétaire général du syndicat d'initiative de Paris et du département de la Seine; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Libert (Georges-Henri-Pierre), entrepreneur de transports à Reims; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Marchand (Michel-Jean-Emmanuel), ingénieur en chef, chef de la division centrale de la réglementation et de la sécurité au service central du mouvement de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 30 ans 3 mois de services civils et militaires,

Martinot (René-Jules-Léon), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Metz; 31 ans 8 mois de services civils et militaires.

Mathieu (Robert), président du syndicat des hôteliers de Vichy; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Meesemaecker (Georges), ingénieur en chef, attaché à la direction de la région du Nord de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 39 ans 7 mois de services civils et militaires.

Meunier (Paul), ingénieur principal, chef de la subdivision des transports marchandises à la division du mouvement du service de l'exploitation de la région de l'Est de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 49 ans 8 mois de services civils et militaires.

Miraillet (Eugène-Louis), président directeur général d'une entreprise de location de wagons-réservoirs et de matériel de chemin de fer à Paris; 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Munier (François), inspecteur principal des transports de 1re classe au service du contrôle des transports par fer à Paris; 47 ans 8 mois de services civils et militaires.

Ouradou (Gérard), administrateur de la Société nationale des chemins de fer français, sous-inspecteur au 1er arrondissement voie et bâtiments à la région de l'Est de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 37 ans 6 mois de services civils et militaires.

Peyrucq (Charles-Pierre), ingénieur géographe à Paris; 37 ans 8 mois de services civils et militaires.

Rambaud (Pierre-Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Gap (Hautes-Alpes); 45 ans de services civils et militaires.

Savon (Maurice-Louis-Désiré), président de la fédération nationale des associations professionnelles des entreprises de groupages rail et route à Paris; 51 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Schwartz (Jean-Léon), président directeur général des ateliers de construction Schwartz-Hautmont; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Soliva (Christophe), directeur du syndicat général des restaurateurs; 53 ans 6 mois de pratique professionnelle et services militaires.

Tayart de Borms (Charles-Marie-Pierre), ingénieur, entrepreneur de travaux publics à Cachan (Seine); 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Troly (Louis-Edmond), mécanicien chef au barrage de Chalon; 23 ans 6 mois de services civils et militaires.

Varlet (Jean), ingénieur principal, chef de la subdivison « Mouvement des machines » à la division de la traction du service du matériel et de la traction de la région du Nord de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 32 ans 3 mois de services civils et militaires.

Vincent (Albert-Victor-Eugène), ingénieur en chef au service du matériel roulant du réseau ferré à la Régie autonome des transports parisiens; 41 ans 6 mois de services civils et militaires,

Waquier (Jules-Hippolyte-François), ancien entrepreneur de travaux publics; 59 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Wattiau (Alcide), secrétaire du syndicat des patrons bateliers; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Autorisation du transport par wagons complets et par route des bouteilles à oxygène, à hydrogène ou à anhydride carbonique construites en France en 1949 et 1950 et non munies d'un dispositif les empêchant de rouler (matières dangereuses 1949, n° 21).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit décret-loi n° 263 du 5 février 1942;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission instituée par le décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié de la manière suivante:

1° L'appendice n° 9 est complété par la dérogation transitoire n° 18 ci-après:

« D. T. 18. — Par dérogation au paragraphe 2 de l'article 276, les bouteilles à oxygène, à hydrogène ou à anhydride carbonique construites en France en 1949 et 1950 pourront, même si elles ne sont pas confectionnées de manière à ne pas pouvoir rouler ou munies d'une garniture extérieure remplissant ce but, être transportées:

« *a*) Par chemins de fer, mais seulement en wagons complets,

« *b*) Par route.

« Ces bouteilles devront répondre aux conditions rappelées par l'article 275 »;

2° Le renvoi (1) de l'article 276 sera remplacé par le suivant:

« (1) Voir appendice n° 9: Dispositions transitoires n°s 9 et 18 ».

Fait à Paris, le 5 août 1949.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:

Le secrétaire général aux travaux publics,
E. BORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel;* il est en vente à l'Imprimerie nationale.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Fixation des taux et modalités d'assiette et de recouvrement des cotisations à verser par les entreprises ressortissant au centre technique des industries de la fonderie.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, et particulièrement ses articles 8 et 9;

Vu l'arrêté du 7 avril 1949 concernant la transformation du centre technique des industries de la fonderie en centre technique industriel,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération en date du 13 juin 1949 du conseil d'administration du centre technique des industries de la fonderie, annexée au présent arrêté, et fixant les taux et modalités d'assiette et de recouvrement des cotisations à verser par les entreprises ressortissant au centre technique des industries de la fonderie.

Art. 2. — Le directeur des industries mécaniques et électriquess au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er septembre 1949.

Fait à Paris, le 8 août 1949.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 8 AOÛT 1949

Délibération en date du 13 juin 1949 du conseil d'administration du centre technique des industries de la fonderie fixant les taux et modalités d'assiette et de recouvrements des cotisations à verser au centre.

Le conseil d'administration du centre technique des industries de la fonderie,

Vu les articles 8 et 9 de la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels;

Vu l'arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'industrie et du commerce, en date du 7 avril 1949, transformant le centre technique des industries de la fonderie en centre technique industriel,

réuni le 13 juin 1949 et délibérant valablement, fixe comme suit les taux et modalités d'assiette et de recouvrement des cotisations:

I. — A compter du 1er juillet 1949, les entreprises ressortissant au centre technique des industries de la fonderie lui sont redevables de cotisations dont le taux est fixé à 4 p. 1.000 de la valeur commerciale des produits fabriqués par ces entreprises dans les branches d'activité intéressées.

II. — Les cotisations sont appelées périodiquement par le centre technique. Les entreprises redevables en établissent et justifient le décompte sous leur responsabilité. Elles en font parvenir au centre technique le montant avec son justificatif dans le délai maximum de quarante-cinq jours à compter de la fin de chaque période visée ci-dessus.

III. — Le directeur général du centre technique, ou toute personne déléguée par lui à cet effet, est habilité à vérifier l'exactitude des décomptes fournis par les entreprises. Il pourra, sous la garantie du secret professionnel, exiger la présentation des livres et documents de l'entreprise nécessaires à cette vérification.

Administration centrale.

Par arrêté du 9 août 1949, Mme Lamourette (Simone), commis principal d'ordre et de comptabilité hors classe à l'administration centrale, est détachée dans les fonctions de commis principal de 1re classe des mines de l'arrondissement minéralogique de Lille, pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 1er juillet 1949.

Elle sera rémunérée en conséquence sur les crédits du chapitre 106 du budget de l'exercice 1949.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Commercialisation des graines oléagineuses de la récolte 1949.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le conseiller d'Etat, haut commissaire au ravitaillement,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944, portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, par l'effet duquel sont maintenus provisoirement en application les actes dits:

Loi du 6 août 1941 relative à la production et à l'utilisation des matières oléagineuses végétales d'origine métropolitaine;

Loi du 20 février 1942 relative à la commercialisation de certaines denrées agricoles nécessaires au ravitaillement du pays;

Arrêté du 3 novembre 1942 homologuant le règlement fixant les modalités de collecte des graines de lin d'origine métropolitaine destinées à la trituration ou aux usages vétérinaires;

Loi du 5 novembre 1943 relative aux amendes administratives et professionnelles en matière de déclaration, de livraison et de collecte des produits agricoles nécessaires au ravitaillement;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique, ensemble les textes les complétant ou les modifiant;

Vu le décret n° 47-1402 du 26 juillet 1947 relatif à la production des oléagineux métropolitains,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions prévues à l'article 4 ci-après, la totalité des récoltes des agriculteurs doit être livrée par eux à un organisme stockeur de leur choix, titulaire d'un contrat de vente souscrit avec le groupement national d'achat des produits oléagineux et corps gras d'origine animale (G. N. A. P. O.).

Le contrat de vente prévu ci-dessus sera soumis sous forme de contrat-type à l'approbation du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et à celle du haut commissaire au ravitaillement.

Des instructions portées à la connaissance des organismes stockeurs par le G. N. A. P. O., après approbation du haut commissaire au ravitaillement, fixeront:

Les conditions de livraison des graines par les organismes stockeurs au G. N. A. P. O.;

Les modalités pratiques de délivrance des avantages en nature accordés aux producteurs;

Les barèmes de bonification et de réfaction établis par la chambre arbitrale interprofessionnelle des oléagineux métropolitains auprès du groupement interprofessionnel des oléagineux métropolitains (G. I. O. M.).

Art. 2. — Le prix des graines à la production est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du haut commissaire au ravitaillement et publié au *Bulletin officiel des services des prix.*

Ces prix s'appliquent en tout état de cause à des graines de qualité saine, sèche, loyale et marchande, dosant 12 p. 100 d'humidité, base pure, avec une tolérance de 2 p. 100 d'impureté (4 p. 100 pour les graines de lin). Ces graines sont payables au comptant aux producteurs par les organismes stockeurs sur la base du poids net à la livraison.

Art. 3. — Les dates de début et de fin de collecte sont respectivement fixées au 15 juillet 1949 et au 1er mai 1950. A partir de cette date, les producteurs ne pourront plus bénéficier des dispositions de l'article 4 ci-après (avantages en nature, trituration à façon).

Art. 4. — Avantages en nature. — Huile. — Au moment de la livraison de leur récolte, les producteurs doivent indiquer à l'organisme stockeur la quantité d'huile qu'ils désirent recevoir au titre des parts réservataires, sans que cette quantité puisse représenter plus de 4 kg par quintal de graines livrées.

Toutefois, en ce qui concerne les graines de tournesol et de carthame, les producteurs peuvent demander une attribution maximum de 8 kg d'huile par quintal de graines remises à l'organisme stockeur.

Les producteurs doivent s'engager à prendre livraison de cette huile dans le délai fixé à l'article 5 ci-après.

Les parts réservataires sont livrées en huile raffinée. Elles sont cédées aux producteurs à un prix qui sera fixé ultérieurement.

Tourteaux. — Les producteurs doivent également faire connaître à l'organisme stockeur, au moment de leur livraison de graines, les quantités de tourteaux qu'ils désirent recevoir dans les limites maxima de 20 kg de tourteaux non pailleux par quintal de graines de tournesol et de carthame et de 10 kg pour les autres graines.

Ces tourteaux sont cédés aux producteurs aux prix fixés par les arrêtés en vigueur.

Trituration à façon pour le compte des producteurs. — La trituration à façon est interdite dans les départements dont la liste est annexée au présent arrêté.

Dans les autres départements, les producteurs peuvent faire triturer à façon, par une huilerie artisanale de leur choix située dans leur département, la quantité de graines nécessaire pour leur consommation familiale. La trituration à façon des graines de tournesol et de carthame est autorisée par les huileries artisanales qui disposent du matériel indispensable (décortiqueur); ces huileries sont désignées par les préfets, sur propositions des présidents des syndicats départementaux d'huiliers.

La trituration à façon des différentes variétés de graines oléagineuses de semence de pureté interdite sur toute l'étendue du territoire.

Art. 5. — Les producteurs devront prendre livraison de leurs parts réservataires d'huile et de tourteaux dans un délai d'un mois et demi, à compter de la date à laquelle elles seront mises à leur disposition par l'organisme stockeur.

Le service de distribution des parts réservataires cessera au plus tard le 15 juillet 1950.

Art. 6. — Les quantités d'huile obtenues dans les conditions fixées à l'article 4 ci-dessus, sont exclusivement réservées à la consommation familiale des producteurs et du personnel attaché à l'exploitation et ne peuvent, en aucun cas, être commercialisées.

Art. 7. — Compte tenu de la durée moyenne de stockage prévue dans la marge forfaitaire allouée aux organismes stockeurs et à l'intérieur des dates limites de collecte fixées à l'article 3, le G. N. A. P. O. assurera aux organismes stockeurs des évacuations mensuelles de graines correspondant, au minimum, au huitième des quantités collectées par chacun d'eux au cours de la précédente campagne.

La mise en œuvre de ces graines fera l'objet d'un plan de trituration proposé au haut commissaire au ravitaillement par l'union syndicale des fabricants d'huile et de tourteaux de France, la fédération nationale des huileries métropolitaines, moyennes et artisanales et la fédération nationale des coopératives d'huileries.

Les huileries inscrites à ce plan approvisionneront directement les organismes stockeurs des quantités d'huile raffinée ou de tourteaux correspondant aux besoins exprimés par les producteurs, conformément aux dispositions de l'article 4 ci-dessus. Les organismes stockeurs en assureront la distribution aux bénéficiaires.

Art. 8. — Les dispositions générales qui précèdent sont applicables à la commercialisation des graines de lin, celle-ci étant assurée par la section « Pool du lin » du G. N. A. P. O.

Les parts réservataires relatives aux livraisons de graines de lin sont livrées en huile et en tourteaux de lin, dans les mêmes conditions que celles fixées par l'article 4 ci-dessus.

Art. 9. — Le présent arrêté ne concerne pas les graines de moutarde noire, ni les graines dites « Montana », dont la commercialisation fait l'objet de dispositions particulières.

Art. 10. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées, poursuivies et réprimées, suivant le cas, conformément aux dispositions des actes dits lois du 20 février 1942 et 5 novembre 1943, et de l'ordonnance n° 45-1481 du 30 juin 1945.

Art. 11. — Les dispositions antérieures concernant les oléagineux qui sont contraires à celles du présent arrêté, sont abrogées.

Art. 12. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture, le directeur de l'approvisionnement et des industries et commerces de l'alimentation au haut commissariat au ravitaillement et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Le haut commissaire au ravitaillement,
CHARLES BRASART.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

LISTE DES DÉPARTEMENTS OU LA TRITURATION A FAÇON DES GRAINES OLÉAGINEUSES EST INTERDITE

Ancienne région économique d'Angers. — Mayenne.
Ancienne région économique de Châlons. — Marne.
Ancienne région économique de Laon. — Aisne, Ardennes, Oise, Somme.
Ancienne région économique de Lille. — Nord, Pas-de-Calais.
Ancienne région économique de Nancy. — Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
Ancienne région économique d'Orléans. — Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher (la partie située au Nord de la Loire).
Ancienne région économique de Paris. — Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
Ancienne région économique de Rouen. — Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Inférieure.
Département de la Moselle.

Service de la répression des fraudes.

Par arrêté du 9 août 1949, M. Vanhoutte (René), inspecteur de la répression des fraudes, est détaché auprès du syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France, en qualité d'inspecteur, pour l'application, en ce qui concerne ces produits, des lois et règlements sur la répression des fraudes et falsifications.

Ce détachement est prononcé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1949.

Médaille d'honneur agricole.

Par arrêté du 1 juin 1949, la médaille d'honneur agricole est conférée aux personnes désignées ci-après:

AIN

M. Poncin (Marc-Maurice), à Dompierre-sur-Ain.

AISNE

Mlle Baudevin (Georgette), à Marchais, par Liesse.
M. Dauligny (Paul), à Aubigny-aux-Kaisnes.
M. Dupuis (Mégérie), à Aubigny-aux-Kaisnes.
M. Faublée (Frédéric-Adolphe), à Barenton-Bugny.
M. Hencelle (Ernest), à Aubigny-aux-Kaisnes.
Mme Hencelle, née Pelelon (Louise), à Aubigny-aux-Kaisnes.
M. Mannequin (Fernand), à Aubigny-aux Kaisnes.
M. Podevin (Louis), à Marchais,par Liesse.
Mme veuve Prévost, née Debally (Lélilia), à Bucy-les-Cerny.
M. Taisne (Edmond), à Beaurevoir.
Mme Tavernier, née Caille (Berthe), à Aubigny-aux-Kaisnes.
M. Tavernier (Jules), à Aubigny-aux-Kaisnes.

ALLIER

M. Bernard (Aloine), à Dion.
M. Desmolles (Jean), à Dion.
Mme Dumont, née Mage (Marie-Louise), à Fleuriel.
M. Laronde (Gilbert), à Charell-Cintrat.
M. Parent (Benoît), à Pierrefitte-sur-Loire.

ALPES-MARITIMES

Mme veuve Ghiglione, née Giroldo (Henriette), à Nice.
M. Gilli (Henri), à Nice.
M. Maria (Vincent), à Nice.

ALPES (HAUTES-)

M. Vincent (Camille), à Gap.

ARIEGE

M. Lagarde (Louis), à Carla-Bayle.

AUBE

M. Croz (Louis), aux Granges.
M. Jollet (Fernand-Paul), à Saulsotte.
M. Antech (Joseph-Emile), à Boutenac.
M. Augé (Denfert-Augé-Gustave), à Lapalme.
M. Brunel (Louis), à Montredon.
M. Cayarol (Jean), à Carcassonne.
M. Claverie (Jean-Marie-Paulin), à Lapalme.
M. Combal (Jean-Pierre-Louis), à Sigean.
M. Escourrou (Paul-François), à Sigean.
M. Ferrier (Lucien-Noël), à Narbonne.
M. Floutie (Etienne-Baptiste-Désiré), à Lapalme.
M. Gaubert (Charles), à Gruissan.
M. Ivern (Théodore-Louis), dit Gustave, à Lapalme.
M. Janzac (Félix-Raymond), à Lapalme.
M. Jean (Adrien-Antoine-César), à Boutenac.
M. Lagoute (Paul-Jules), à Caja et Villedieu.
M. Ouradou (Pierre-François), à Raissac-d'Aude.
M. Oustrie (Eugène), à Trèbes.
M. Raynaud (Pierre), à Carcassonne.
M. Roger (Joseph-Marius-Louis), à Sigean.

BOUCHES-DU-RHONE

M. Roux (Paul), à Sainte-Marie-de-la-Mer.

CHARENTE

M. Benoît (Etienne), à Saint-Félix.
M. Berland (Jean), à la Bergère, commune de Saint-Cybardeaux.
M. Clément (François), à Bélair, commune de Magnac-sur-Touvre.
M. Gardrat (Achille), à Balgnes-Sainte-Radegonde.
M. Grelaud (Léon), à la Marzelle, commune de Montchaude.
Mme Grelaud, née Goy (Euphrasie), à la Marzelle, commune de Montchaude.
M. Hyvert (Pierre), à Saint-Félix.
Mlle Le Rouzic (Françoise), à la Brosse, commune de Chassenon
M. Pastie (Léonard), les Grassias, commune de Massignac.
M. Perillaud (Emile-Célestin Honoré), à Fayolle, commune de Monljean.
M. Roulon (Jean), à Bordas, commune de Suris

CHARENTE-MARITIME

M. Bouchereau (Alcide), à Marans.
M. Burgaud (Denis-Albert), à Cresse.

CHER

M. Danchaud (Louis-Ferdinand), à Farges-en-Septaine.
M. Millien (Jean), à Apremont, par le Guetin.
M. Renault (Claude), à Jussy-le-Chaudrier.
M. Renault (Jules-Augustin), à Tendron, par Nerondes.

COTES-DU-NORD

Mlle Durand (Augustine), à Pledran.
Mme Guervalais, née Lemée (Victorine-Marie-Rose), à Saint-Maudez.
Mlle Le Flohic (Marie-Anatalie-Rosalie), à Saint-Mayeux.
M. Nicolas (Jean-François-Marie), à Plouvenez-Quintin.

DEUX-SEVRES

Mlle Jarry (Adèle-Germaine), à Parthenay.

DORDOGNE

M. Chaminade (Pierre-Jean), à Vigneral, commune de Champcevinel.
Mme Chaminade, née Ronchaud (Jeanne), à Vigneral, commune de Champcevinel.
M. Fouetillou (Jacques), à Tourtoirac.

DOUBS

M. Baverel (Constant-Georges), à Pontarlier.
M. Genre - Grandpierre (Paul-François-Octave), aux Fourgs.

DROME

M. Delhomme (Pierre), à la Roche-de-Glun.

GARONNE (HAUTE)

M. Audouy (Bernard), à Auzielle.
M. Bousquet (Jacques), à Auzielle.
M. Decomps (Paulin), à Lagardelle-sur-Lèze.
M. Escullié (Antoine), à Magnanac, par Villemur.
M. Gouaze (Joseph), à Saint-Martory.

GERS

M. Sussère (Joseph), à Estang.

GIRONDE

M. Barre (Georges-Pierre), à Sainte-Eulalie.
Mme Barre, née Lafourcade (Laurentine), à Sainte-Eulalie.
M. Courregelongue (Pierre), à Capleux.
M. Coussin (Marcel), à Genissac.
M. Delpech (Jean-Louis), à Plassac.
M. Despueyreux (Jean-Alcide), à Illats.
Mme Douat, née Dubes (Jeanne), à Salles.
Mme Dourcy, née Noncet (Jeanne), à Bruges.
Mme Duole, née Douat (Marguerite-Alice), à Salles.
M. Durandet (Elie-Pierre-Eugène), à Saint-Emilion.
Mme veuve Durandet, née Duhart (Leonie), à Saint-Emilion.
M. Eyquem (Emile), à Ludon-Médoc.
Mlle Fourcade (Henriette-Catherine), à Portets.
M. Jean (Lionel), à Beguey.
M. Labeyrie (René), à Portets.
Mlle Laulan (Marie), à Portets.
M. Leblois (Henri), à Fronsac.
M. Millacet (Emile-Remual), à Saint-Maixant.
M. Moreau (Armand-Pierre), à Bourg-sur-Gironde.
Mlle Nouvel (Alice), à Genissac.
M. Picat (Jules), à Vendays.
Mme veuve Pradeau, née Estival (Maria), à Saint-Emilion.
M. Souquet-Sever (Alphonse), à Cars.
Mlle Teurlais (Suzanne), à Genissac.

HERAULT

M. Albert (Auguste-Baptiste), à Cazouls-les-Béziers.
M. Arnaud (Achille), à Vendargues.
M. Barlan (Raoul), à Nissan.
Mme Compadieu, née Laget (Augustine-Marie-Louise-Jeanne), à Montpellier.
M. Galibert (Etienne-Dieudonné), à Saint-Félix-de-Lodez.
Mme Jarrousse, née Laurent (Berthe), à Juvignac.
Mme veuve Subra, née Escande (Modeste), à Poilhes.
M. Tessier (Etienne), à Roquessels.

ILLE-ET-VILAINE

Mme veuve Frostin, née Michel (Marie), à Saint-Pierre-de-Plesguen.

INDRE-ET-LOIRE

M. Lucas (Etienne), à Orbigny.
M. Toulme (Edouard), à Saint-Patrice.

ISERE

M. Avallet (François), à Vienne.

LANDES

M. Destruhaut (Pierre), à Sabres.

LOIRE

M. Sury (Benoît), à Salt-en-Donzy.

LOIRE-INFERIEURE

M. Cesbron (Joseph), au Pallet.
M. Maindon (Eugène-Jean), à Saint-Aignan-de-Grandlieu.
M. Toublanc (Joseph-Pierre-Marie), au Pallet.

LOIR-ET-CHER

M. Besnard (Georges-Désiré), à Saint-Aignan.
Mlle Germain (Rachel-Marie), à Saint-Georges-sur-Cher.
M. Godeau (Louis), à Molineuf.

LOIRET

M. Bellenoue-Boissonnet (Louis), à Lailly-au-Val.
M. Caillette (Charles-Alexis), à Attray.
M. Chain (Théophile-Eugène), à Neuville-aux-Bois.
M. Gudin (François-Charles-Auguste), à Neuville-aux-Bois.
M. Macé (Henri), à Lailly-au-Val.
M. Moreau (Anatole-Désiré), aux Crottes-en-Pithiverais.
M. Nere (Marcel), à Aschères-le-Marché.
M. Paulmier (Désiré), à Villereau.
M. Porthault (Raymond-Paul), à Villereau.
M. Robin (Henri), à Menestreau-en-Villette.
M. Tessier (Georges-Alexandre), à Lailly-au-Val.
M. Tessier (Raymond), aux Crottes-en-Pithiverais.
M. Thoret (Georges-Emile), à Menestreau-en-Villette.

MAINE-ET-LOIRE

M. Ganache (Louis), à Saint-Michel-et-Chanveaux.

MANCHE

Mlle Deschamps (Marie-Augustine-Elise), à Sainteny.
M. Lecherbonnier (Jules), à Saint-Germain-de-Tournebut.
M. Vastel (Victor-Louis-Jules), à Dangy.
Mme Vastel, née Hardel (Marie-Augustine-Joséphine), à Dangy.

MARNE

M. Landragui (Eugène-Jules), à Ay-Champagne.
M. Michelot (Fernand-Auguste), à Verlus.

MORBIHAN

M. Le Gallo (Eugène), à Lesle en Pont-Scorff.
Mme Le Gallo, née Rault (Julienne), à Lesle en Pont-Scorff.

MOSELLE

M. Gelis (Georges), à Puzieux.
M. Neu (Jean), à Château-Salins.

NORD

Mlle Banden (Marie-Lucie), à Zermezeele.
Mlle Capelle (Pauline), à Romilly-en-Cambrésis.
M. Capoen (Albert-Marcel), à Fletre.
M. Caron (Victor), à Hazebrouck.
M. Coquel (Augustin-Louis), à Landrecies.
M. Lasue (Henri-René), à Fletre.
M. Leblanc (Elisée), à Templeuve.
M. Lesage (Fernand), à Lécluse.
M. Liberal (Henri), à Lécluse.
M. Masclet (Pierre-François-Joseph), à Masny.
M. Pierens (Julien-Charles-Jérôme), à Broxeele.
M. Thorez (Henri-Joseph), à Fletre.
M. Vandewalle (Henri-Joseph), à Looberghe.

OISE

M. Adam (Georges), à Nampcel.
M. Alavoine (Jules), à Coudun.
M. Alexandre (Adrien), à Wavignies.
M. Amory (Gilbert-Célestin), à Pronleroy.
M. Amory (Gustave-Edouard), à la Neuville-Roy.
M. Bailleux (Ildevert), à Coudun.
Mme veuve Baquet, née Lejeune (Juliette-Marie), à Blaincourt-les-Précy.
M. Barbier (Alix-Arcade), à Coudun.
M. Barbier (Louis-Eugène), à Coudun.
M. Bellard (Jules), à Fontaine-Chaalis.
M. Belner (André), à Saint-Crépin-Ibouvillers.
Mme veuve Bera, née Mesureur (Arsène-Julienne), à Sermaize.
M. Berloque (Alexandre), à Betz.
M. Bernard (Henri), à Saint-Germer-de-Fly.
M. Bochet (Maurice-Alfred), à Duvy.
M. Boclet (Léopold), à Thieux.
M. Boquet (Désiré), à Avrigny.
Mlle Bocquet (Jeanne), à Avrigny.
M. Bocquet (Georges), à Léglantiers.
M. Bonnay (Stéphane), à Bailleul-le-Soc.
M. Bouchain (Abel-Adolphe-Désiré), à Léglantiers.
Mme Boudot, née Babron (Angèle), à Mareuil-sur-Ourcq.
M. Breux (Lucien), à Cernoy.
Mme Bridoux, née Lhomme (Claire-Marie-Zoé), à Amy.
M. Brunet (Albert), à Avrigny.
M. Buquet (Lucien-Raoul), à Saint-Rémy-en-l'Eau.
Mme veuve Bucquet, née Loffroy (Berthe), à Saint-Rémy-en-l'Eau.
M. Campion (Maurice), à Dethisy-Saint-Martin.
M. Carlier (Lucien-Jean), à Montiers.
M. Carlier (Edouard), à Tricot.
M. Carré (Albert), à Brégy.
Mlle Cauvelet (Pauline), à Hautefontaine.

Mme Charpentier, née Rémy (Marie-Marguerite-Charlotte), à Marolles
M. Chaudron (Eugène-Eusèbe), à Ermenonville.
M. Chaudron (Louis-Lucien), à Ermenonville.
M. Chaudron (Eusèbe), à Ermenonville.
M. Coppe (Albert-Gustave), à Venette.
M. Coppe (Charles), à Grandfresnoy.
M. Cosyns (Alphonse), à Ermenonville.
M. Cottret (Léopold), à Acy-en-Multien.
Mme Cottret, née Leduc (Louise-Mathilde), à Acy-en-Multien.
M. Courtil (Pierre-Napoléon), à Betz.
M. Crampon (Alfred-Joseph), à Ognes.
M. Damour (Charles), à Amy.
Mme Decaux, née Azelard (Suzanne), à Villers-Saint-Barthélemy.
M. Declercq (Léopold-Alexis), à Antilly.
Mme Declercq, née Senez (Germaine-Lucie), à Antilly.
Mme Decoq, née Mottelet (Eugénie), à Cattigny.
M. Decourt (Dagbert), à Feigneux.
M. Delahaye (Charles), à Boullarre.
M. Delahoche (Raoul), à Grandvillers-aux-Bois.
M. Delamarre (Albert-Aimé), à Hadancourt-le-Haut-Clocher.
M. Delorme (Georges), à Feigneux.
M. Demeyer (Pierre-François), à Bailleul-le-Soc.
M. Denain (Charles), à Compiègne.
M. Derlon (Edouard-Paul), à Mareuil-sur-Ourcq.
Mme Derlon, née Babron (Louise), à Mareuil-sur-Ourcq.
M. de Smet (Charles-Louis), à Ognes.
M. Desprez (Gabriel), à Saint-Maur.
M. Doucet (Adrien-Paul), à Roy-Boissy.
M. Douy (Emile), à Vez.
M. Dubos (César-Edouard), à Songeons.
M. Dubreuil (Germain), à Feigneux.
M. Ducrot (Abel), à Ansauvillers.
M. Dufour (André), à Fay-Saint-Quentin.
M. Dufour (Gustave), à Rouvillers.
M. Duhauvel (Robert), à Feigneux.
M. Dumondel (Charles), à Ver-sur-Launette.
M. Duperier (Fernand), à Grandvillers-aux-Bois.
M. Dupuis (César-Charles), à Mareuil-sur-Ourcq.
M. Dupuis (Louis), à Vez.
M. Durmord (Raoul), à Reez-Fosse-Martin.
Mme veuve Elie, née Vasseur (Marie-Joséphine-Augustine), à Larbroye.
M. Eloi (Henri), à Antilly.
M. Faciot (Eugène), à Raray.
M. Fauqueux (Georges-Emile-Léon), à Wavignies.
Mlle Favresse (Suzanne-Amélie), à Campeaux.
M. Ferdinoy (André-Denis), à Frestoy-Vaux.
M. Ferdinoy (Denis-Victor), à Frestoy-Vaux.
Mme Ferdinoy, née Fixon (Charlotte-Honorine-Catherine), à Frestoy-Vaux.
M. Ferret (Georges-Eugène), à Hemevillers.
M. Floury (Amédée-Victor), à la Neuville-Roy.
M. Folleat (Lucien-Isidore), à Betz.
M. Froment (Félix-Léon), à Duvy.
M. Freguin (Jean-Baptiste), à Reez-Fosse-Martin.
M. Galland (Roger-Raymond), à Canly.
Mme Garnaud, née Vernel (Paula), à Mareuil-sur-Ourcq.
M. Gervais (Albert), à Bregy.
M. Gibot (Lucien-Edouard), à Royaucourt.
M. Gobin (Léon), à Moyenneville.
M. Goet (Henri), à Guiscard.
M. Gorel (Léopold), à Guiscard.
M. Grenier (Louis-Augustin-Eugène), à la Chaussée-du-Bois-d'Ecu.
Mme Grenier, née Rayez (Angèle-Marie-Suzanne), à la Chaussée-du-Bois-d'Ecu.
M. Gressier (Gustave), à Rhuis.
Mlle Guinet (Marguerite-Alphonsine), à Litz.
M. Hannier (Albert), à Catillon.
M. Henri (Yves), à Cernoy.
M. Herbaut (Hippolyte), à Bregy.
M. Hubert (Arthur-Clodomir), à Leglantiers.
M. Hulot (Victor), à Puiseux-le-Haut-Berger.
M. Jaillet (Stanislas), à Ermenonville.
M. Lagny (Joseph), à Coulhm.
M. Lavallée (Jules-Louis-Eugène), à Campremy.
M. Lecat (Auguste), à Morienval.
M. Lecuru (Henri-Amédée), à Ressons-sur-Matz.
M. Lefevre (Auguste), à Montigny.
M. Lefevre (Alfred), à Rouvillers.
M. Legendre (Louis), à Reez-Fosse-Martin.
M. Legrand (Daniel), à Pont-Lévêque-sur-Oise.
M. Leleu (Joseph-Eugène-Ernest), à Chevrières.
M. Lemaire (Albert), à Vez.
M. Lermurier (Albert-Louis-Joseph), à Saint-Maur.
Mlle Leroux (Angèle-Marie-Elise), à Francastel.
M. Leroy (Albert), à Coudun.
M. Leroy (Edmond), à Catillon.
M. Leroy (Ernest), à Leglantiers.
M. Lesure (Léon-Alexandre), à Betz.
M. Level (Jules), à Thiverny.
M. Loewestein (Julien), à Coudun.
M. Loewestein (Abel), à Coudun.
M. Longuet (Georges-Désiré), à Erquinvillers.
M. Maillard (Rufin-Georges-Pierre-François), à Luchy.
M. Malingre (Georges), à Ver-sur-Launette.
M. Marchandise (Marcel-Charles), à Bonneuil-en-Valois.
Mme Marchandise, née Begard (Marie-Emilie), à Bonneuil-en-Valois.
Mme Marty, née Manson (Suzanne-Eugénie), à Noyon.
M. Mercier (Charles-Henri-Arthur-Joseph), à Saint-André-Farivillers.
M. Mercier (Roger), à Grandvillers-aux-Bois.
M. Mercier (Marceau-Charles-Raphael), à Welles-Perennes.
M. Mercier (Raphaël-Charles), à Royaucourt.
M. Merisse (André), à Hautefontaine.
M. Meunier (Louis), à Hautefontaine.
M. Miel (Louis), à Hautefontaine.
M. Mittelelle (Robert), à Baugy.
M. Mulot (Roger-Emile-Jules), à Estrées-Saint-Denis.
M. Naly (Claude), à Ognes.
M. Obin (Désiré), à Moyenneville.
M. Olivier (Alexandre-Louis-François), à Fontaine-Chaalis.
M. Paillette (Georges), à Coudun.
M. Papillon (Valéry), à Brégy.
M. Paris (Jean), à Moyenneville.
M. Peroy (Emile-Joseph), à Remerangles.
M. Plat (Alexis), à Venette.
M. Pompon (Albert), à Senlis.
M. Procureur (Fernand), à Bailleul-le-Soc.
Mme veuve Pruselle, née Leys (Angèle), à Frestoy-Vaux
M. Ragon (Alexandre), à Brégy.
M. Regnault (Jean-Baptiste-Pascal), à Betz.
Mme veuve Remoissonnet, née Petit (Blanche-Alice), à Bitry.
M. Rigaut (Albert-Octave), à Léglantiers.
M. Romanens (Fernand-Alexandre), à Villers-Saint-Genest.
M. Roussel (Léon-Victor), à Silly-le-Long.
Mme Roussel, née Delome (Marguerite), à Morienval.
M. Rousselle (Gabriel-Edmond-Félicien), à Tricot
M. Ruelle (Eugène-François-Jean-Baptiste), à Blaincourt-lès-Précy.
M. Rumeau (Pierre-Paul-Aurélien), à Sains-Morainvillers.
M. Saulnier (Antoine), à Thury-en-Valois.
M. Sénéchal (Jean-Baptiste), à Sermaize.
M. Sohier (Armand-Léon-Calixte), à Tricot.
M. Sorel (Gaetan-Léon-Henri), à Thieux.
M. Tantot (Albert), à Fresnoy-le-Luat.
M. Traca (Robert-Alphonse-Auguste), à Gonvieux.
M. Tuncq (Albert-Eugène), à Blargies.
M. Valois (Alfred-Léon), à Hautefontaine.
M. Vasseur (Georges-Jules-Félicien), à Pronleroy.
M. Vercleyen (René), à Vez.
M. Vermeulen (Rémy), à Bailleul-le-Soc.
M. Vibert (Jules), à Ermenonville.
M. Vivier (Gustave-Félix), à Moulin-sous-Touvent.
M. Wasse (Albert), à Frestoy-Vaux.

PAS-DE-CALAIS

M. Bodescot (Oscar-Louis-Joseph), à Tangry.
M. Caron (Léon), à Tramecourt
M. Choquet (Arthur-Louis), à Landrethun-les-Ardres.
M. Hinaux (Bertin), à Maresquel.
M. Larde (Désiré-Joseph), à Agnez-lès-Duisans.
M. Lefebvre (Aimé-François-Joseph), à Landrethun-lès-Ardres.
M. Martinage (Victor-Jules-Joseph), à Tangry.
M. Merlot (Louis-Vital), à Bernieulles.
Mme Ponche, née Demiautte (Augustine), à Ecoust-Saint-Mein.
M. Schir (Georges-Louis), à Allouagne.

PYRENEES (BASSES-)

M. Laborde (Honoré), à Serres-Castet.

PYRENEES (HAUTES-)

M. Courtade (Jean-Pierre), à Hûs.

PYRENEES-ORIENTALES

M. Arnaud (Ignace-Pierre-Joachim), à Torreilles.
M. Marty (René), à Villelongue de la Salanque.
M. Rajaut (Michel), à Thuir.
M. Rolland (Joseph), à Canohes.

RHIN (HAUT-)

M. Amweg (Alphonse), à Mulhouse.
M. Angst (Joseph), à Brunstatt.
M. Heckly (Charles) à Riquewihr.
Mlle Krucker (Sophie), à Walheim.
M. Marschal (Victor), à Thannenkirch.
M. Landwerlin (Joseph), à Rantzwiller.
M. Schnebelen (Alfred), à Guevenheim.
Mme veuve Wirth, née Neck (Albertine), à Ribeauvillé.

RHONE

M. Evieux (Victor-Claude), à Neuville-sur-Saône.
M. Frugier (Jean-Marie), à Neuville-sur-Saône.
M. Lamoureux (Raymond-Constant), à Maizières-lès-Brienne.
M. Mazard (Jean-Pierre), à Saint-Laurent de Chamousset.
Mme veuve Ménard, née Bouveyron (Françoise), à Lacenas.
M. Orey (Claudius), à Bron.
M. Rambaud (Gabriel), à Caluire et Cuire.
M. Thivel (Denis-Louis), à Collonges-au-Mont-d'Or.
Mme Thivel, née Chaboud (Marie), à Collonges-au-Mont-d'Or.
M. Valzan (Michel), à Saint-Martin-de-Cornas.

SAONE (HAUTE-)

M. Cler (Marie-Joseph-Jean-Baptiste), à Sornay.
M. Lhomme (Paul-Maxime-Victor), à Arbecey.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

SAONE-ET-LOIRE

M. Necloux (Georges), à Vernusse, par Saint-Pierre-de-Vaux.

SAVOIE (HAUTE-)

Mlle Giguet (Véronique), à Domany.

SEINE

M. Chaline (Marcel), à Jilry-sur-Seine.
M. Horeau (Edouard), à Champigny-sur-Marne.
M. Le Maux (Mathurin-Louis-Marie), à Paris.
M. Soltel (Maurice-Charles), à Vincennes.

SEINE-INFERIEURE

M. Dugard (Jules), à Saint-Pierre-des-Fleurs par Elbeuf.
M. Legrand (François), à Mentheville.
M. Maineult (Alexandre), à Rouen.
M. Pineau (Emile-Eugène), à Sainte-Adresse.
M. Saunier (Jules-Henri-Marie), à Sasseville.

SEINE-ET-OISE

M. Gautreau (René), à Palaiseau.
M. Guillin (Victor-Auguste), à Rueil-Malmaison.

SOMME

Mlle Avisse (Joséphine-Marie-Victorienne), à Frauleu.
Mlle Barbe (Irmine-Léocadie), à Fresnoy-au-Val.
M. Barbe (Louis-Désiré), à Fresnoy-au-Val.
M. Boitel (Docilité-Etienne-Narcisse, à Fransu.
M. Boucher (Albert-Octave), à Malpart.
M. Boucher (Léon), à Puchevillers.
M. Boucly (Albert-Jules), à Croix-Moligneaux.
Mme veuve Boulanger, née Fernel (Marie-Angélina), à Becordel-Becourt.
M. Bourgeois (Louis-Ernest-Léon), à Favières.
Mme veuve Bournonville, née Descamps (Marie-Ismérie), à Doullens.
M. Boutin (Maxime-Eugène), à Bonnay.
M. Brochart (Martial), à Bouvincourt-en-Vermandois.
M. Broyez (Ernest), à Henricourt.
M. Boyenval (Edouard-Charles-Honoré), à Ignaucourt.
M. Callet (Edgar-Hippolyte-Charles), à Fouilloy.
M. Care (Blaise-Florimond), à Pœuilly.
M. Clabaut (Gédéon-Alfred), à Gamaches.
M. Commont (Ernest), à Monchy-Lagache.
Mme Commont, née Nogent (Estelle), à Monchy-Lagache.
M. Coplo (Auguste-Louis), à Morisel.
M. Danel (Eugène-Denis), à Ponthoile.
M. Debray (Alfred-Joseph-Sylvain), à Fransu.
M. Debry (Henri-Edmond), à Hiermont.
M. Degardin (Arthur-Alfred), à Acheux-en-Vimeu.
M. Delavenne (Emile-Louis-Désiré), à Roye.
M. Deliencourt (Camille-Louis-Henri-Ernest) à Terramesnil.
M. Devaux (Gabriel-Emile-Joseph), à Fontaine-sur-Maye.
M. Dhersin (Clotaire-Hippolyte), à Gorenflos.
M. Ducrocq (Alexandre-Charles), à Quesnoy-le-Montant.
Mme Duflot, née Desachy (Marie-Léonisse, Hélène, à Marcelcave.
M. Duflot (Paul-Roger), à Marcelcave.
M. Dufosse (Marius-Eugène), à Porceville-en-Vimeu.
Mlle Engramer (Constance-Maria-Théodora-Marguerite), à Buire-sur-Ancre.
M. Forget (Charles-Albert-Paul), à Flaucourt.
M. Foucart (Fernand-Arsène-Martin), à Conteville.
M. Gaffe (Kléber-Laurent), à Goude-Folie.
M. Gaillet (Albert-Constant), à Bougainville
Mme veuve Geffroy, née Lesieur (Marie-Félicie-Adulphine), à Moyencourt-les-Poix.
M. Girard (Augustin), à Forest-Montiers.
M. Giront (Jules), à Bernay-en-Ponthieu.
M. Greffe (Lucien-Albert, dit Fernand), à Sancourt.
M. Guisembert (Emile-Gustave-Guislain), à Croix-Moligneaux.
M. Hallot (Fernand-Raoul), à Froyelles.
Mme Hallot, née Gallet (Aline-Marie), à Froyelles.
M. Haudebourg (Maurice-Amédée), à Moyencourt-les-Poix.
M. Jourdain (Georges), à Pissy.
M. Legrand (Albert-Paul-Ferdinand), à Marche-Allouarde.
Mme Legrand, née Lemaitre (Yvonne-Léonie), à Marche-Allouarde.
M. Leroux (Lucien), à Monchy-Lagache.
Mme Leroux, née Commont (Blanche-Ernestine-Lucie), à Monchy-Lagache.
M. Leroux (Raoul-Etienne), à Monchy-Lagache.
M. Lesobre (Fernand-Auguste-Alfred), à Pissy.
M. Lion (Adrien-Florentin), à Berny-sur-Noye.
M. Magniez (Gaston), à Toutencourt.
Mlle Mahieu (Remaine-Adèle), à Caours.
M. Maricourt (Alexis-Léopold), à Assainvillers.
M. Martin (Fernand-Arsène), à Etalon.
M. Mathon (Germain-Adrien), à Fresneville.
M. Mathon (Paul-Henri), à Franvillers.
M. Ménard (Privat-Emile-Joseph), à Bonneville.
M. Menuge (Joseph-Henri-François), à Saint-Firmin-les-Croloy.
M. Merel (Sylvio-Emile), à Neuville-sous-Lœuilly.
Mme veuve Montouchel, née Leroux (Blanche-Paula), à Monchy-Lagache.
Mme veuve Objois, née Mangot (Fidélia-André-Marie), à Croix-Moligneaux.
M. Odelot (Joseph), à Croix-Moligneaux.
M. Piolaine (Albert), à Mers-les-Bains.
M. Plateaux (Marie-Adrien-Félix), à Mesnil-Saint-Nicaise.
M. Ployon (Georges-Claude), à Bealcourt.
M. Poty (Arthur), à Assainvillers.
M. Ricard (Lucien-Oswald), à Domart-sur-la-Luce.
M. Roussel (Jean-Baptiste), à Monsboubert.
M. Roussel (Jules), à Gueschart.
Mme veuve Roy, née Flet (Angèle-Marthe), à Bellancourt.
Mme veuve Salle, née Wargnier (Jeanne-Céline-Aurélie), à Moyencourt-les-Poix.
Mme Teinielle, née Lefèvre (Angèle-Louise), à Monchy-Lagache.
M. Teinielle (Louis), à Monchy-Lagache.
M. Ternisien (Pierre), à Estrebœuf-Dromont.
M. Testu (Marius-Ernest-Henri), à Nouvion-en-Ponthieu.
Mme Tricotel, née Leroux (Octavie-Marie-Louise), à Monchy-Lagache.
M. Vasseur (Georges-Edouard-Eugène), au Bosquel.
M. Wallet (Lucien), à Bernay-en-Ponthieu.
M. Wanquetin (François), à Mesnil-Martinsart.

VAR

M. Sarrazin (Auguste-Marius), à Six-Fours-par-le-Brusc.

VENDEE

M. Arnaud (Jean-Marie), à Notre-Dame-de-Monts.
M. Bareteau (Pierre-Emile-Jacques), à Saint-Etienne-du-Bois.
M. Betou (Louis-Jean-Célestin), à Saint-Florent-des-Bois.
Mme veuve Bret, née Gauvard (Marie), à La Garnache.

VIENNE

M. Canle (Raymond-Jean-Baptiste), à Saillards.
Mme veuve ePtit, née Cousin (Marie-Marceline), à Bouresse.

VIENNE (HAUTE-)

M. Benot (Léon-Auguste), à Azat-le-Ris.
M. Blois (Jean-Alfred), à Azat-le-Ris.
M. Drillaud (Jean-Eugène), à Tersannes.
Mlle Faye (Marcelle), à Châteauponsac.
M. Foreslier (François), à Azat-le-Ris.
M. Mancheix (Pierre), à la Malagnas, par Compreignac.
M. Raze (Octave), à Tersannes.
M. Robert (Pierre), à Condat-sur-Vienne.
Mme Savoyard, née Baudet (Jeanne), à Feytiat.

YONNE

M. Arnault (Louis), à Mézilles.

ALGERIE

ALGER

M. Bensadia Mohamed, à Ameur-el-Aïn.
M. Blanco (Paul), à Ameur-el-Aïn.
M. Cardona (Laurent), au Clos-André, à Fondouk.
M. Crespo (Joseph), à Ameur-el-Aïn.
M. Gournes (Laurent), à Haouch-el-Aïn-Fondouk.
M. Nicolau (Antoine), à Fort-de-l'Eau.

CONSTANTINE

M. Akli Mohamed, à Oued-Marsa (mixte).
M. Bensouilah Rabah ben Belkacem, à Moulins-Lavie-de-Sidi-M'Eid.
M. Borg (Louis), à Guelma.
M. Bougnoum Rabah ben Makhloug, à Guelma.
M. Ghouabah Mekki, à Douar-Mechtab, commune mixte de la Meskiana.
M. Dries Ahmed, à Oued-Amizour.
M. Dries Mohand ben Mohamed, à Oued-Amizour.
M. Fezani (Brahim), à la Meskiana.
M. Kaous Bouzaher, à Douar-Mechtab, commune mixte de la Meskiana.
M. Lakhal Belgacem, à Khenchela.
M. Merghad Mohamed, à Douar-Mechtab, commune mixte de la Meskiana.
M. Narhoonet (Henri), à Oued-Amizour.

ORAN

M. Allali (Miloud), à Misserghin.
M. Boudinar Abdallah, à Bou-Tlelis.
M. Kammerer (Edouard), à Fleurus.
M. Mahi Moussa Baroudi, à Bou-Tlelis.
M. Ortega (André), à Bou-Tlelis.
M. Ruiz (Antoine), à Arcole.
M. Sidobre (Jean-Baptiste-Antoine), à Douar-El-Fehoul, commune mixte de Remchi.
M. Sidobre (Pierre-Antoine), à Douar-El-Fehoul, commune mixte de Remchi.
M. Terrenti (François), à Douar-Beni-Ouazzane, commune mixte de Remchi.

MAROC

M. Djilali ben El Besri, à Sidi-Rahal, par Settat.

TUNISIE

M. Abdelkader ben Mohamed Djeich, à El-Kley.
M. Bechir Ben Salah Mohamed Chibi, à Chegarnia, près Enfidaville.
M. Belgacem ben Salah ben Ferhat Hammanira, à Enfidaville.

M. Fredj Ben Hassin ben Ali Touati, à Enfidaville.
M. Hassin ben Salah ben Mahmoud Delli, à Enfidaville.
M. Matonti (Antoine), à Enfidaville.
M. Mohamed ben Hadj Abdeljelid, à El-Kley.
M. Salah ben Kilani Ben Amor ben Salah, à Enfidaville.

MARTINIQUE

M. Agarat (Sylvère), à Rivière-Salée.
M. Amory (Grégoire), à Rivière-Salée.
M. Arnauld-Sainte-Marie, à Rivière-Salée.
M. Daby (Paul), à Rivière-Salée.
M. Ladislas (Elie), à Rivière-Salée.
M. Mari-Cecilia (Antoine), à Rivière-Salée.
M. Mounzihèle (Bernard), à Rivière-Salée.
M. Paulin (Ducasse), surnommé Dicace, à Ducos.
M. Pennont (Romuald), à Sainte-Marie.
M. Pique (Sotor-Louis-Joseph), à François.
Mlle Sutly (Cécile), à Rivière-Salée.
M. Yoyotte (Bernard-Armand), à Rivière-Salée.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 4 août 1949 portant nomination dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 4 août 1949, pris sur la proposition du ministre de la santé publique et de la population, est nommée dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade de chevalier.

Mme Touin, en religion mère Marguerite-Marie, infirmière à la clinique des Augustines, Malestroit (Morbihan).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, cite à l'ordre de la Nation:

M. Jacques Couteau, administrateur adjoint de 2e classe, mort pour la France. A interrompu ses études à l'école nationale de la France d'outre-mer pour rejoindre des forces françaises libres. Engagé volontaire pour compter du 7 juillet 1943, a fait campagne avec la 2e division blindée, où sa conduite au feu lui valut trois citations particulièrement brillantes, dont deux à l'ordre de l'armée. Fait chevalier de la Légion d'honneur à vingt-deux ans. Démobilisé le 11 septembre 1946, a rejoint immédiatement son poste en Indochine. Successivement délégué à l'information puis administrateur adjoint à Cholon, il a été affecté le 22 mai 1948 à la tête de la délégation Thuduc. A dans ce poste montré les plus belles qualités de chef, se dépensant sans compter pour assurer la sécurité et le bien-être des populations. Est tombé le 23 juin 1949 en soldat, au cours d'une embuscade tendue par les rebelles, au retour d'une tournée de ravitaillement de sa circonscription. Blessé gravement, est mort à la suite de ses blessures. A citer en exemple aux cadres futurs de l'Union française comme un modèle accompli du devoir et de l'esprit de sacrifice.

Fait à Paris, le 2 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 2 août 1949 portant dégagement des cadres, sur leur demande, d'administrateurs des colonies.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 3 septembre 1947, modifiée par la loi du 22 juillet 1948, relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret du 12 décembre 1947, modifié par le décret du 4 novembre 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat de la loi du 3 septembre 1947, modifiée par la loi du 22 juillet 1948 ci-dessus visée;

Vu le décret du 23 avril 1945 relatif au statut des administrateurs des colonies et des services civils de l'Indochine;

Vu le décret du 30 décembre 1948 fixant l'effectif du corps des administrateurs coloniaux;

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires de l'Etat;

Vu les arrêtés n° 342 du 17 mars 1949 et n° 369 du 22 mars 1949, le premier portant création, le second fixant la composition des commissions paritaires pour le dégagement des cadres des administrateurs des colonies et des administrateurs des services civils de l'Indochine;

Vu le procès-verbal en date du 23 mai 1949 de la commission paritaire pour le dégagement du cadre des administrateurs des colonies,

Décrète:

Art. 1er. — Sont admis, sur leur demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégagement des cadres, les administrateurs des colonies dont les noms suivent:

Administrateurs ayant droit à une pension pour ancienneté de services.

MM. Vidaud (Raymond), administrateur de 1re classe des colonies.
Antoine (Georges), administrateur de 2e classe des colonies.
Privat (Georges), administrateur de 2e classe des colonies.

Administrateurs ayant droit à une indemnité de départ.

MM. Vaysse-Vic (Albert), administrateur adjoint de 1re classe des colonies.
Aigendre (Jacques), administrateur adjoint des colonies.

Art. 2. — Cette mesure de dégagement aura effet pour compter de l'expiration du congé de quatre mois accordé aux administrateurs en situation d'activité, par application de l'article 6 de la loi susvisée du 3 septembre 1947.

Le point de départ de ce congé sera la date de notification du présent décret aux intéressés ou, pour ceux d'entre eux bénéficiant ou pouvant bénéficier d'un congé administratif, le terme dudit congé.

En ce qui concerne M. Vaysse-Vic, en position de disponibilité sans traitement, cette mesure aura effet pour compter de la date du présent décret.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 2 août 1949 portant nomination d'un greffier en chef d'outre-mer.

Par décret en date du 2 août 1949, M. Peraldi, greffier en chef du tribunal de Tourane, est nommé greffier en chef du tribunal de première instance de Haïphong, en remplacement de M. Arnoux, admis à la retraite.

M. Peraldi, actuellement détaché au corps de liaison administrative d'Extrême-Orient, est maintenu dans ces fonctions jusqu'au 1er octobre 1949.

Extension au personnel du cadre local des chemins de fer de l'Indochine des dispositions de l'arrêté du 5 août 1948 soumettant à retenue pour pension sur la caisse intercoloniale de retraites les gratifications du personnel des chemins de fer de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 1er novembre 1928 organisant la caisse intercoloniale de retraites, et notamment son article 5, modifié par les décrets du 15 février 1938 et 17 août 1946;

Vu le décret du 19 mai 1939 organisant le cadre général des chemins de fer coloniaux et les actes modificatifs, notamment les décrets des 8 décembre 1941 et 15 octobre 1945;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 1948, soumettant à retenues pour pension sur la caisse intercoloniale de retraites les gratifications du personnel des chemins de fer de la France d'outre-mer;

Vu la lettre n° 4730 du 30 avril 1949 du directeur de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse intercoloniale de retraites dans sa séance du 7 juillet 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 5 août 1948 sont étendues au personnel du cadre local des chemins de fer de l'Indochine, pour compter du 1er juillet 1945 et jusqu'au 31 décembre 1948.

Art. 2. — Le directeur du personnel au ministère de la France d'outre-mer, le directeur général de la caisse des dépôts et consignations, le directeur de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer et le haut commissaire de France en Indochine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 août 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL CARCASSONNE.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 août 1949, M. Barbier (Bernard), ingénieur adjoint de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une nouvelle période d'un an, à compter du 1er juin 1949.

Eaux et forêts des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 3 août 1949, M. Allouard (Pierre), conservateur de classe exceptionnelle des eaux et forêts des colonies, a été maintenu dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période d'un an, à compter du 25 août 1949, pour servir auprès du comité national des bois tropicaux.

La retenue à laquelle est astreint M. Allouard au profit de la caisse intercoloniale des retraites et la contribution à laquelle est tenu envers cet organisme le comité national des bois tropicaux seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 2 août 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légon d'honneur.

Par décret en date du 2 août 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la marine marchande, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 juillet 1949 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu:

Est promu au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Terrin, directeur des pêches maritimes. Officier du 28 juillet 1938.

Sont promus au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Fricker, ingénieur conseil et administrateur du bureau Véritas. Chevalier du 6 juillet 1929.

Gravier, directeur général de la Compagnie de navigation mixte. Chevalier du 26 décembre 1927.

Noirot, sous-directeur au ministère de la marine marchande. Chevalier du 4 décembre 1930.

Pilois, directeur général de la Société navale de l'Ouest. Chevalier du 11 février 1930.

Sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Bucquet (Anatole), directeur général de la Nouvelle compagnie havraise péninsulaire de navigation; 40 annuités 4 mois.

Croisy (Maurice), secrétaire général de la compagnie de navigation Cyprien Fabre; 42 annuités 4 mois.

Dasse (Louis), administrateur civil de 2e classe; 24 annuités 2 mois.

Horet (Paul), courtier maritime; 48 annuités.

Marchand (Hervé), président de la chambre de commerce de Quimper; 26 annuités.

Masson (Henri), directeur de l'Union maritime, à Marseille; 40 annuités 4 mois.

Maurin (Paul), directeur à Alger de la S. G. T. M. V.; 38 annuités.

Perrette (René), inspecteur de la navigation; 38 annuités 7 mois.

Pinczon (Jean), directeur général adjoint de la Société des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët); 27 annuités.

Plantie (Paul), administrateur civil de 3e classe; 41 annuités.

Rouchet (Marcel), président directeur général des Ateliers et chantiers de Bretagne; 27 annuités.

Schmitt (Jules), président de la fédération nationale des syndicats de mareyeurs et expéditeurs du littoral français; 37 annuités.

Tanguy (Yves), chef de section de l'inscription maritime; 41 annuités 6 mois.

Décret du 2 août 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 août 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la marine marchande; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 28 juillet 1949 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur:

Sont promus au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Bourgue (André), officier mécanicien de 1re classe (Marseille 8887). Chevalier du 31 janvier 1937.

Menguy (Yves), capitaine au long cours. Lieutenant de port (Saint-Malo 606). Chevalier du 7 août 1931.

Thoraval (François), capitaine au long cours, pilote de la station de pilotage de Bône. Chevalier du 16 juin 1920.

Sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Antoni (Dominique), capitaine de la marine marchande, chef de la station de pilotage d'Ajaccio (Marseille 1666); 38 annuités.

Beliot (Joseph), capitaine de la marine marchande (Saint-Malo 904); 38 annuités 4 mois.

Borschneck (Charles), capitaine au long cours (Rouen 4396), commandant à la compagnie Worms; 25 annuités 5 mois.

Bosche (André), capitaine au long cours (Marseille 1158), commandant du *Providence*; 33 annuités.

Dieudonné (Henri), officier radiotélégraphiste (Bordeaux 5126); 38 annuités 6 mois.

Duranceau (Henri), commandant en second sur le pétrolier *Theodora* (Nantes 18716); 27 annuités.

Juteau (Robert), capitaine au long cours (Marseille 23572), commandant du *Sontay*; 32 annuités.

Lagneaux (Eugène), officier mécanicien (le Havre 3913); 35 annuités 3 mois.

Legrand (André), capitaine au long cours (Dunkerque 6474); 25 annuités 1 mois.

Le Guy (Paul), officier mécanicien (le Havre 8470), chef mécanicien à la S. N. A.; 35 annuités 9 mois.

Mathurin (Victor), capitaine de la marine marchande (Cancale 52); 31 annuités.

Mescoff (Michel), patron pêcheur, patron du canot de sauvetage d'Ouessant (Brest 4266); 42 annuités.

Negretti (Antoine), officier mécanicien (Marseille 10778); 29 annuités 7 mois.

Pauvert (Henri), commissaire de la marine marchande (Bordeaux 377); 28 annuités 10 mois.

Tonnerre (Joseph), sous-patron mécanicien du canot de sauvetage de Groix (Groix 2888); 28 annuités 8 mois.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 49-1131 du 2 août 1949 portant prorogation du délai prévu à l'article 2 de l'ordonnance du 24 mai 1945 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 24 mai 1945 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi, et notamment son article 2;

Sur la proposition du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Décrète:

Art. 1er. — Le délai prévu à l'article 2 de l'ordonnance du 24 mai 1945 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi est prorogé pour une durée d'un an, à compter du 24 mai 1949, pour les bureaux payants effectuant des opérations de placement dans les professions du spectacle et autorisés à poursuivre leur activité conformément à l'article 2 de ladite ordonnance.

Art. 2. — En application de l'article 2 de l'ordonnance du 24 mai 1945, le fonctionnement des bureaux payants effectuant des opérations de placement de personnel domestique est prorogé pour une durée d'un an, à compter du 24 mai 1949.

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Relèvement du montant annuel minimum des rentes allouées pour des accidents survenus avant le 1er janvier 1947 aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit, pour lesquelles le rachat est obligatoire.

Le secrétaire d'Etat aux finances et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail et les lois postérieures qui l'ont complétée et modifiée;

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu l'ordonnance n° 45-2635 du 2 novembre 1945 fixant certaines dispositions transitoires et modalités d'application de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, notamment l'article 10 (3e alinéa);

Vu l'arrêté du 28 août 1946 relatif au rachat des rentes dont le montant annuel ne dépasse pas 200 F, allouées aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les rentes dont le montant annuel ne dépasse pas 500 F, allouées aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit au titre de la loi du 9 avril 1898 et des lois postérieures qui l'ont complétée et modifiée et servies par des entreprises visées à l'article 1er du décret-loi du 14 juin 1938 ou par les débiteurs de rentes non assurés, seront rachetées dans les conditions fixées ci-après.

Art. 2. — Le capital représentatif desdites rentes, évalué à la date de l'échéance visée à l'article 3, sera calculé d'après le barème établi sur la base de la table de mortalité CR au taux de 3,50 p. 100, qui est annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le débiteur de la rente devra verser directement et obligatoirement au crédirentier le capital défini à l'article 2 lors du payement du premier arrérage de la rente venant à échéance.

Les arrérages échus lors du payement seront acquis au crédirentier.

Art. 4. — Le présent arrêté entrera en vigueur trois mois après sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Barème servant à la détermination du capital représentatif des rentes d'accidents du travail.

I. — *Rentes viagères.*
(Victimes de l'accident, conjoints et ascendants.)
C. R. 3,50 p. 100.

AGE	PRIX de un franc de rente.	AGE	PRIX de un franc de rente
12 ans....	22,0109	54 ans....	12,8067
13 ans....	21,8445	55 ans....	12,4802
14 ans....	21,6837	56 ans....	12,1497
15 ans....	21,5296	57 ans....	11,8151
16 ans....	21,3828	58 ans....	11,4764
17 ans....	21,2429	59 ans....	11,1334
18 ans....	21,1090	60 ans....	10,7866
19 ans....	20,9810	61 ans....	10,4364
20 ans....	20,8567	62 ans....	10,0832
21 ans....	20,7345	63 ans....	9,7277
22 ans....	20,6111	64 ans....	9,3711
23 ans....	20,4841	65 ans....	9,0142
24 ans....	20,3491	66 ans....	8,6578
25 ans....	20,2058	67 ans....	8,3060
26 ans....	20,0521	68 ans....	8,0215
27 ans....	19,8880	69 ans....	7,7208
28 ans....	19,7141	70 ans....	7,4359
29 ans....	19,5328	71 ans....	7,1645
30 ans....	19,5437	72 ans....	6,9073
31 ans....	19,1479	73 ans....	6,6636
32 ans....	18,9453	74 ans....	6,4320
33 ans....	18,7355	75 ans....	6,2143
34 ans....	18,5178	76 ans....	6,0084
35 ans....	18,2923	77 ans....	5,8142
36 ans....	18,0587	78 ans....	5,6320
37 ans....	17,8177	79 ans....	5,4614
38 ans....	17,5696	80 ans....	5,3003
39 ans....	17,3153	81 ans....	5,1542
40 ans....	17,0550	82 ans....	5,0110
41 ans....	16,7886	83 ans....	4,8832
42 ans....	16,5154	84 ans....	4,7657
43 ans....	16,2347	85 ans....	4,6587
44 ans....	15,9463	86 ans....	4,5645
45 ans....	15,6499	87 ans....	4,4810
46 ans....	15,3463	88 ans....	4,4066
47 ans....	15,0367	89 ans....	4,3418
48 ans....	14,7228	90 ans....	4,2834
49 ans....	14,4063	91 ans....	4,2092
50 ans....	14,0885	92 ans....	4,1237
51 ans....	13,7700	93 ans....	4,0194
52 ans....	13,4508	94 ans....	3,8934
53 ans....	13,1298	95 ans....	3,7436

II. — *Rentes temporaires.*
(Enfants et descendants.)

AGE	PRIX de un franc de rente.	AGE	PRIX de un franc de rente.
0 à 3 ans.	10,2	10 ans....	5,3
4 ans.....	9,6	11 ans....	4,5
5 ans.....	9	12 ans....	3,7
6 ans.....	8,3	13 ans....	2,8
7 ans.....	7,6	14 ans....	1,9
8 ans.....	6,9	15 ans et plus..	1
9 ans....	6,1		

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 4 août 1949 portant extension aux communes de Perrigny-sur-l'Ognon, Pontailler-sur-Saône et Villeaux de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Villeaux en date du 11 février 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Pontailler-sur-Saône en date du 26 février 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Perrigny-sur-l'Ognon, en date du 12 mars 1949;

Vu l'avis conforme de la commission départementale de la Côte-d'Or en date du 16 avril 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Perrigny-sur-l'Ognon, Pontailler-sur-Saône et Villeaux (Côte-d'Or).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 4 août 1949 portant extension aux communes de Meyrannes, Molières-sur-Cèze et Saint-Ambroix de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Molières-sur-Cèze, en date du 14 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Saint-Ambroix en date du 14 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Meyrannes en date du 29 décembre 1948;

Vu l'avis conforme du conseil général du Gard en date du 13 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Meyrannes, de Molières-sur-Cèze et de Saint-Ambroix.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 4 août 1949 portant extension aux communes de: Allennes-lez-Marais, Aubigny-au-Bac, Aymeries, Baisieux, Bellignies, Bersée, Beuvry, Cobrieux, Coutiches, Cysoin, Dompierre-sur-Helpe, Erchin, Fretin, Gouzeaucourt, Hergnies, Houdain-lez-Bavay, Landas, Landrecies, Lieu-Saint-Amand, Moncheaux, Monchaux-sur-Ecaillon, Mortagne-du-Nord, Mouchin, Preseau, Provin, Quarouble, Villers-au-Tertre, Wargnies-le-Grand, Wasnes-au-Bac et Willems, de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée par la loi n° 49-245 du 24 février 1949 et la loi n° 49-507 du 14 avril 1949, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Cysoing en date du 17 octobre 1948;

Vu les propositions du conseil municipal de Mortagne-du-Nord en date des 28 octobre 1948 et 8 mars 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Provin en date du 5 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal d'Erchin en date du 5 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal d'Aymeries en date du 6 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Landas en date du 10 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Wasnes-au-Bac en date du 15 novembre 1948;

Vu les propositions du conseil municipal de Lieu-Saint-Amand en date des 18 novembre 1948 et 15 février 1949;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Vu la proposition du conseil municipal de Fretin en date du 19 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Bellignies en date du 19 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Mouchin en date du 20 novembre 1948;

Vu les propositions du conseil municipal de Preseau en date des 20 novembre 1948 et 2 février 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Beuvry en date du 21 novembre 1948;

Vu les propositions du conseil municipal de Monchaux-sur-Ecaillon en date des 21 novembre 1948 et 3 avril 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Baisieux en date du 27 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal d'Houdain-les-Bavay en date du 29 novembre 1948;

Vu les propositions du conseil municipal d'Hergnies en date des 29 novembre 1948 et 6 avril 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Dompierre-sur-Helpe en date du 2 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Landrecies en date du 3 décembre 1948;

Vu les propositions du conseil municipal de Quarouble en date des 3 décembre 1948 et 5 mars 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Willems en date du 4 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Villers-au-Tertre en date du 5 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Wargnies-le-Grand en date du 5 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Bersée en date du 8 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Coutiches en date du 9 décembre 1948;

Vu les propositions du conseil municipal de Moncheaux en date des 10 décembre 1948 et 18 mars 1949;

Vu la proposition du conseil municipal d'Aubigny-au-Bac en date du 13 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Gouzeaucourt en date du 18 décembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal d'Allennes-lez-Marais en date du 2 janvier 1949;

Vu les propositions du conseil municipal de Cobrieux en date des 13 janvier et 20 mai 1949;

Vu l'avis conforme du conseil général du Nord en date du 19 janvier 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de: Allennes-lez-Marais, Aubigny-au-Bac, Aymeries, Baisieux, Bellignies, Bersée, Beuvry, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Dompierre-sur-Helpe, Erchin, Frelin, Gouzeaucourt, Hergnies, Houdain-les-Bavay, Landas, Landrecies, Lieu-Saint-Amand, Moncheaux, Monchaux-sur-Ecaillon, Mortagne-du-Nord, Mouchin, Preseau, Provin, Quarouble, Villers-au-Tertre, Wargnies-le-Grand, Wasnes-au-Bac, Willems (Nord).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 4 août 1949 portant extension aux communes de Saint-Calais, Vibraye et Vouvray-sur-Loir de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Saint-Calais en date du 23 novembre 1948;

Vu la proposition du conseil municipal de Vouvray-sur-Loir en date du 28 janvier 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de Vibraye en date du 4 mai 1949;

Vu l'avis conforme du conseil général de la Sarthe en date des 28 janvier, 2 mars et 10 mai 1949 et de la commission départementale de la Sarthe en date du 2 mars 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Saint-Calais, Vibraye et Vouvray-sur-Loir (Sarthe).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 4 août 1949 portant extension aux communes de la Chapelle-Vieille-Forêt et Villeneuve-l'Archevêque de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Villeneuve-l'Archevêque en date du 8 janvier 1949;

Vu la proposition du conseil municipal de la Chapelle-Vieille-Forêt en date du 9 janvier 1949;

Vu l'avis conforme du conseil général de l'Yonne en date du 14 janvier 1949,

Décrète,

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de la Chapelle-Vieille-Forêt et Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 4 août 1949 portant extension aux communes de Bersac-sur-Rivalier et du Dorat de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Bersac-sur-Rivalier en date du 16 janvier 1949;

Vu la proposition du conseil municipal du Dorat en date du 28 janvier 1949;

Vu l'avis conforme de la commission départementale de la Haute-Vienne en date du 24 février 1949,

Décrète

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Bersac-sur-Rivalier et du Dorat (Haute-Vienne).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres.
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Approbation d'un projet de reconstruction.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur en date du 7 juin 1949, a été approuvé le projet de reconstruction de la commune de Biarritz (quartier du Port-Vieux) (Basses-Pyrénées).

Revision d'un projet d'aménagement.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 août 1949, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme provisoirement applicable du 15 juin 1943, il a été ordonné la revision du projet d'aménagement de la commune de Villejuif (Seine) et la remise en vigueur sur le territoire de ladite commune des mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28 de la loi susvisée.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 49-1132 du 2 août 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'administration centrale de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et des administrations assimilées des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et des administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, et notamment son article 119;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les cadres d'adjoints administratifs, d'employés de bureau, de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes de l'administration centrale de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre comprennent les effectifs fixés aux articles suivants.

Art. 2. — Le cadre des adjoints administratifs comprend trente et un emplois répartis ainsi qu'il suit entre les différents grades et classes de la carrière:

Trois adjoints administratifs de classe exceptionnelle;
Six adjoints administratifs de 1re classe;
Neuf adjoints administratifs de 2e classe;
Onze adjoints administratifs de 3e classe;
Deux adjoints administratifs stagiaires.

Sur ce nombre, trois adjoints administratifs pourront être nommés chefs de groupe dans les conditions prévues à l'article 17 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé.

Art. 3. — Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 33 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé, le cadre des employés de bureau comprend un effectif fixé à trente-sept emplois, dont douze emplois de 1re classe et vingt-cinq employés de bureau de 2e classe.

Art. 4. — Le cadre des secrétaires sténodactylographes comprend trois emplois.

Art. 5. — Le cadre des sténodactylographes comprend vingt emplois.

Art. 6. — A titre transitoire, il pourra être procédé, dans la limite des effectifs globaux déterminés aux articles ci-dessus, à des intégrations en surnombre à l'une ou à plusieurs des classes d'adjoints administratifs et d'employés de bureau énumérés ci-dessus.

Les effectifs en surnombre seront résorbés dans un délai de quinze ans par l'effet des dégagements normaux des corps d'adjoints administratifs et d'employés de bureau, compte tenu du recrutement normal des stagiaires appartenant à ces deux catégories.

Art. 7. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ROBERT BÉTOLAUD.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret n° 49-1133 du 2 août 1949 relatif à la rémunération des médecins examinateurs et des médecins vérificateurs de l'administration centrale et de la commission consultative médicale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu les décrets nos 47-1085 du 14 juin 1947 et 48-775 du 16 avril 1948 relatifs à la rémunération des médecins examinateurs et des médecins vérificateurs de l'administration centrale;

Vu les décrets nos 47-1084 du 14 juin 1947 et 48-776 du 16 avril 1948 relatifs à la rémunération des médecins vacateurs de la commission consultative médicale,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux de la vacation moyenne horaire allouée par heure de travail aux médecins vacateurs de l'administration centrale et de la commission consultative médicale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est fixé ainsi qu'il suit:

235 F pour les médecins examinateurs;
310 F pour les médecins vérificateurs.

En aucun cas, les médecins visés à l'alinéa ci-dessus ne pourront recevoir une rémunération hebdomadaire supérieure à celle correspondant à quarante-cinq heures.

Art. 2. — Sont considérées comme nulles toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret prendra effet à compter du 1er janvier 1949.

Art. 4. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ROBERT BÉTOLAUD.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Administration centrale.

Par arrêté du 28 juillet 1949, les secrétaires d'administration de l'administration centrale dont les noms suivent ont reçu un avancement d'échelon dans les conditions indiquées ci-après:

Secrétaires d'administration principaux.

(A compter du 1er janvier 1949.)

M. Fargier (Maurice), secrétaire d'administration principal (1er échelon).

M. Vercruysse (Frédéric), secrétaire d'administration principal (1er échelon).

Secrétaires d'administration de 1re classe.

(A compter du 16 mars 1949.)

M. Endress (Georges), secrétaire d'administration de 1re classe (1er échelon).

Secrétaires d'administration de 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1949.)

Mme Morin (Marie-Louise), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mlle Ternat (Marie-Louise), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mlle Charra (Rachel), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mlle Guéguen (Renée), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mme Meriot (Jeanne), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

Mme Champiot (Simone), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

M. Lefebvre (Jean-Marie), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

(A compter du 3 mars 1949.)

Mme Marcelot (Aimée), secrétaire d'administration de 2e classe (2e échelon).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Deuxième liste additive et rectificative à la liste générale de classement de l'année 1948 des candidats aux emplois réservés qui a été publiée au Journal officiel *du 21 décembre 1948.*

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juillet 1949: page 7118, 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « 16 *bis* Errandi (Lucien) », lire: « Ferrandi »; 3e colonne, 35e ligne, au lieu de: « 8 Dolegne (Joseph) », lire: « Delegne ».

Paris — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

MAISON GEISWEILER & FILS S. A.

AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
NUITS-SAINT-GEORGES (CÔTE-D'OR)
R. C. : Nuits n° 1.

Troisième tirage 1949.

Amortissement d'obligations.

Tirage du 25 juillet 1949 des obligations 5 0/0 1930, effectué pour mise à jour du tableau d'amortissement en ce qui concerne les années 1949 et 1950.

a) **237 obligations remboursables au pair le 1er octobre 1949, au prix net de 1.000 F, coupon ns 19 du 1er avril 1949 attaché,** correspondant à l'annuité 1949, suivant les 237 numéros suivants :

PREMIÈRE SÉRIE 1949.

5	6	23	26	46	67	81	89
96	98	109	129	134	135	152	163
171	174	189	210	214	245	247	252
254	256	261	271	281	286	309	319
326	367	384	385	446	425	432	434
452	464	469	471	487	491	507	508
543	555	561	568	577	638	648	661
689	695	798	874	875	894	899	921
922	928	955	974	991	992	993	1.006
1.028	1.032	1.054	1.055	1.061	1.061	1.074	1.076
1.077	1.084	1.088	1.097	1.108	1.114	1.123	1.142
1.154	1.178	1.179	1.184	1.202	1.205	1.206	1.217
1.218	1.254	1.282	1.306	1.333	1.377	1.383	1.508
1.523	1.549	1.570	1.592	1.513	1.515	1.533	1.538
1.541	1.545	1.553	1.582	1.601	1.613	1.620	1.632
1.636	1.651	1.654	1.658	1.668	1.669	1.678	1.679
1.690	1.708	1.709	1.716	1.735	1.784	1.816	1.836
1.852	1.865	1.900	1.901	1.930	1.939	1.945	1.950
1.955	1.965	1.971	1.978	1.979	1.981	1.990	2.005
2.015	2.062	2.113	2.115	2.126	2.131	2.138	2.139
2.150	2.170	2.180	2.209	2.223	2.232	2.238	2.274
2.322	2.345	2.347	2.414	2.445	2.448	2.506	2.544
2.546	2.563	2.564	2.586	2.638	2.659	2.664	2.673
2.712	2.719	2.770	2.771	2.797	2.806	2.808	2.810
2.811	2.817	2.822	2.831	2.882	2.886	2.893	2.902
2.905	2.912	2.924	2.927	2.942	2.943	2.945	2.949
2.962	2.978	2.996	3.011	3.042	3.043	3.046	3.065
3.072	3.080	3.081	3.087	3.092	3.094	3.110	3.111
3.149	3.152	3.150	3.178	3.181	3.197	3.199	3.212
3.228	3.229	3.233	3.238	3.239			

b) **249 obligations remboursables au pair le 1er octobre 1949, au prix net de 1.000 F, coupon n° 19 du 1er avril 1950 attaché,** correspondant à l'annuité 1950, suivant les 249 numéros suivants :

DEUXIÈME SÉRIE 1950

25	33	44	55	70	74	80	127
148	161	203	204	207	208	209	215
242	246	253	256	264	266	267	276
278	287	288	291	310	329	339	349
359	362	367	372	381	391	407	418
422	429	430	433	448	490	502	571
595	614	625	627	637	728	742	748
749	757	759	762	763	859	883	885
887	917	923	948	965	1.029	1.041	1.047
1.025	1.029	1.078	1.080	1.090	1.092	1.117	1.124
1.131	1.132	1.211	1.216	1.228	1.230	1.240	1.242
1.281	1.283	1.304	1.317	1.318	1.320	1.321	1.329
1.335	1.352	1.408	1.424	1.428	1.445	1.447	1.451
1.456	1.471	1.474	1.481	1.489	1.497	1.510	1.516
1.520	1.561	1.569	1.591	1.592	1.593	1.596	1.605
1.619	1.622	1.623	1.655	1.682	1.696	1.697	1.729
1.734	1.739	1.742	1.750	1.759	1.766	1.768	1.774
1.789	1.799	1.802	1.805	1.814	1.882	1.893	1.896
1.933	1.947	1.948	1.959	1.969	1.972	1.985	2.004
2.014	2.020	2.024	2.028	2.035	2.037	2.039	2.050
2.061	2.075	2.076	2.083	2.089	2.102	1.151	2.152
2.204	2.215	2.228	2.231	2.233	2.237	2.240	2.249
2.274	2.279	2.306	2.309	2.319	2.324	2.344	2.348
2.352	2.357	2.378	2.384	2.410	2.434	2.435	2.451
2.459	2.474	2.520	2.534	2.550	2.585	2.608	2.609
2.642	2.649	2.651	2.655	2.686	2.690	2.709	2.744
2.715	2.723	2.728	2.733	2.737	2.823	2.844	2.889
2.890	2.895	2.896	2.907	2.913	2.929	2.944	2.964
2.956	2.980	2.985	2.988	2.997	2.998	3.004	3.010
3.013	3.027	3.052	3.066	3.075	3.078	3.086	3.127
3.128	3.131	3.134	3.147	3.171	3.186	3.217	3.231
3.237							

Liste des numéros des obligations amorties au tirage du 18 août 1939, et non encore remboursées.

Premier tirage 1939.

8.213 9.135 9.136 9.574 10.870 12.014 12.523

Liste des numéros des obligations amorties au tirage du 16 juin 1947, et non encore remboursées.

Deuxième tirage 1947.

PREMIÈRE SÉRIE

20	21	227	228	236	249	250	258
263	269	270	302	311	317	323	327
328	330	336	342	347	353	366	370
393	395	397	398	399	401	424	435
441	442	460	468	482	505	520	525
537	538	540	586	604	620	639	641
645	650	653	663	713	719	730	731
752	769	770	773	774	777	781	784
797	799	803	805	816	817	839	858
861	862	873	891	892	918	945	956
949	950	951	953	954	957	962	963
967	968	970	1.208	1.316	1.339	1.344	1.380
1.391	1.392	1.413	1.426	1.508	1.589	1.699	1.736
1.758	1.762	1.791	1.834	1.860	1.936	1.938	1.943
2.048	2.087	2.096	2.107	2.111	2.127	2.142	2.217
2.222	2.226	2.252	2.276	2.297	2.496	2.497	2.552
2.553	2.554	2.566	2.653	2.697	2.722	2.803	2.955
2.976	3.016	3.032	3.041	3.048	3.073	3.097	3.098
3.126	3.141	3.203	3.204	3.205	3.213		

DEUXIÈME SÉRIE

12	14	60	194	195	224	226	232
262	277	295	296	325	335	352	378
446	453	504	512	521	530	533	534
535	539	552	580	602	615	652	659
660	665	668	776	785	796	804	806
807	813	820	834	840	842	843	853
866	911	916	976	980	983	987	1.044
1.070	1.071	1.091	1.140	1.181	1.244	1.285	1.312
1.343	1.389	1.468	1.566	1.576	1.577	1.581	1.586
1.598	1.645	1.694	1.706	1.710	1.756	1.822	1.823
1.835	1.849	1.895	1.931	1.967	1.996	1.998	2.001
2.023	2.033	2.045	2.053	2.055	2.071	2.072	2.073
2.074	2.078	2.093	2.094	2.105	2.106	2.110	2.117
2.123	2.135	2.140	2.157	2.158	2.159	2.239	2.243
2.304	2.305	2.327	2.354	2.370	2.387	2.390	2.418
2.422	2.431	2.462	2.467	2.469	2.469	2.470	2.625
2.753	2.781	2.783	2.795	2.802	2.807	2.812	2.860
2.950	2.963	2.968	3.017	3.029	3.045	3.055	3.136
3.170	3.230	3.242	3.256	3.258			

Etablissements P. LINET

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 7, BOULEVARD MAGENTA, PARIS
R. C. : Seine n° 28617.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement au 15 septembre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement 15 septembre 1947.

13 et 14 — 20 — 170 à 174 — 175 à 178
185 — 193 et 194.

L'amortissement de 1948 a été couvert par rachats en Bourse.

Société des Produits Chimiques de Clamecy

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 216 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 77, RUE DE MIROMESNIL, PARIS (8e)
R. C. : Clamecy n° 2014.

Obligations 4 1/4 0/0 1946, de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 6 juillet 1949 et remboursables à partir du 1er octobre 1949 à 5.001 F;**

2° **Des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
173 à 287	49	3.160 à 205	48
2.584 à 686	47		

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

53 *ter*, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (6e)

Amortissement des obligations Nord-Sud 4 0/0 1913.

Liste par numéros croissants des 3.370 obligations sorties au tirage le 18 juillet 1949, conformément à l'avis paru aux *Petites Affiches* le 16 juin 1949, ainsi que des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMEROS ET ANNEES de remboursement.				NUMEROS ET ANNEES de remboursement.				NUMEROS ET ANNEES de remboursement.				NUMEROS ET ANNEES de remboursement.				NUMEROS ET ANNEES de remboursement.				NUMEROS ET ANNEES de remboursement.			
51	à	60	(49)	3.171	à	3.180	(49)	7.641	à	7.643	(48)	11.042	à	11.046	(47)	15.682	à	15.684	(47)	19.893	à	19.900	(48)
69			(44)	3.261	à	3.270	(49)	7.646	à	7.650	(48)	11.065			(47)	15.688	à	15.690	(47)	20.063			(47)
70			(44)	3.291	à	3.300	(49)	7.661			(48)	11.201	à	11.204	(47)	15.691	à	15.693	(48)	20.068			(47)
136	à	139	(47)	3.371	à	3.377	(48)	7.664	à	7.667	(48)	11.244	à	11.250	(47)	15.697	à	15.699	(48)	20.069			(47)
221	à	230	(48)	3.519			(46)	7.669			(48)	11.288			(46)	15.751	à	15.760	(48)	20.101			(47)
321	à	330	(48)	3.520			(46)	7.670			(48)	11.289			(46)	15.810			(48)	20.161	à	20.170	(49)
324			(40)	3.531	à	3.533	(47)	7.692			(45)	11.348			(46)	15.821	à	15.830	(48)	20.391	à	20.398	(48)
325			(40)	3.536	à	3.540	(47)	7.751			(43)	11.431	à	11.435	(48)	15.853	à	15.858	(47)	20.413	à	20.420	(47)
547	à	550	(46)	3.631	à	3.640	(48)	7.841	à	7.850	(49)	11.482	à	11.490	(48)	15.860			(47)	20.421	à	20.427	(42)
552	à	555	(47)	3.691			(46)	7.893	à	7.895	(47)	11.591	à	11.600	(49)	16.281	à	16.290	(49)	20.821			(45)
564	à	567	(46)	3.707			(41)	7.901	à	7.910	(49)	11.658			(47)	16.291	à	16.300	(49)	20.822			(45)
631	à	634	(46)	3.790			(47)	8.001	à	8.010	(49)	11.659			(47)	16.311	à	16.320	(49)	20.871	à	20.880	(49)
641	à	646	(48)	3.797			(47)	8.048			(46)	11.731	à	11.740	(49)	16.451	à	16.460	(46)	20.943			(44)
712			(44)	3.809			(47)	8.073	à	8.076	(47)	11.835	à	11.838	(47)	16.461	à	16.470	(44)	20.962	à	20.970	(48)
731			(45)	3.820			(46)	8.091	à	8.100	(48)	11.861	à	11.870	(49)	16.511	à	16.516	(48)	20.971	à	20.980	(48)
741			(48)	3.871			(48)	8.181	à	8.190	(48)	11.912	à	11.950	(16)	16.520			(48)	21.051			(46)
742			(48)	3.872			(48)	8.271			(48)	12.041			(45)	16.553	à	16.555	(48)	21.053			(46)
744	à	750	(48)	3.875	à	3.880	(48)	8.272			(48)	12.045	à	12.048	(45)	16.651			(48)	21.054			(46)
751	à	754	(48)	3.881	à	3.890	(49)	8.275	à	8.280	(48)	12.151	à	12.160	(48)	16.654			(48)	21.071			(45)
760			(48)	3.921	à	3.930	(49)	8.461	à	8.470	(49)	12.161	à	12.170	(48)	16.657	à	16.660	(48)	21.072			(45)
891	à	900	(49)	4.021	à	4.030	(49)	8.504			(48)	12.231	à	12.240	(49)	16.671	à	16.680	(49)	21.121	à	21.130	(48)
920			(43)	4.201	à	4.210	(47)	8.571	à	8.580	(46)	12.291	à	12.293	(48)	16.681	à	16.688	(48)	21.192	à	21.196	(47)
963	à	969	(48)	4.315			(47)	8.601	à	8.610	(49)	12.335			(46)	16.718			(47)	21.198			(47)
1.008			(44)	4.346			(47)	8.664			(47)	12.360			(46)	16.761	à	16.770	(48)	21.199			(47)
1.042	à	1.044	(45)	4.347			(47)	8.761	à	8.770	(49)	12.385			(47)	16.781	à	16.790	(49)	21.341	à	21.350	(49)
1.101	à	1.110	(48)	4.350			(47)	8.820			(45)	12.386			(47)	16.817	à	16.820	(47)	21.361	à	21.370	(49)
1.119			(44)	4.434	à	4.439	(46)	8.932			(47)	12.401	à	12.410	(48)	16.841	à	16.844	(48)	21.411	à	21.420	(48)
1.120			(44)	4.441			(44)	9.011	à	9.020	(49)	12.451	à	12.460	(49)	16.846	à	16.848	(48)	21.468			(45)
1.131	à	1.140	(48)	4.484			(42)	9.025	à	9.030	(46)	12.669			(48)	16.850			(48)	21.469			(45)
1.152			(45)	4.485			(42)	9.127	à	9.129	(42)	12.670			(48)	17.006			(47)	21.535			(45)
1.208			(40)	4.490			(42)	9.131	à	9.134	(47)	12.931			(47)	17.007			(47)	21.536			(45)
1.299			(40)	4.491	à	4.493	(25)	9.161	à	9.170	(48)	12.932			(47)	17.211	à	17.220	(49)	21.636			(43)
1.301	à	1.303	(46)	4.529			(23)	9.192	à	9.194	(44)	12.939			(47)	17.301	à	17.310	(48)	21.681	à	21.690	(49)
1.310			(46)	4.530			(23)	9.301			(46)	12.940			(47)	17.405	à	17.407	(44)	21.711			(47)
1.481			(48)	4.531	à	4.539	(25)	9.302			(46)	12.951			(47)	17.415			(46)	21.713			(47)
1.482			(48)	4.667	à	4.670	(47)	9.411	à	9.420	(49)	12.959			(47)	17.416			(46)	21.714			(47)
1.484	à	1.486	(48)	4.791	à	4.800	(48)	9.481	à	9.490	(49)	12.960			(47)	17.457			(44)	21.717	à	21.720	(47)
1.489			(48)	4.841	à	4.850	(49)	9.519			(47)	13.191	à	13.200	(48)	17.561	à	17.570	(49)	21.821	à	21.830	(49)
1.571	à	1.580	(49)	4.881	à	4.890	(49)	9.743			(47)	13.221	à	13.230	(49)	17.662			(46)	21.861			(47)
1.611	à	1.619	(47)	4.931			(44)	9.747	à	9.750	(47)	13.249			(45)	17.663			(46)	21.862			(47)
1.656	à	1.658	(46)	4.981	à	4.990	(49)	9.761	à	9.770	(49)	13.250			(45)	17.716			(46)	21.869			(47)
1.671	à	1.680	(49)	5.001	à	5.009	(48)	9.801	à	9.810	(49)	13.281	à	13.290	(49)	17.717			(46)	21.870			(47)
1.791	à	1.800	(49)	5.220			(44)	9.851	à	9.857	(48)	13.361			(44)	17.720			(46)	21.921	à	21.930	(48)
1.801			(47)	5.361	à	5.370	(47)	9.859			(48)	13.367			(44)	17.731	à	17.733	(48)	21.941	à	21.945	(46)
1.802			(47)	5.451	à	5.456	(48)	9.860			(48)	13.381	à	13.390	(48)	17.735	à	17.740	(48)	21.979			(47)
1.804			(47)	5.481	à	5.490	(48)	9.911	à	9.920	(48)	13.509			(42)	17.751	à	17.754	(46)	21.994			(46)
1.807	à	1.809	(47)	5.491	à	5.500	(49)	9.996	à	10.000	(43)	13.510			(42)	17.851	à	17.860	(49)	22.001	à	22.010	(49)
1.851			(48)	5.687			(45)	10.091			(45)	13.513	à	13.519	(47)	17.951	à	17.954	(48)	22.025			(47)
1.852			(48)	5.688			(45)	10.092			(45)	13.591	à	13.595	(48)	17.956	à	17.960	(48)	22.072			(48)
1.855	à	1.858	(48)	5.710			(48)	10.114			(46)	13.598			(48)	18.002			(47)	22.073			(48)
1.940			(46)	5.716	à	5.718	(42)	10.119			(46)	13.599			(48)	18.003			(47)	22.075	à	22.079	(48)
1.961	à	1.963	(47)	5.762			(48)	10.221	à	10.230	(48)	13.624	à	13.626	(45)	18.158			(47)	22.101	à	22.110	(49)
1.965	à	1.969	(47)	5.763			(48)	10.231	à	10.240	(48)	13.720			(46)	18.159			(47)	22.172			(46)
2.031	à	2.060	(49)	5.765	à	5.768	(48)	10.281	à	10.290	(48)	13.740			(46)	18.183			(47)	22.291			(47)
2.131	à	2.140	(49)	5.772			(45)	10.411			(48)	13.761	à	13.770	(48)	18.187	à	18.190	(47)	22.331	à	22.340	(49)
2.141	à	2.147	(48)	5.773			(45)	10.412			(48)	13.859			(43)	18.255	à	18.260	(47)	22.354			(47)
2.264			(47)	5.856			(46)	10.414	à	10.420	(48)	13.921	à	13.930	(49)	18.501	à	18.510	(49)	22.356	à	22.358	(47)
2.290			(44)	5.911	à	5.920	(48)	10.491	à	10.495	(48)	13.942	à	13.944	(47)	18.771			(43)	22.360			(47)
2.351			(48)	5.944			(46)	10.498			(48)	13.992			(45)	18.772			(43)	22.521	à	22.530	(49)
2.352			(48)	5.949			(46)	10.521			(48)	14.001			(46)	18.801	à	18.807	(48)	22.531	à	22.533	(47)
2.354	à	2.360	(48)	6.151	à	6.160	(48)	10.523	à	10.526	(48)	14.092			(46)	18.810			(48)	22.535	à	22.537	(47)
2.387	à	2.390	(45)	6.317	à	6.320	(46)	10.529			(48)	14.093	à	14.100	(48)	18.831	à	18.840	(48)	22.601	à	22.610	(49)
2.411	à	2.420	(49)	6.361	à	6.370	(49)	10.530			(48)	14.191	à	14.200	(49)	18.841	à	18.850	(49)	22.754	à	22.757	(47)
2.421	à	2.430	(49)	6.493	à	6.498	(47)	10.571	à	10.580	(49)	14.327	à	14.330	(48)	18.861	à	18.870	(49)	22.762	à	22.770	(44)
2.481			(46)	6.521	à	6.530	(49)	10.581			(48)	14.384	à	14.386	(46)	18.871	à	18.876	(46)	22.831			(43)
2.484	à	2.486	(46)	6.597	à	6.600	(47)	10.582			(48)	14.511	à	14.520	(45)	18.942			(48)	22.832			(43)
2.488			(46)	6.643	à	6.647	(44)	10.584	à	10.590	(48)	14.569			(45)	18.989			(45)	22.835	à	22.837	(43)
2.531	à	2.540	(49)	6.667			(47)	10.681	à	10.690	(49)	14.642	à	14.650	(48)	19.051	à	19.060	(49)	22.856			(48)
2.552			(46)	6.881	à	6.890	(48)	10.701	à	10.710	(49)	14.831	à	14.840	(48)	19.131	à	19.140	(48)	22.875			(46)
2.553			(46)	7.042			(46)	10.721			(45)	14.852	à	14.855	(47)	19.171	à	19.180	(49)	22.878			(46)
2.611	à	2.620	(49)	7.044			(46)	10.741	à	10.750	(48)	14.937	à	14.940	(48)	19.282			(39)	22.981			(47)
2.621	à	2.630	(49)	7.045			(46)	10.801	à	10.810	(49)	14.961			(43)	19.421	à	19.423	(48)	22.982			(47)
2.731	à	2.740	(48)	7.221	à	7.230	(49)	10.852	à	10.856	(47)	14.971	à	14.975	(47)	19.429			(48)	22.985			(47)
2.873			(45)	7.257			(45)	10.859			(47)	15.188	à	15.190	(47)	19.430			(48)	22.990			(47)
2.874			(45)	7.465	à	7.470	(46)	10.899			(43)	15.331	à	15.335	(48)	19.451	à	19.460	(49)	23.051	à	23.060	(49)
2.878			(45)	7.531	à	7.540	(49)	10.900			(43)	15.362	à	15.365	(48)	19.552	à	19.555	(47)	23.076			(44)
2.881	à	2.890	(49)	7.551	à	7.560	(49)	10.901	à	10.910	(48)	15.368	à	15.370	(48)	19.591	à	19.600	(48)	23.121	à	23.128	(47)
3.001	à	3.010	(49)	7.581	à	7.583	(48)	10.941	à	10.950	(49)	15.406			(46)	19.601	à	19.610	(48)	23.131	à	23.140	(46)
3.051	à	3.060	(48)	7.589			(48)	11.033			(47)	15.534	à	15.540	(48)	19.761	à	19.770	(48)	23.279			(47)
3.111	à	3.120	(49)	7.599			(48)	11.037			(47)	15.631	à	15.640	(49)	19.891			(48)	23.289			(47)
3.131	à	3.140	(49)				(48)																

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.	
23.373 à 23.376	(47)	27.362	(47)	30.851 à 30.860	(49)	34.211 à 34.216	(48)	38.061	(48)	41.293	(47)
23.601 à 23.610	(48)	27.481 à 27.490	(49)	30.950	(49)	34.248 à 34.250	(48)	38.062	(48)	41.294	(47)
23.651 à 23.656	(48)	27.511 à 27.518	(46)	30.958 à 30.958	(48)	34.256 à 34.260	(47)	38.064 à 38.070	(48)	41.311 à 41.320	(47)
23.660	(48)	27.521	(47)	30.967	(49)	34.292	(47)	38.101 à 38.102	(48)	41.385	(46)
23.691 à 23.700	(49)	27.528 à 27.530	(47)	31.057 à 31.059	(48)	34.300	(47)	38.221 à 38.230	(49)	41.391 à 41.400	(49)
23.777 à 23.780	(46)	27.678	(46)	31.065	(45)	34.441 à 34.450	(48)	38.241	(46)	41.402 à 41.410	(47)
23.811 à 23.820	(47)	27.689	(46)	31.197 à 31.200	(48)	34.461 à 34.470	(49)	38.311 à 38.320	(49)	41.411 à 41.420	(47)
23.911 à 23.920	(49)	27.751 à 27.760	(48)	31.201 à 31.210	(49)	34.484	(44)	38.333	(46)	41.455 à 41.458	(48)
23.945	(46)	27.803	(47)	31.221 à 31.230	(49)	34.491 à 34.500	(49)	38.340	(46)	41.471 à 41.480	(49)
23.981 à 23.990	(48)	27.808	(47)	31.268 à 31.270	(46)	34.524 à 34.527	(47)	38.402	(46)	41.671 à 41.680	(49)
24.001	(47)	27.821 à 27.830	(48)	31.271 à 31.274	(48)	34.619	(47)	38.411	(48)	41.707	(45)
24.005 à 24.008	(47)	27.835 à 27.840	(47)	31.354	(48)	34.620	(47)	38.415 à 38.418	(48)	41.734	(46)
24.010	(47)	27.858	(46)	31.365 à 31.360	(48)	34.771 à 34.780	(49)	38.455	(46)	41.735	(46)
24.086	(47)	27.861 à 27.870	(48)	31.371	(29)	34.832 à 34.840	(48)	38.471 à 38.480	(49)	41.737	(46)
24.112	(48)	27.877	(45)	31.401	(48)	35.065	(47)	38.491 à 38.500	(49)	41.740	(46)
24.113	(48)	27.892	(46)	31.404 à 31.410	(48)	35.069	(47)	38.520	(44)	41.793	(45)
24.156 à 24.150	(48)	27.914	(43)	31.441 à 31.450	(49)	35.111 à 35.120	(49)	38.531 à 38.536	(48)	41.797	(45)
24.160	(44)	27.951 à 27.960	(48)	31.460	(46)	35.192	(50)	38.539	(48)	41.831 à 41.836	(47)
24.181 à 24.196	(48)	27.981 à 27.990	(49)	31.581 à 31.583	(47)	35.193	(50)	38.540	(48)	41.921 à 41.927	(48)
24.271 à 24.280	(49)	28.189	(39)	31.588	(47)	35.291 à 35.300	(49)	38.581 à 38.590	(49)	41.926 à 41.930	(48)
24.381 à 24.390	(49)	28.321 à 28.340	(48)	31.590	(47)	35.301 à 35.310	(49)	38.651 à 38.660	(49)	42.054	(46)
24.425	(46)	28.341	(47)	31.591	(44)	35.331	(48)	38.690	(41)	42.181 à 42.190	(48)
24.429	(46)	28.342	(47)	31.642	(43)	35.331 à 35.338	(48)	38.691 à 38.700	(49)	42.285	(43)
24.431 à 24.436	(46)	28.351	(48)	31.651 à 31.660	(49)	35.341 à 35.350	(49)	38.741 à 38.750	(49)	42.286	(43)
24.441	(47)	28.352	(48)	31.686	(47)	35.401 à 35.410	(48)	38.811	(43)	42.301 à 42.308	(48)
24.444 à 24.450	(47)	28.331 à 28.356	(48)	31.697	(47)	35.511 à 35.520	(49)	38.812	(43)	42.310	(48)
24.475 à 24.477	(45)	28.359	(48)	31.771 à 31.780	(49)	35.731 à 35.735	(48)	38.814 à 38.819	(43)	42.461 à 42.470	(47)
24.481 à 24.490	(49)	28.405	(46)	31.811 à 31.820	(48)	35.738 à 35.740	(48)	38.831	(48)	42.671 à 42.676	(48)
24.513 à 24.520	(47)	28.407	(46)	32.121 à 32.128	(48)	35.762	(47)	38.833 à 38.840	(48)	42.678 à 42.680	(48)
24.551 à 24.557	(47)	28.423 à 28.430	(48)	32.130	(48)	35.769	(47)	38.841 à 38.850	(49)	42.681 à 42.690	(49)
24.581 à 24.587	(46)	28.471 à 28.480	(49)	32.141 à 32.150	(49)	35.770	(47)	38.852 à 38.860	(48)	42.701 à 42.704	(48)
24.631 à 24.637	(47)	28.489	(44)	32.151 à 32.153	(47)	35.782 à 35.790	(48)	38.891 à 38.900	(48)	42.706 à 42.709	(48)
24.641	(42)	28.509	(44)	32.155 à 32.160	(47)	35.803	(45)	38.946	(46)	42.732 à 42.740	(48)
24.660 à 24.665	(47)	28.500 à 28.510	(44)	32.281 à 32.283	(48)	35.808	(45)	38.947	(46)	42.741 à 42.750	(47)
24.741	(47)	28.611 à 28.620	(49)	32.285 à 32.290	(48)	35.851 à 35.855	(47)	39.035 à 39.037	(46)	42.836	(45)
24.772	(47)	28.661 à 28.670	(49)	32.309	(45)	35.861 à 35.863	(48)	39.071	(44)	42.910	(46)
24.745 à 24.750	(47)	28.681 à 28.690	(49)	32.310	(45)	35.867 à 35.870	(48)	39.072	(44)	42.989	(46)
24.789	(46)	28.710	(38)	32.341 à 32.350	(48)	35.922	(45)	39.101 à 39.110	(49)	43.010	(47)
24.801 à 24.810	(49)	28.728	(46)	32.382	(45)	35.929	(45)	39.111 à 39.120	(49)	43.021 à 43.024	(45)
24.833 à 24.835	(46)	28.776	(46)	32.421 à 32.430	(49)	35.972	(47)	39.226	(42)	43.052 à 43.057	(47)
24.891 à 24.900	(48)	28.777	(46)	32.448 à 32.450	(47)	35.973	(47)	39.227	(42)	43.082	(43)
24.923	(46)	28.782	(47)	32.471 à 32.480	(49)	36.003	(44)	39.306 à 39.308	(23)	43.083	(47)
24.926	(46)	28.831 à 28.840	(48)	32.622	(47)	36.031 à 36.039	(48)	39.323	(45)	43.101 à 43.110	(46)
24.951 à 24.956	(48)	28.956	(36)	32.626	(47)	36.042	(47)	39.361	(48)	43.202 à 43.210	(48)
24.958 à 24.960	(48)	29.001 à 29.010	(49)	32.627	(47)	36.046	(47)	39.361	(48)	43.221 à 43.225	(48)
24.991 à 25.000	(49)	29.031 à 29.050	(48)	32.639	(45)	36.050	(47)	39.365	(48)	43.228	(48)
25.011 à 25.020	(49)	29.081 à 29.090	(48)	32.651 à 32.660	(49)	36.055 à 36.058	(47)	39.370	(48)	43.348	(46)
25.031 à 25.035	(48)	29.091 à 29.100	(48)	32.821 à 32.830	(49)	36.121	(45)	39.401 à 39.410	(49)	43.349	(46)
25.085	(46)	29.101 à 29.110	(49)	32.897	(20)	36.122	(45)	39.541 à 39.544	(46)	43.366	(47)
25.086	(46)	29.201	(47)	33.002 à 33.004	(46)	36.127	(45)	39.552	(44)	43.370	(47)
25.221 à 25.230	(48)	29.205 à 29.210	(47)	33.006	(46)	36.154 à 36.160	(47)	39.553	(44)	43.410	(45)
25.311 à 25.314	(48)	29.306	(44)	33.009	(46)	36.162	(47)	39.556 à 39.558	(44)	43.510	(45)
25.351 à 25.360	(49)	29.471 à 29.480	(48)	33.010	(46)	36.167	(47)	39.567	(44)	43.544	(46)
25.361 à 25.370	(48)	29.481 à 29.490	(49)	33.011 à 33.020	(49)	36.170	(47)	39.701 à 39.710	(49)	43.601 à 43.605	(48)
25.384	(47)	29.512 à 29.520	(47)	33.047	(45)	36.193 à 36.198	(46)	39.783	(47)	43.608 à 43.610	(48)
25.421	(47)	29.531 à 29.536	(48)	33.051 à 33.060	(48)	36.361 à 36.370	(49)	39.801	(47)	43.611 à 43.620	(48)
25.422	(47)	29.539	(48)	33.065	(47)	36.437 à 36.440	(44)	39.806 à 39.810	(47)	43.651 à 43.654	(45)
25.561 à 25.570	(49)	29.540	(48)	33.066	(47)	36.472 à 36.476	(48)	39.901 à 39.910	(48)	43.711 à 43.750	(49)
25.581 à 25.590	(49)	29.551	(48)	33.171 à 33.175	(45)	36.478 à 36.480	(48)	39.951 à 39.975	(46)	43.871 à 43.880	(49)
25.608 à 25.660	(46)	29.553 à 29.560	(48)	33.181 à 33.190	(49)	36.611 à 36.616	(47)	39.978 à 39.980	(46)	43.901 à 43.903	(48)
25.613 à 25.647	(46)	29.611 à 29.620	(48)	33.201 à 33.210	(49)	36.631 à 36.634	(48)	40.065	(45)	43.905 à 43.910	(48)
25.621 à 25.650	(49)	29.651	(44)	33.271 à 33.280	(48)	36.789	(44)	40.121	(45)	43.942 à 43.944	(47)
25.631 à 25.640	(48)	29.711 à 29.720	(49)	33.348 à 33.350	(47)	36.790	(44)	40.125	(45)	43.971 à 43.980	(49)
25.651 à 25.660	(49)	29.821 à 29.830	(49)	33.422	(45)	36.821 à 36.830	(49)	40.126	(45)	44.141 à 44.150	(49)
25.741 à 25.750	(49)	29.852 à 29.860	(44)	33.424	(45)	36.861 à 36.863	(47)	40.258	(43)	44.208 à 44.210	(41)
25.811 à 25.814	(48)	29.875	(44)	33.425	(45)	36.891 à 36.900	(49)	40.285 à 40.290	(43)	44.231 à 44.240	(49)
25.941 à 25.946	(48)	29.891 à 29.900	(49)	33.471 à 33.476	(48)	37.020	(46)	40.361 à 40.370	(48)	44.291 à 44.299	(48)
26.109	(47)	29.927	(47)	33.480	(48)	37.051 à 37.053	(48)	40.393 à 40.400	(41)	44.321	(48)
26.335 à 26.338	(47)	29.929	(47)	33.487 à 33.489	(45)	37.058 à 37.060	(48)	40.440	(45)	44.323 à 44.327	(48)
26.352	(47)	29.961 à 29.964	(47)	33.491 à 33.500	(48)	37.071	(47)	40.441 à 40.443	(48)	44.329	(48)
26.353	(47)	29.969	(47)	33.523	(47)	37.072	(47)	40.445 à 40.450	(48)	44.330	(48)
26.355	(47)	30.211 à 30.217	(48)	33.526 à 33.528	(47)	37.074	(47)	40.481 à 40.490	(46)	44.336	(46)
26.361	(44)	30.219	(48)	33.530	(47)	37.075	(47)	40.491 à 40.500	(47)	44.751	(46)
26.380	(46)	30.220	(48)	33.551 à 33.560	(49)	37.078 à 37.080	(47)	40.561 à 40.570	(49)	44.758 à 44.760	(46)
26.612	(47)	30.241 à 30.250	(49)	33.612 à 33.644	(44)	37.093	(39)	40.595	(47)	44.773	(46)
26.616 à 26.618	(47)	30.391	(45)	33.681 à 33.690	(48)	37.103	(48)	40.611 à 40.620	(49)	44.774	(46)
26.643	(46)	30.392	(45)	33.724	(46)	37.106 à 37.110	(48)	40.844 à 40.848	(47)	44.871 à 44.880	(48)
26.669	(45)	30.411 à 30.420	(49)	33.727 à 33.729	(46)	37.139	(46)	40.911 à 40.914	(47)	44.915	(47)
26.691 à 26.700	(49)	30.421 à 30.430	(49)	33.778	(46)	37.353 à 37.357	(45)	40.941	(47)	44.916	(47)
26.731 à 26.740	(49)	30.431	(48)	33.779	(46)	37.370	(31)	40.942	(48)	44.920	(47)
26.765 à 26.770	(48)	30.437	(48)	33.841 à 33.850	(49)	37.461	(47)	40.944 à 40.946	(48)	45.023 à 45.025	(45)
26.791 à 26.800	(49)	30.438	(48)	33.871 à 33.876	(48)	37.495 à 37.499	(46)	40.952 à 40.960	(48)	45.113 à 45.146	(47)
26.831 à 26.840	(49)	30.440	(48)	33.879	(48)	37.541	(46)	41.074	(47)	45.161 à 45.170	(49)
26.845 à 26.850	(47)	30.467	(38)	33.880	(48)	37.561	(47)	41.076	(47)	45.217 à 45.220	(44)
26.871 à 26.880	(48)	30.470	(38)	33.881 à 33.890	(48)	37.631 à 37.639	(48)	41.091 à 41.094	(47)	45.236 à 45.240	(46)
26.892	(46)	30.511 à 30.520	(49)	33.901 à 33.910	(49)	37.681 à 37.689	(48)	41.101	(48)	45.271 à 45.280	(49)
26.893	(46)	30.543	(46)	33.976 à 33.978	(45)	37.691	(48)	41.102	(48)	45.421 à 45.424	(48)
26.895	(46)	30.631 à 30.640	(49)	33.995 à 33.999	(46)	37.696 à 37.700	(48)	41.104 à 41.110	(48)	45.441 à 45.450	(49)
26.944	(47)	30.706	(47)	34.001 à 34.010	(48)	37.751 à 37.756	(47)	41.121 à 41.130	(49)	45.461 à 45.468	(48)
26.981 à 26.990	(49)	30.709	(47)	34.021 à 34.030	(49)	37.760	(47)	41.201	(47)	45.491 à 45.494	(47)
27.189	(46)	30.731 à 30.740	(49)	34.042	(46)	37.771 à 37.773	(47)	41.205	(47)	45.543 à 45.545	(46)
27.229 à 27.232	(44)	30.757	(46)	34.081 à 34.090	(49)	37.781 à 37.790	(49)	41.209	(47)	45.635	(46)
27.235	(44)	30.781 à 30.790	(48)	34.111 à 34.119	(48)	38.022 à 38.030	(46)			45.642 à 45.650	(48)
27.361	(47)									45.661 à 45.670	(49)

NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.		NUMEROS ET ANNEES de remboursement.	
45.676	(44)	49.816 à 49.820	(46)	54.095 à 54.098	(47)	58.331 à 58.340	(49)	63.338	(45)	67.927 à 67.930	(48)
45.698	(46)	50.068	(47)	54.251 à 54.260	(49)	58.371 à 58.380	(49)	63.379	(45)	67.991 à 68.000	(49)
45.699	(46)	50.151 à 50.160	(48)	54.291 à 54.296	(48)	58.431 à 58.440	(39)	63.405 à 63.410	(47)	68.077 à 68.079	(47)
45.711 à 45.720	(49)	50.225	(46)	54.299	(48)	58.526	(43)	63.419	(46)	68.111 à 68.113	(47)
45.722	(47)	50.226	(46)	54.300	(48)	58.572	(45)	63.420	(46)	68.118 à 68.120	(47)
45.723	(47)	50.248	(45)	54.359	(45)	58.574 à 58.577	(45)	63.473 à 63.475	(46)	68.391	(44)
45.730	(47)	50.265	(46)	54.362	(47)	58.659	(46)	63.508	(46)	68.421 à 68.430	(48)
45.781 à 45.790	(48)	50.266	(46)	54.458 à 54.460	(43)	58.691 à 58.700	(48)	63.511 à 63.520	(48)	68.431 à 68.440	(48)
45.834	(45)	50.275 à 50.277	(47)	54.591 à 54.600	(49)	58.701	(45)	63.601 à 63.610	(49)	68.451 à 68.457	(48)
45.852 à 45.854	(47)	50.313	(45)	54.601 à 54.610	(49)	58.841 à 58.850	(49)	63.611 à 63.620	(48)	68.460	(48)
45.856	(47)	50.358	(46)	54.631 à 54.640	(49)	58.917	(47)	63.708 à 63.710	(46)	68.530	(45)
45.859	(47)	50.359	(46)	54.664	(41)	58.951 à 58.960	(46)	63.711 à 63.713	(47)	68.531 à 68.534	(44)
45.860	(47)	50.391 à 50.396	(47)	54.691 à 54.700	(45)	58.976 à 58.980	(46)	63.741 à 63.748	(45)	68.541	(44)
45.951 à 45.960	(48)	50.399	(47)	54.811 à 54.820	(49)	58.991 à 59.000	(49)	63.771 à 63.777	(48)	68.581	(48)
46.009	(47)	50.400	(47)	54.941 à 54.950	(49)	59.116	(46)	63.881 à 63.890	(49)	68.588 à 68.590	(48)
46.010	(47)	50.441 à 50.447	(47)	54.951 à 54.960	(49)	59.117	(46)	63.960	(45)	68.646	(46)
46.011	(47)	50.481	(48)	54.991 à 55.000	(49)	59.341 à 59.350	(49)	64.051 à 64.060	(45)	68.647	(46)
46.131 à 46.135	(45)	50.484 à 50.487	(48)	55.081 à 55.090	(49)	59.461 à 59.470	(49)	64.141 à 64.150	(48)	68.662 à 68.665	(44)
46.300	(47)	50.489	(48)	55.105	(48)	59.561 à 59.570	(49)	64.531 à 64.540	(49)	68.699	(44)
46.321 à 46.330	(49)	50.490	(48)	55.106	(48)	59.715	(43)	64.651 à 64.660	(48)	68.701 à 68.705	(48)
46.351 à 46.360	(49)	50.539	(46)	55.108 à 55.110	(48)	59.746	(43)	64.766	(46)	68.710	(48)
46.391 à 46.400	(49)	50.540	(46)	55.149	(44)	59.821 à 59.830	(48)	64.768	(46)	68.721 à 68.730	(48)
46.441 à 46.450	(49)	50.541	(47)	55.150	(44)	59.831 à 59.840	(49)	65.091 à 65.100	(49)	69.031 à 69.036	(47)
46.461	(42)	50.542	(47)	55.161 à 55.165	(48)	59.841 à 59.850	(49)	65.101 à 65.110	(48)	69.038	(47)
46.488 à 46.490	(45)	50.545	(47)	55.167 à 55.170	(48)	59.911 à 59.917	(48)	65.201 à 65.210	(49)	69.111 à 69.114	(46)
46.508	(46)	50.741 à 50.750	(49)	55.181 à 55.190	(49)	59.941 à 59.950	(49)	65.221 à 65.230	(49)	69.181 à 69.190	(49)
46.641 à 46.650	(49)	50.777 à 50.780	(47)	55.261 à 55.270	(49)	59.961 à 59.970	(49)	65.281 à 65.290	(49)	69.201 à 69.203	(48)
46.781	(47)	50.791 à 50.796	(47)	55.307 à 55.310	(46)	60.001	(47)	65.296 à 65.299	(47)	69.206 à 69.209	(48)
46.789	(47)	50.801 à 50.810	(49)	55.311 à 55.320	(48)	60.051 à 60.060	(48)	65.321	(44)	69.231 à 69.240	(49)
46.790	(47)	50.845 à 50.847	(45)	55.366 à 55.370	(48)	60.069	(44)	65.322	(44)	69.34 à 69.350	(46)
46.851 à 46.860	(49)	50.921 à 50.930	(49)	55.451 à 55.460	(48)	60.071 à 60.073	(47)	65.324	(44)	69.391 à 69.400	(49)
46.911 à 46.920	(49)	50.961	(44)	55.471 à 55.480	(49)	60.079	(47)	65.391 à 65.395	(48)	69.426	(45)
46.940	(46)	51.076 à 51.080	(46)	55.511 à 55.520	(49)	60.080	(47)	65.398	(48)	69.427	(45)
46.971 à 46.980	(49)	51.123 à 51.125	(47)	55.561 à 55.563	(48)	60.171 à 60.180	(49)	65.433 à 65.435	(47)	69.430	(45)
47.122 à 47.126	(45)	51.171 à 51.180	(49)	55.569	(48)	60.230	(37)	65.475	(45)	69.431 à 69.440	(49)
47.159	(47)	51.291 à 51.296	(46)	55.570	(48)	60.257	(45)	65.581	(46)	69.481 à 69.490	(49)
47.191 à 47.197	(48)	51.354 à 51.359	(47)	55.631 à 55.640	(48)	60.258	(45)	65.640	(45)	69.511 à 69.520	(49)
47.200	(48)	51.442 à 51.448	(48)	55.682	(46)	60.341 à 60.350	(48)	65.651 à 65.654	(48)	69.524 à 69.528	(47)
47.229	(47)	51.450	(48)	55.685 à 55.687	(46)	60.359	(42)	65.656 à 65.660	(48)	69.561 à 69.570	(49)
47.230	(47)	51.501	(48)	55.689	(46)	60.371	(44)	65.691 à 65.697	(47)	69.681 à 69.690	(48)
47.385	(40)	51.502	(48)	55.690	(46)	60.422	(44)	65.741 à 65.750	(49)	69.761 à 69.769	(47)
47.429	(46)	51.504 à 51.510	(48)	55.691 à 55.694	(45)	60.425	(44)	65.821 à 65.825	(47)	69.771 à 69.780	(43)
47.430	(46)	51.600	(45)	55.751 à 55.760	(49)	60.426	(44)	65.861 à 65.868	(48)	69.783 à 69.790	(48)
47.431 à 47.433	(43)	51.671 à 51.680	(49)	55.771 à 55.780	(48)	60.441 à 60.450	(49)	65.870	(48)	69.813	(45)
47.461 à 47.470	(49)	51.691 à 51.700	(49)	56.011 à 56.014	(47)	60.483 à 60.490	(46)	65.911 à 65.920	(49)	69.861 à 69.863	(47)
47.651 à 47.660	(49)	51.801 à 51.810	(49)	56.019	(47)	60.551 à 60.558	(48)	65.958	(47)	69.866	(47)
47.663	(46)	51.871 à 51.880	(49)	56.020	(47)	60.621 à 60.630	(49)	65.990	(47)	69.867	(47)
47.751 à 47.760	(49)	51.882	(42)	56.104	(45)	60.766 à 60.768	(46)	65.981 à 65.990	(49)	69.901 à 69.910	(49)
47.801 à 47.810	(46)	51.941 à 51.950	(49)	56.115	(45)	61.066 à 61.068	(42)	65.992	(47)	69.971	(48)
47.835 à 47.840	(48)	52.141 à 52.150	(49)	56.116	(45)	61.201 à 61.210	(49)	65.993	(47)	69.974 à 69.977	(48)
47.861 à 47.870	(48)	52.183 à 52.187	(47)	56.181 à 56.190	(49)	61.305	(44)	65.996 à 66.000	(47)	70.121 à 70.130	(49)
47.976 à 47.980	(47)	52.191	(44)	56.351 à 56.360	(49)	61.371 à 61.380	(49)	66.113 à 66.120	(48)	70.151 à 70.153	(47)
48.151 à 48.160	(49)	52.192	(44)	56.381 à 56.390	(49)	61.401 à 61.407	(48)	66.141	(48)	70.191 à 70.200	(49)
48.169	(45)	52.200	(44)	56.399	(43)	61.409	(48)	66.144 à 66.150	(48)	70.245	(47)
48.170	(45)	52.221 à 52.230	(48)	56.419	(45)	61.410	(48)	66.191 à 66.200	(49)	70.250	(47)
48.171 à 48.176	(48)	52.231 à 52.237	(48)	56.442	(44)	61.472 à 61.480	(47)	66.255	(46)	70.251 à 70.254	(45)
48.332 à 48.340	(48)	52.239	(48)	56.601 à 56.610	(49)	61.505	(42)	66.257	(46)	70.313	(46)
48.441 à 48.443	(47)	52.240	(48)	56.652 à 56.657	(48)	61.541 à 61.550	(48)	66.259	(46)	70.314	(46)
48.445 à 48.448	(47)	52.304	(47)	56.676 à 56.680	(47)	61.551 à 61.560	(49)	66.260	(46)	70.393	(47)
48.471	(47)	52.422 à 52.424	(48)	56.751 à 56.760	(49)	61.655 à 61.658	(41)	66.301 à 66.310	(49)	70.395	(47)
48.473	(47)	52.426	(48)	56.761 à 56.763	(46)	61.737	(47)	66.361 à 66.365	(39)	70.396	(47)
48.476 à 48.480	(47)	52.428	(48)	56.771 à 56.780	(49)	61.738	(47)	66.424	(48)	70.441 à 70.450	(49)
48.513 à 48.515	(47)	52.429	(48)	56.781 à 56.790	(48)	61.760	(47)	66.425	(48)	70.531	(45)
48.561 à 48.570	(49)	52.441 à 52.450	(49)	56.821	(44)	61.871 à 61.876	(46)	66.428 à 66.430	(48)	70.533 à 70.535	(45)
48.598 à 48.600	(44)	52.451 à 52.454	(47)	56.822	(44)	61.941 à 61.950	(49)	66.526 à 66.528	(46)	70.561 à 70.570	(49)
48.601	(46)	52.531 à 52.540	(45)	56.848 à 56.850	(46)	61.968 à 61.970	(46)	66.711 à 66.717	(47)	70.701 à 70.710	(49)
48.602	(46)	52.641 à 52.645	(47)	56.911 à 56.920	(49)	62.017 à 62.019	(47)	66.731 à 66.734	(48)	70.751 à 70.760	(49)
48.684 à 48.690	(48)	52.731 à 52.738	(48)	56.931 à 56.940	(48)	62.121 à 62.130	(49)	66.738 à 66.740	(48)	70.811	(43)
48.691	(45)	52.740	(48)	57.042 à 57.044	(46)	62.136	(45)	66.751 à 66.754	(42)	70.818 à 70.820	(43)
48.692	(45)	52.769	(46)	57.046	(46)	62.241 à 62.245	(47)	67.001 à 67.010	(49)	70.858	(44)
48.696 à 48.700	(45)	52.770	(46)	57.121 à 57.130	(49)	62.247 à 62.250	(47)	67.011	(48)	70.859	(44)
48.701 à 48.709	(48)	52.931 à 52.940	(49)	57.231 à 57.236	(47)	62.270	(45)	67.042 à 67.050	(47)	70.871 à 70.880	(48)
48.811 à 48.820	(48)	52.946	(46)	57.241 à 57.250	(49)	62.281 à 62.290	(49)	67.051 à 67.057	(47)	70.960	(46)
48.861 à 48.870	(49)	52.951 à 52.960	(48)	57.281 à 57.290	(49)	62.362 à 62.370	(48)	67.061 à 67.070	(49)	71.093	(45)
49.051	(45)	52.991 à 52.993	(48)	57.351 à 57.360	(49)	62.421 à 62.426	(47)	67.131 à 67.136	(48)	71.094	(45)
49.052	(45)	52.995 à 53.000	(48)	57.431 à 57.433	(48)	62.428	(47)	67.151 à 67.160	(48)	71.115	(46)
49.157	(47)	53.001 à 53.010	(49)	57.435	(48)	62.429	(47)	67.201 à 67.210	(49)	71.116	(46)
49.158	(47)	53.031 à 53.040	(48)	57.437	(48)	62.431 à 62.440	(49)	67.359	(44)	71.121 à 71.130	(48)
49.172 à 49.180	(48)	53.051 à 53.060	(48)	57.438	(48)	62.461 à 62.470	(49)	67.360	(44)	71.151 à 71.160	(48)
49.313 à 49.315	(47)	53.091 à 53.100	(49)	57.440	(48)	62.672	(47)	67.361 à 67.363	(29)	71.251	(48)
49.320	(47)	53.111 à 53.120	(49)	57.444	(46)	62.674 à 62.680	(47)	67.394	(47)	71.252	(43)
49.510	(48)	53.201 à 53.210	(48)	57.445	(46)	62.691 à 62.698	(47)	67.395	(47)	71.255 à 71.260	(48)
49.511 à 49.513	(48)	53.281	(47)	57.448 à 57.450	(46)	62.881 à 62.890	(48)	67.399	(47)	71.299	(39)
49.516 à 49.520	(48)	53.286 à 53.288	(47)	57.455	(44)	62.891 à 62.894	(48)	67.466 à 67.470	(48)	71.372 à 71.380	(48)
49.543	(45)	53.464 à 53.467	(45)	57.493	(47)	62.896 à 62.900	(48)	67.521 à 67.530	(49)	71.461 à 71.470	(49)
49.564	(45)	53.481 à 53.490	(49)	57.611 à 57.620	(49)	62.936	(45)	67.691 à 67.700	(49)	71.495	(47)
49.567 à 49.570	(45)	53.531 à 53.538	(48)	57.693 à 57.698	(47)	62.991 à 62.993	(48)	67.711 à 67.720	(49)	71.500	(47)
49.651 à 49.660	(49)	53.758	(45)	57.731 à 57.740	(48)	62.999	(48)	67.786 à 67.788	(46)	71.649	(47)
49.691 à 49.700	(48)	53.782 à 53.788	(46)	57.771 à 57.780	(49)	63.000	(48)	67.801 à 67.810	(49)	71.650	(47)
49.776	(44)	53.851 à 53.860	(49)	57.880	(41)	63.021 à 63.030	(49)	67.811 à 67.820	(48)	71.671 à 71.680	(49)
49.777	(44)	54.001 à 54.010	(49)	57.891	(47)	63.061 à 63.070	(48)	67.861 à 67.870	(49)	71.772 à 71.780	(48)
49.781 à 49.790	(49)	54.021 à 54.030	(49)	57.892	(47)	63.121 à 63.130	(49)	67.921	(48)	71.801	(47)
49.812	(46)	54.045 à 54.049	(43)	58.001 à 58.010	(49)	63.151 à 63.160	(49)	67.922	(48)		
						63.331	(45)				

UNIVERSITEIT OF AMSTERDAM LIBRARIES

NUMEROS ET ANNEES de remboursement.	NUMEROS ET ANNEES de remboursement.	NUMEROS ET ANNEES de remboursement.	NUMEROS ET ANNEES de remboursement.	NUMEROS ET ANNEES de remboursement.	NUMEROS ET ANNEES de remboursement.
71.809 (47)	73.188 (47)	74.451 à 74.460 (48)	75.360 (44)	76.665 (47)	77.759 (43)
71.810 (47)	73.274 (47)	74.512 à 74.520 (48)	75.731 (48)	76.761 à 76.770 (49)	77.761 à 77.770 (47)
72.021 à 72.024 (47)	73.279 (47)	74.536 (44)	75.734 à 75.740 (48)	76.821 à 76.826 (48)	77.951 à 77.960 (48)
72.029 (47)	73.280 (47)	74.537 (44)	75.771 à 75.780 (48)	76.831 à 76.840 (49)	78.011 à 78.020 (48)
72.030 (47)	73.401 à 73.410 (49)	74.541 à 74.543 (48)	75.831 à 75.840 (49)	76.871 (47)	78.031 à 78.040 (49)
72.035 à 72.037 (44)	73.451 (48)	74.547 à 74.550 (48)	75.852 à 75.860 (48)	77.031 à 77.035 (48)	78.351 à 78.360 (48)
72.048 (46)	73.452 (48)	74.571 à 74.573 (46)	75.871 (46)	77.040 (48)	78.431 à 78.440 (47)
72.057 à 72.060 (45)	73.455 à 73.459 (48)	74.601 à 74.610 (49)	75.872 (46)	77.081 à 77.090 (49)	78.475 à 78.478 (40)
72.091 à 72.100 (49)	73.461 à 73.470 (49)	74.698 (45)	75.911 à 75.920 (47)	77.108 à 77.110 (44)	78.571 à 78.576 (48)
72.101 à 72.110 (48)	73.531 à 73.540 (48)	74.845 (44)	76.047 (42)	77.171 à 77.180 (49)	78.579 (48)
72.156 à 72.160 (47)	73.621 à 73.630 (49)	74.866 (44)	76.121 à 76.130 (49)	77.313 (47)	78.580 (48)
72.233 (35)	73.761 (36)	74.971 à 74.980 (49)	76.181 à 76.184 (47)	77.314 (47)	78.671 à 78.678 (46)
72.235 (35)	73.762 (36)	75.071 à 75.080 (49)	76.190 (47)	77.316 à 77.318 (47)	78.791 à 78.794 (48)
72.306 à 72.308 (47)	73.781 à 73.784 (45)	75.107 (46)	76.191 à 76.200 (49)	77.321 à 77.340 (49)	78.971 à 78.980 (49)
72.344 (44)	73.791 à 73.800 (49)	75.108 (46)	76.211 à 76.220 (49)	77.351 à 77.360 (48)	79.231 à 79.240 (48)
72.430 (40)	73.891 à 73.897 (48)	75.161 à 75.166 (48)	76.221 à 76.230 (48)	77.374 (46)	79.241 à 79.250 (48)
72.432 (42)	73.899 (48)	75.169 (48)	76.291 à 76.300 (49)	77.375 (46)	79.324 (44)
72.557 à 72.560 (46)	73.900 (48)	75.170 (48)	76.311 à 76.320 (49)	77.451 à 77.460 (48)	79.343 à 79.350 (48)
72.651 à 72.660 (49)	73.931 à 73.940 (48)	75.192 à 75.199 (48)	76.371 à 76.380 (49)	77.541 à 77.550 (48)	79.362 (47)
72.984 (44)	73.951 à 73.960 (49)	75.202 à 75.210 (48)	76.381 à 76.390 (49)	77.562 à 77.570 (48)	79.368 à 79.370 (47)
73.156 à 73.159 (46)	73.960 (47)	75.431 à 75.440 (49)	76.572 (45)	77.581 à 77.590 (48)	79.389 (42)
73.171 à 73.179 (48)	74.021 à 74.030 (49)	75.441 à 75.450 (49)	76.577 (45)	77.611 à 77.620 (48)	79.390 (42)
73.182 (47)	74.030 (47)	75.503 (44)	76.663 (47)	77.741 à 77.750 (49)	79.537 à 79.540 (46)
73.187 (47)	74.291 à 74.300 (49)	75.508 (44)			

Les obligations sorties au dernier tirage seront remboursées, sous les réserves d'usage, coupon n° 71 attaché, à partir du 1er septembre 1949, pour le montant net de 493 F.

Le payement sera effectué à Paris contre remise du titre aux caisses ci-après:

Crédit lyonnais;
Société générale;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Comptoir national d'escompte;
Crédit industriel et commercial;
Crédit commercial de France;
Banque de l'union parisienne;
Banque transatlantique;
Société marseillaise de crédit;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque parisienne pour l'industrie;
Chez MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence,

ainsi que dans leurs bureaux de quartiers et agences des départements.

Le coupon n° 73, à échéance du 1er septembre 1949, sera mis en payement à partir de la même date et aux mêmes caisses.

Automobiles M. BERLIET

(M. BERLIET ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 156.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 241, AVENUE BERTHELOT, LYON
R. C.: Lyon B 935.

MM. les obligataires sont informés que la société a procédé au rachat de deux cent quatre-vingt dix obligations (290) 4 0/0 1913 qui ont été annulées.

Ce nombre de 290 obligations étant conforme à celui prévu au tableau d'amortissement pour l'année 1949, il n'y a pas lieu à tirage au sort pour ledit amortissement.

Aucun amortissement par tirage au sort n'a été effectué à ce jour.

L'administrateur provisoire,
H. ANSAY.

CHAUSSURES CLERGET

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
RUE PAUL-BERT, LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
R. C.: Bourgoin 5298.

Obligations 5 1/2 0/0 de 5.000 F.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er octobre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les titres sortis au tirage de 1948 ont tous été présentés au remboursement.

Chantiers navals de Caen

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 88.495.200 F
SIÈGE SOCIAL: 33, RUE MOGADOR, PARIS
Registre du commerce: Seine, n° 202146.

Obligations 4 0/0 1915 de 5.000 F.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement au 1er octobre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1948 ont été couverts par rachats en Bourse.

DOR

Anciens établissements DESCOURTIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 36, BOULEVARD ANATOLE-FRANCE,
AUBERVILLIERS (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 278053 B.

Obligations de 5.000 F 6 0/0 1948.

Premier amortissement.

Liste des 51 obligations sorties au premier tirage au sort et formant, avec les 121 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité des 172 obligations à amortir au 15 août 1949:

161 à 211.

Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

(*Le tableau d'amortissement est paru au* Journal officiel *du 8 septembre 1948.*)

LA LITTORALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.225.000 F
SIÈGE SOCIAL:
53, ALLÉES PAUL-RIQUET, BÉZIERS (HÉRAULT)
R. C.: Béziers 437 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 41 obligations 5 1/2 0/0 1947 dont l'amortissement était prévu pour le 20 août 1949.

En conséquence, aucun tirage au sort n'a été effectué.

Les numéros sortis au tirage antérieur ont été remboursés.

SOCIETE ELECTRO-CABLE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 360 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 62, AVENUE D'IÉNA, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 88050.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement au 1er octobre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

2.623 et 2.624 — 2.676 à 2.684 — 2.704 à 2.718 — 2.730 à 2.762 — 2.767 à 2.783.

L'amortissement de 1948 a été couvert par rachat en Bourse.

BILANS DE SOCIÉTÉS

COMPAGNIE DU SOLEIL

SOCIETE ANONYME FRANCAISE DE CAPITALISATION

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 40.000.000 de francs, entièrement versé.

R. C.: Seine n° 3161.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

ETAT A-1 **Balance générale des écritures au 31 décembre 1948.**

ACTIF			PASSIF		
Placements:			Capital		40.000.000 »
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			Réserves diverses:		
Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les bénéficiaires de contrats		729.307.625 »	Solde de la prime versée par les actionnaires à l'émission lors de la constitution de la société en 1920		115.000 »
Valeurs remises en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances		12.161.581 »	Solde de la prime d'émission versée lors de l'augmentation de capital effectuée en 1943		1.306.420 »
Valeurs reçues en cautionnement		2.395 »	Provision pour tirages supplémentaires		196.617 »
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:			Provision pour éventualités		340.000 »
			Réserve spéciale de réévaluation (valeurs mobilières)		1.227.064 12
a) Valeurs		15.651.476 »	Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)		5.100.193 »
b) Espèces		1.573.066 »	Réserve de garantie		1.988.167 »
Espèces en caisse au siège social		1.181.818 »	Engagements de la société envers les bénéficiaires de contrats (réserves mathématiques affaires directes):		
Compte courant au Trésor		181.906 40	*a*) Pour contrats en cours	700.370.922 »	
Banques, chèques postaux		15.731.450 98	*b*) Pour titres amortis à payer	954.000 »	
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents:			*c*) Pour capitaux échus et non payés	2.412.000 »	
a) Espèces en caisse dans les agences	22.641.247 40		*d*) Pour rachats à payer	20.769.080 »	
b) Primes à recevoir	9.536.272 »	32.177.519 40			724.506.002 »
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		155.876 »	Participations dues à payer aux assurés		1.754.019 »
Créances diverses:			Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
Créances immédiatement exigibles	1.776.571 10		Réserves mathématiques pour risques en cours		20.651.178 »
Débiteurs divers	1.070.029 »	2.846.600 10	Réserve de capitalisation		6.861.593 »
Intérêts courus et non recouvrés		6.885.512 »	Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:		
Commissions non amorties de l'exercice 1947		2.240.000 »	Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	5.715.425 »	
Commissions non amorties de l'exercice 1948		5.275.000 »	Dettes immédiatement exigibles	3.621.907 20	
Autres éléments d'actif		206.000 »			9.337.332 20
			Dettes pour dépôts de garantie des agents, des courtiers et des tiers autres que les cessionnaires:		
			Dépôts valeurs	2.395 »	
			Dépôts espèces	175.514 »	
					177.909 »
			Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société		3.599.121 »
			Dettes envers les agents et courtiers		317.356 »
			Loyers et revenus perçus d'avance		192.839 »
			Dettes diverses (créditeurs divers)		461.121 15
			Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles		
			Provision pour éventualités de guerre		300.000 »
			Provision pour pertes dans les agences résultant de la guerre		178.358 »
			Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:		
			Provision pour créances en litige ou douteuses.		1.315.000 »
			Provision pour fluctuation des valeurs		26.826 75
			Intérêts des parts bénéficiaires		721.329 »
			Solde à reporter		550 45
Totaux		824.070.798 97	Totaux		824.070.798 97

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ETAT A-2 **Compte général de profits et pertes de l'exercice 1948.**

DEBIT			CREDIT		
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultat des opérations de capitalisation.*			PREMIÈRE PARTIE. — *Résultat des opérations de capitalisation.*		
Remboursements anticipés sur contrats		7.311.500 »	Primes nettes d'annulations:		
Participation des assurés		537.164 »	*a*) Primes uniques	19.341.100 »	
Capitaux échus		7.659.000 »	*b*) Primes périodiques	109.178.681 »	
Rachats effectués		49.262.706 »			128.519.781 »
Commissions payées et à payer		22.708.276 67	Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice précédent		654.158.399 »
Réserves mathématiques des contrats en cours au 31 décembre de l'exercice		721.025.100 »	Intérêts crédités aux réserves mathématiques		22.749.966 »
Frais généraux	20.457.415 56		DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		
Impôts à la charge de la société	134.194 »		Revenus des valeurs mobilières		23.369.626 44
		20.591.609 56	Revenus des immeubles		377.313 »
DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*			Revenus des prêts		988.162 »
Pertes sur réalisations de valeurs mobilières		188.977 »	Bénéfice sur réalisation de valeurs mobilières		18.105.185 70
Amortissement réglementaire des immeubles		121.862 »	Revenus, intérêts et bénéfices divers		309.793 »
Amortissement de commissions à amortir de l'exercice 1947		560.000 »	Revenus sur créances pour dépôts de garantie et de valeurs remises aux cédants		245.791 »
Réserves ou provisions au 31 décembre:			Commissions d'acquisition non amorties de l'exercice		5.275.000 »
Réserve de capitalisation		6.861.593 »	Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Réserve de garantie		4.988.467 »	Réserve de capitalisation		6.861.593 »
Intérêts payés à divers		19.360 »	Réserve de garantie		4.345.868 »
Intérêts crédités aux réserves mathématiques		22.749.966 »	Reliquat bénéfice de l'exercice antérieur		979 54
Solde créditeur		721.879 45			
Total général		865.307.460 68	Total général		865.307.460 68

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	721.329 »	
A reporter à nouveau	550 45	
Total	721.879 45	

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

ETAT A-5 Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
		en milliers de francs.		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
Total I	»	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	551.842	551.842	531.918	551.841
b) Autres valeurs admises par l'article 153	166.302	166.302	198.382	166.036
Total *a* + *b*	718.144	718.144	733.301	717.878
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	»	»	»	»
d) Avances sur polices	10.519	10.519	10.519	10.519
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	»	»	»	»
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	»	»	»	»
Total III A	728.663	728.663	743.820	728.397
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret:				
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	»	»	»	»
b) *c*) Autres valeurs	»	»	»	»
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153	12.161	12.161	11.937	12.161
b) Autres valeurs	»	»	»	»
VI. — Autres valeurs détenues par la société	2	2	1	2
Total général	740.827	740.827	755.760	740.561

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
		en milliers de francs.		
Totaux partiels:				
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *a* à V *a*).....	730.305	730.305	745.220	730.030
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (II *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V).....	178.163	178.163	210.320	178.198
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues).....	691.115	691.115	706.315	691.115
4. — Total des immeubles	26.379	26.379	26.414	26.414
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit.....	12.810	12.810	12.810	12.810
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit.....	10.519	10.519	10.519	10.519
Total (3 + 4 + 5 + 6) égal au total (I *a* + II *a* + III + V)...	740.825	740.825	755.758	740.559

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Délégation départementale de l'Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES

VILLE DE CREIL
Route nationale n° 16.

Voirie à l'intérieur du périmètre de reconstruction.

Aménagement de la tête de pont rive droite. — Rectification de la berge rive droite, aux abords du pont de Creil, sur l'Oise, et construction de murs en aile et de soutènement (8e tranche) 1re partie.

ADJUDICATION

en l'hotel de la préfecture de BEAUVAIS, le 31 août 1949.

Le 31 août 1949, à dix heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet de l'Oise, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de l'Oise, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'aménagement de la tête de pont rive droite, par rectification de la berge rive droite, aux abords du pont de Creil, sur l'Oise, et construction de murs en aile et de soutènement.

Ces travaux sont évalués comme suit:

Travaux à l'entreprise:

Terrassements et démolition de maçonnerie	936.000 F.
Maçonnerie et divers.....	11.009.320
Total	11.945.320 F.
Somme à valoir.....	1.551.680
Total général	13.500.000 F.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, et qui sont énumérées à l'annexe figurant au dossier d'adjudication, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Alix, ingénieur en chef, à Beauvais, 31, rue du Général-Leclerc.

Les plis porteront extérieurement la mention Adjudication du 31 août 1949. Aménagement de la tête de pont, rive droite de Creil, rectification de berge et construction de murs en aile et de soutènement, 8e tranche (1re partie).

L'ingénieur en chef les visera et les remettra au déposant contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnements.*

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 250.000 F.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 500.000 F.

III. — *Communication des pièces du projet aux entreprises.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1e division, 1er bureau), de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

2° Dans les bureaux de M. Alix, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 31, rue du Général-Leclerc, à Beauvais, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

3° Dans les bureaux de M. Caudrelier-Bénac, ingénieur ordinaire, 7, rue de Beauvais, à Senlis, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

4° Au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, direction générale des travaux, quai de Passy, à Paris, de dix heures trente à douze heures et de quatorze heures trente à dix-sept heures.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Aucune soumission ne sera reçue en séance publique.

La soumission sera enfermée dans une enveloppe portant le nom du concurrent et l'objet de la soumission. Cette enveloppe sera elle-même insérée, avec les pièces exigées pour l'adjudication et qui sont mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, dans une deuxième enveloppe qui sera adressée, recommandée, au préfet de l'Oise, à Beauvais.

Cette lettre recommandée portera extérieurement la mention:

« Ville de Creil. R. N. n° 16. — Travaux de voirie à l'intérieur du périmètre de reconstruction. Aménagement de la tête de pont rive droite de l'Oise. Rectification de berge et construction de murs en aile et de soutènement (8e tranche, 1re partie).

« Adjudication du 31 août 1949.

« Ne pas ouvrir avant le 31 août 1949. »

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera l'avant-dernier jour non férié qui précédera celui de l'adjudication, à seize heures.

Fait à Beauvais, le 19 juillet 1949.

Le préfet,
Signé: BENDETTI.

Demandes de changement de nom

M. Gilbert-Pierre-Henri Lévy, né à Paris (16e) le 9 septembre 1925, demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), 128, boulevard Maurice-Barrès, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille Catherine-Victoire, née à Boulogne-Billancourt (Seine) le 11 novembre 1946, de son fils Antoine-Achille, né à Boulogne-Billancourt (Seine) le 30 juin 1948, et de ses enfants à venir, sollicite l'autorisation de substituer à son nom patronymique de Lévy celui de Lonnet et de s'appeler légalement à l'avenir Lonnet au lieu de Lévy.

M. Guy-Emile-Marie-Joseph Quoniam, né à Saint-Servan le 27 mai 1906, domicilié à Rostrenen (Côtes-du-Nord), dépose tant en son nom personnel qu'au nom de ses quatre enfants mineurs:

1° Françoise-Marie-Alice-Renée, née à Paris le 21 mai 1931;

2° Alix-Dominique-Marie, né à Rabat le 6 janvier 1944;

3° Philippe-Alain-Marie-Guy, né à Duside (Libéria) le 23 février 1946;

4° Anne-Marie, née à Monrovia (Libéria) le 14 novembre 1947,

une requête auprès du garde des sceaux en vue d'ajouter à son nom de Quoniam celui de de Schompre, à l'effet de s'appeler désormais Quoniam de Schompre.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 20 juin 1949, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 21 juillet 1945 sur les biens, droits et intérêts de Muller (Charles), domicilié à Vibersviller.

Par ordonnance en date du 20 juin 1949, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 21 juillet 1945 sur les biens, droits et intérêts de Leibundguth (Willy), domicilié à Vibersviller.

Par ordonnance en date du 13 juillet 1949, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Hansen (Jean-Pierre), ressortissant allemand, ayant de-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

meuré à Stiring-Wendel, moulin à scories, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 6 juillet 1949, le président du tribunal de Sousse a nommé, en remplacement de M. Jacques Gnez, le service de la liquidation des biens italiens en Tunisie, pris en la personne du chef de ce service, administrateur séquestre de tous biens, droits et intérêts composant le patrimoine de Di Malta (Umberto), de nationalité italienne, expulsé de Tunisie.

Par ordonnance en date du 5 juillet 1949, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 3 février 1948, sur les biens, droits et intérêts, situés à Barr (Bas-Rhin), appartenant à la dame Krippner, née Goetzmann (Sophie), de nationalité française.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

31 juillet 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. COMITÉ DE DÉFENSE DES CHÔMEURS DE LIMOGES. But: venir en aide aux chômeurs. Siège social: rue Jules-Guesde, à Limoges.

31 juillet 1949. Déclaration à la préfecture de police. Cadets de la Mouzaïa change de titre et devient CADETS DE LA MOUZAÏA, ANCIENS DE LA DIVISION LECLERC (C. M. A. D. L.). Siège social : 1, rue de la Prévoyance, Paris.

2 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. LES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE. But: grouper toutes les personnes qui se donnent pour but d'assurer la défense de l'école laïque ainsi que le développement des œuvres d'éducation post et périscolaires, réunir les républicains partisans résolus des principes de laïcité. Siège social: ancienne école Carrières-d'Aigues.

2 août 1949. Déclaration à la préfecture de l'Oise. (ŒUVRE D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE PLEIN AIR. But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les œuvres d'éducation populaire. Siège social: rue Voltaire, Méru.

3 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. CANTINE SCOLAIRE DE SAINT-CIVRAN. But: servir un repas chaud aux enfants de l'école. Siège social: mairie de Saint-Civran.

3 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. BOULE BOZEL-MALETRA. But: pratique de la boule. Siège social: hameau du Villard, le Planay.

3 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. SOCIÉTÉ HIPPIQUE RURALE DE VITTEL. But: développer le goût et la pratique de l'équitation. Siège social: chez M. Zablot (Max), route de Mirecourt, à Vittel.

3 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. GROUPEMENT D'ACHAT DU PERSONNEL LOGÉ PAR LA SOCIÉTÉ C. A. D. O. (Ciments artificiels d'Oranie). But: achat en gros, production et fabrication éventuelle et cession à ses adhérents dans la mesure des approvisionnements de toutes denrées, marchandises et boissons destinées à leur consommation. Siège social: usine de la société C. A. D. O., à Saint-Lucien.

3 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. ÉLAN GYMNIQUE DE SEVRAN. But: pratique de la gymnastique, gymnastique rythmique et obligatoirement éducation physique. Siège social: mairie de Sevran.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne. CERCLE DE L'UNION DE LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE DE FRANCE D'OUTREAU. But: donner aux jeunes une conscience républicaine. Siège social: place Jean-Jaurès, à Outreau.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE DOISSIN. But: maintenir les sentiments de solidarité et de camaraderie qui ont uni les membres de l'association à l'école. Siège social: école de garçons, Doissin.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. BORMES-MIMOSAS-SPORT. But: pratique des sports. Siège social: café du Progrès, Bormes.

4 août 1949. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE RECOULES-DE-FUMAS. But: œuvres scolaires, formation religieuse et sociale. Siège social: école libre, à Recoules-de-Fumas.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. MAISON DE L'ÉLEVAGE, CENTRE DE COORDINATION DE L'ÉLEVAGE. But: coordination de l'action technique en faveur de l'élevage et la recherche, la mise au point et l'adaptation aux possibilités régionales de techniques modernes. Siège social: rue du Champ-de-Courses, maison de l'Elevage, à Bernay.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. COMITÉ D'ÉTUDES TECHNIQUES D'ÉLEVAGE DE L'EURE. But: mettre en application dans les terrains d'essai et fermes de ses adhérents les données de la science agronomique appliquée à l'élevage et aider au progrès de celle dernière par ses propres recherches. Siège social: rue du Champ-de-Courses, à la maison de l'Elevage, Bernay.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. GROUPEMENT DES VIEUX TRAVAILLEURS DE CHANTILLY. But: venir en aide aux personnes âgées (hommes soixante-cinq ans, femmes soixante ans au moins). Siège social: mairie de Chantilly.

4 août 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'UNION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS, RÉSISTANTS, DÉPORTÉS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE LA CHARCUTERIE FRANÇAISE. But: l'association a pour objet, directement ou indirectement, en France métropolitaine: de grouper et d'organiser, en toutes circonstances et de quelque façon que ce soit, les intérêts moraux et matériels de ses membres; de les représenter et défendre partout où besoin sera, notamment près des pouvoirs publics et de toutes autorités; de faire fonctionner ou de participer à toutes œuvres sociales et familiales, et notamment de prendre toutes initiatives pour créer et maintenir des liens fraternels et de solidarité entre ses membres; de s'intéresser à l'organisation, la documentation et l'information concernant toutes questions administratives, juridiques, scientifiques, économiques et sociales, et de faire paraître toute publication s'y rapportant; aux effets ci-dessus, de louer ou d'acquérir tous biens mobiliers et immobiliers, quels qu'ils soient, pour les mettre à la disposition de ses membres, de quelque façon que ce soit; éventuellement, elle pourra participer, de quelque façon que ce soit, à tous autres groupements, associations et sociétés, quels qu'ils soient. Siège social: 40, rue Bachaumont, Paris.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. AMICALE LAÏQUE MIXTE DE MORTAGNE-DU-NORD. Objet: défendre l'école et développer l'idée laïque. Siège social: mairie de Mortagne-du-Nord.

4 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. LES JOUTES SENONAISES. But: développer la natation et le sauvetage en rivière. Siège social: chez le président, M. Thore, 63, rue Emile-Zola, à Sens.

4 août 1949. Déclaration à la préfecture de l'Orne. FOYER FAMILIAL DE SAINT-BOMER-LES-FORGES. But: développement et défense de la famille, maintien des jeunesses rurales à la terre; créer et entretenir entre les jeunes gens de Saint-Bomer-les-Forges un esprit de camaraderie et d'entr'aide. Siège social: chez M. Demaine (Adrien), président, Saint-Bomer-les-Forges.

4 août 1949. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. LES BILLONNEUX. But: sport. Siège social: chez M. Richard Bonetal, à Ecourt-Saint-Quentin.

5 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. UNION SPORTIVE BLANZY-MONTCEAU-LES-MINES. But: pratique du football. Siège social: mairie de Blanzy-les-Mines.

5 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE DOMPRIX. But: réglementation locale de la chasse et repeuplement du gibier. Siège social: chez M. Colin, à Domprix.

6 août 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNION VALIDOTAINE DE PARIS (A. S. U. V. P.). But: pratique du sport. Siège social: chez M. Bruno, 69, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris.

6 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE FRANCESCAS. But: répression du braconnage. Siège social: mairie de Francescas.

6 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. Société de chasse LA SAINT-HUBERT ANCIZANNAISE. But: repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: chez M. Baillarel, président, Ancizan.

7 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. Société de chasse LA SAINT-HUBERT. But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement et la répression du braconnage. Siège social: mairie de Vissec.

7 août 1949. Déclaration à la préfecture du Tarn. COMITÉ DE RÉORGANISATION ET DE DÉFENSE DES FÊTES DE MONESTIÉS. But: réorganiser les fêtes et leur assurer la continuité. Siège social: mairie de Monestiés.

8 août 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION DES CORRESPONDANTS DE CHEMIN DE FER DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME. But: créer entre les sociétaires toutes relations utiles à l'exercice de la profession de correspondant de chemin de fer dans le département de la Somme et exclusivement dans le cadre de la coordination; poursuivre avec toutes administrations publiques ou groupements professionnels toutes études, démarches, interventions au sujet de la coordination des transports dans le département de la Somme. Siège social: 85, rue Paul-Teitier, Amiens.

8 août 1949. Déclaration à la préfecture de Versailles. JU-JITSU-CLUB DE RUEIL. But: école et pratique du judo, self-défense et éducation physique. Siège social: 69, avenue Albert-Ier, Rueil.

8 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. AMICALE LAÏQUE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CARNOT. But: resserrer les liens de camaraderie entre les anciens élèves de l'école, défendre l'école laïque. Siège social: école Carnot, rue Anatole-France, Lens.

8 août 1949. Déclaration à la préfecture de l'Oise. ASSOCIATION DU COLLÈGE SAINT-MAXIMIN. But: rendre aux enfants inadaptés scolaires la santé physique et morale. Siège social: Saint-Maximin (Oise) et 15, rue Martel, Paris (bureau).

8 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. ASSOCIATION SPORTIVE VALLERAUGUAISE. But: pratique des exercices physiques et notamment du football. Siège social: restaurant du Petit-Luxembourg, à Valleraugue.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.